

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



CA GARD RHODANIEN

Assainissement

2023

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

Table des matières

EDITORIAL	3
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	4
LES CHIFFRES CLES.....	5
COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE	6
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE	7
LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE	9
LE CONTRAT	10
LA VIE DE VOTRE CONTRAT.....	11
Les avenants du contrat	11
Les conventions du contrat	11
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	12
UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES	13
SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT.....	13
LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE	14
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	15
LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)	16
LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE	18
LES REPRESENTANTS DU CONTRAT	19
LE PATRIMOINE DE SERVICE	20
VOTRE PATRIMOINE	21
LE RESEAU.....	21
Répartition par matériau	21
Répartition par diamètre	21
LE SERVICE AUX USAGERS	22
VOS BRANCHEMENTS	23
LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT	23
LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS	23
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE	24
SBILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT	25
Les charges hydrauliques.....	25
Les volumes d'effluents épurés	26
Les consommations électriques	26
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS	27
Production de boues	27
Evacuation des boues	27
Les sous-produits : Graisses.....	28
Les sous-produits : Refus de Dégrillage	28
Les sous-produits : Sables.....	28
LA QUALITE DU TRAITEMENT	29
DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT	30
Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement	30
Taux de conformité par système de traitement	30
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	31
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	32
LES INTERVENTIONS REALISEES	35
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	36

Bilans des interventions d'exploitations.....	36
Les casses sur conduites et sur branchements.....	36
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	37
Répartition des interventions de maintenance selon leur type	37
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.....	37
LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION	38
LE CARE	40
LE CARE	41
METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE	42
ANNEXES.....	46
LE PATRIMOINE DE SERVICE	47
LES INSTALLATIONS	48
Les stations d'épuration	48
Les postes de relevage.....	49
LE RESEAU.....	51
Répartition par diamètre et matériau	51
CONSOMMATION D'ENERGIE	54
LE SERVICE AUX USAGERS	56
LA GESTION CLIENTELE	57
Les branchements par commune	57
Les clients par commune	58
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune	59
Les consommations par tranche.....	60
LA FACTURE 120 M ³	62
NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M ³	64
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	71
LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :	72
DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	79
INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES P255.3-1 :	80
LES INTERVENTIONS REALISEES	81
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION	82
Les opérations d'hydrocurage du réseau	82
Les casses ou fuites du réseau	95
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	96
Les interventions de maintenance 2ème niveau	96
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	99
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	101
LES OPERATIONS DE RENOUELEMENT	103
ANNEXE.....	105
INVENTAIRE	105
ATTESTATIONS D'ASSURANCES	141
Attestation Dommages aux Biens.....	141
Responsabilité civile	142
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	144
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement	149
LE GLOSSAIRE	151
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....	156

EDITORIAL



Monsieur le Président,

Nous sommes ravis de partager avec vous le Rapport Annuel du Délégué (RAD) qui recense les actions menées sur votre territoire par le groupe SAUR.

Ce rapport inclut tous les éléments techniques, organisationnels et financiers indispensables pour assurer un suivi régulier du service d'assainissement et des paramètres de performance.

Depuis quelque temps, le stress hydrique est au cœur de nos préoccupations communes. Notre leadership sur la transition hydrique est à votre service pour protéger et défendre l'eau sur vos territoires. Ce défi est mené avec vous et pour vous.

Pour cela, le groupe Saur dédie toute son expertise opérationnelle à la préservation de l'eau et investit fortement dans les outils digitaux pour continuer de vous proposer les solutions les plus innovantes du secteur pour économiser cette précieuse ressource. Le groupe SAUR a énormément investi dans l'innovation pour, par exemple : mieux détecter et prédire les fuites, évaluer le niveau des nappes phréatiques, etc.

La communication de ce RAD doit toujours être l'occasion d'un moment privilégié d'échanges, dans la transparence, et de projection vers l'avenir, afin d'imaginer et construire ensemble la meilleure performance de votre service de l'assainissement pour le bien commun.

Nos équipes locales restent à votre écoute et à votre disposition. Je vous remercie de la confiance que vous nous accordez, et de cette collaboration qui vise à redonner à l'eau la valeur qu'elle mérite et de la défendre.

Patrick Blethon

Président Exécutif de Saur

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice

1.

LES CHIFFRES CLES



950 531 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

9 132 branchements raccordés

2,53 € TTC/m³ Au 1er janvier 2024 pour une facture de 120 m³



248,170 kmL de réseau dont :

- 203,792 kmL de réseau Eaux Usées
- 44,378 kmL de réseau Eaux Pluviales

24 978 ml hydrocurés avec le camion

193 interventions de débouchage



30 station(s) d'épuration(s)

24 725 équivalent habitants (EH)

54 Poste(s) de relèvement



100% des bilans réalisés sont conformes



512 585 m³ d'effluents épurés

151,37 tMS de boues évacuées



COMPARATIF DES CHIFFRES CLES AVEC L'ANNEE ANTERIEURE

Volumes	2023
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (m ³)	950 531
Volumes épurés (m ³)	512 585

Patrimoine	2023
Nombre de stations	30
Nombre de branchements raccordés	9 132
Linéaire de réseau total (kml)	248,170
Linéaire de réseau Eaux Usées (kml)	203,792
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	44,378

Interventions	2023
Nombre d'interventions de débouchage	193
Linéaires total hydrocurés sur le réseau (ml)	24 978

Qualité du traitement	2023
Quantité de boues évacuées (tMS)	151,37 tMS
Nombre de bilans 24h réalisés	48
Nombre de bilans 24h conformes	48
Taux de conformité du contrat	100%

Prix de la facture	2023
Prix de l'eau (€ TTC / m ³)	2,53

Avis de confidentialité - Ce document contient des informations confidentielles, toute diffusion ou reproduction relève de la responsabilité de son destinataire.

LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNEE

FEVRIER :

STEP St Alexandre : changement des poires de niveau du PR

STEP St Julien de Peyrolas : pose d'une échelle

STEP St Paulet de Caisson : changement de différentes poires de niveau sur le PR et le poste de recirculation

STEP St Julien de Peyrolas : changement du limiteur de pression et de l'électrovanne de lavage du compacteur

MARS :

Monclus : changement des poires de niveau du BR Bernas

STEP St Marcel de Careiret : mise en place d'un collier de prise en charge afin de déboucher la conduite des sables et vidange + nettoyage du dessableur

STEP St Paulet de Caisson : nettoyage de la surface du digesteur

STEP St Alexandre : réparation du cliford clarificateur et changement de la roue du clarificateur

St Julien de Peyrolas : changement des poires de niveau des PR et de l'électrovanne du compacteur

AVRIL :

STEP St Julien de Peyrolas : mise en place d'un télérupteur afin d'effectuer la permutation sur la marche des 2 surpresseurs

St Laurent de Carnols : pose d'un réducteur de pression et remplacement du tricoflex

Issirac, St Christol de Rodières et St Pons la Calm : faucardage des lits

MAI :

STEP St André de Roquepertuis, Verfeuil, St Laurent de Carnols, St Michel d'Euzet et St André d'Olérargues : faucardage des lits

PR La Roque sur Cèze : sécurisation des PR

PR ZI l'Ardoise : renouvellement de l'armoire électrique

STEP St Michel d'Euzet : changement poire de niveau

STEP St Julien de Peyrolas : remplacement des dégraisseurs et tubing cliford clarificateur

JUIN :

PR des Acacias Codolet : changement poire de niveau et modificateur de compacteur refus dégrilleur

STEP St Michel d'Euzet : faucardage végétation des deux lagunes et du canal de sortie

STEP Codolet : renouvellement de la pompe de recirculation

PR Blanchisserie Aiguèze : renouvellement poires

STEP Donnat : changement du télérupteur et renouvellement pompe de relevage

STEP St Marcel de Careiret : changement des poires de niveau du PR

STEP St Alexandre : renouvellement pompe extraction de boues

SEPTEMBRE :

STEP St Alexandre : reprise maçonnerie marche escalier local et fixation d'un garde-corps

STEP Le Pin : nettoyage de l'agitateur BA

OCTOBRE :

PR les Baumasse St Julien de Peyrolas : renouvellement d'une pompe, barres de guidage avec support et pied d'assise

STEP St Michel d'Euzet : fermeture des deux tôles du dégrilleur-compacteur pour sécurisation

STEP St Alexandre : mise en place du grillage manquant avec piquets et sécurisation avec chaîne du poste de recirculation

NOVEMBRE :

STEP Carsan : renouvellement des trois vannes d'isolement des lits

STEP St Alexandre : changement du démarreur et de la turbine d'aération

STEP St Marcel de Careiret : renouvellement du pied d'assise, de la pompe du PR d'entrée et de l'airflot

STEP l'Ardoise : changement du peigne dégrilleur

DECEMBRE :

STEP Charavel : réfection du plateau filtrant

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

Commune	Adresse	Détail
St Pons la Calm	4 rue du Mistral	Création d'une caisse et du branchement
Laudun l'ardoise	75 rue François VILLON	Création d'une caisse et du branchement
Laudun l'ardoise	16 rue Rene LAENNEC	Renouvellement d'une caisse et création de branchement
Laudun L'ardoise	16 place du 11 novembre 1918	Renouvellement d'une caisse et création de branchement
St André de Roquepertuis	53 chemin du Pous	Renouvellement d'une caisse et création de branchement
Laudun L'ardoise	59 rue Aristide BERGER	Renouvellement d'une caisse et création de branchement
St Alexandre	60 chemin bois pascal	Renouvellement branchement et création de caisse
La Roque sur Ceze	Chemin de rompe cul	Renouvellement branchement et création de caisse
Laudun L'ardoise	278 rue Montaigne	Renouvellement branchement et création de caisse
Laudun L'ardoise	278 rue Montaigne	Renouvellement branchement et création de caisse
Laudun L'ardoise	278 rue Montaigne	Renouvellement branchement et création de caisse

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation

2.

LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat CA GARD RHODANIEN EU DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2023, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

Les avenants du contrat

Sans objet

Les conventions du contrat

Convention en cours de mise à jour et de signature avec Poppies Bakeries.



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

S²LOW



Saur

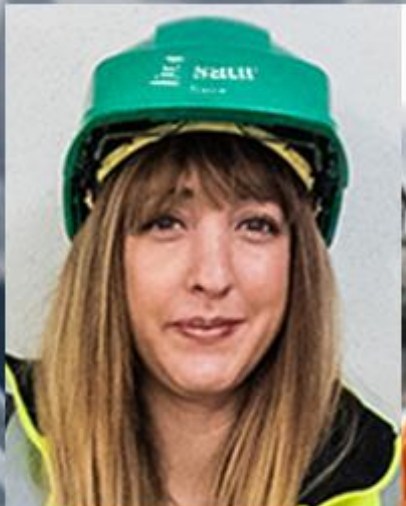
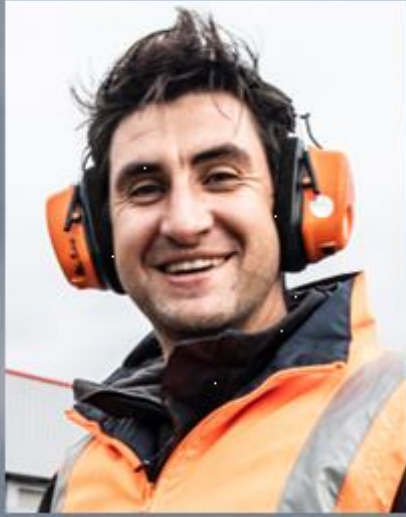
mission water



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète

3.



UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

« Militer pour que tous les acteurs accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite,

Gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes,

Agir et convaincre pour économiser l'eau,

Inventer de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».

Nous déclinons à horizon 2025 notre stratégie et volonté d'action et de changement au travers de 9 engagements de développement durable comme :

- Vendre des économies d'eau et plus uniquement des m³,
- Contribuer à la décarbonation des industries,
- Innover en continu, plus vite et de façon responsable,
- Contribuer à la vie locale, autant économique que sociale...

A ces engagements s'ajoutent de nouveaux objectifs de performance extra-financière :

- -0,5 % par an de volumes d'eau prélevés par abonné
- -83 % d'intensité carbone de ses opérations en 2025 par rapport à 2020, etc.

Pour en savoir plus, consulter le rapport intégré de Saur, disponible sur le site saur.com.



SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 5 Directions Régionales, 22 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

LE CPO ANIMATEUR D'EXCELLENCE OPERATIONNELLE

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24.

Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.



Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.



PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes $\geq 2\ 000$ eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.



ASSURER LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

PROTEGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible



SECURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

TRANSITION ENERGETIQUE

Le management de l'énergie est depuis plusieurs années une priorité chez SAUR. Nos processus et méthodes sont régulièrement audités par l'AFNOR dans le cadre de la certification ISO 50 001 qui récompense la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur le management de l'énergie. En 2023, la certification a de nouveau été reconduite.

La récente crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement électrique lors de l'hiver ont montré la dépendance de nos activités à l'électricité. Afin de développer un modèle de plus en plus résilient, SAUR a travaillé étroitement avec les gestionnaires de réseau d'électricité afin d'anticiper les risques liés aux possibles coupures de délestages lors des pointes hivernales. Un processus de prévention automatisé a été mis en place afin de maîtriser tout risque de rupture sur la production et l'alimentation en eau potable.

SAUR s'est engagé fortement afin de réduire son intensité carbone liée à ses activités. C'est pourquoi en 2023, 100% de l'électricité consommée sur vos sites est issue d'électricité verte d'origine renouvelable. *Méthodologie auditée et validée SELON LE GHG PROTOCOL.*



LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEP ≥10 000 EH)

RAPPEL REGLEMENTAIRE ET CONTEXTE :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent)

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit:

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.



La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle réprecise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEP.

NOTRE EXPERTISE DE PROXIMITE

SAUR peut vous faire bénéficier de son réseau de partenaires sélectionnés pour leurs compétences spécifiques

dans le domaine des micropolluants.

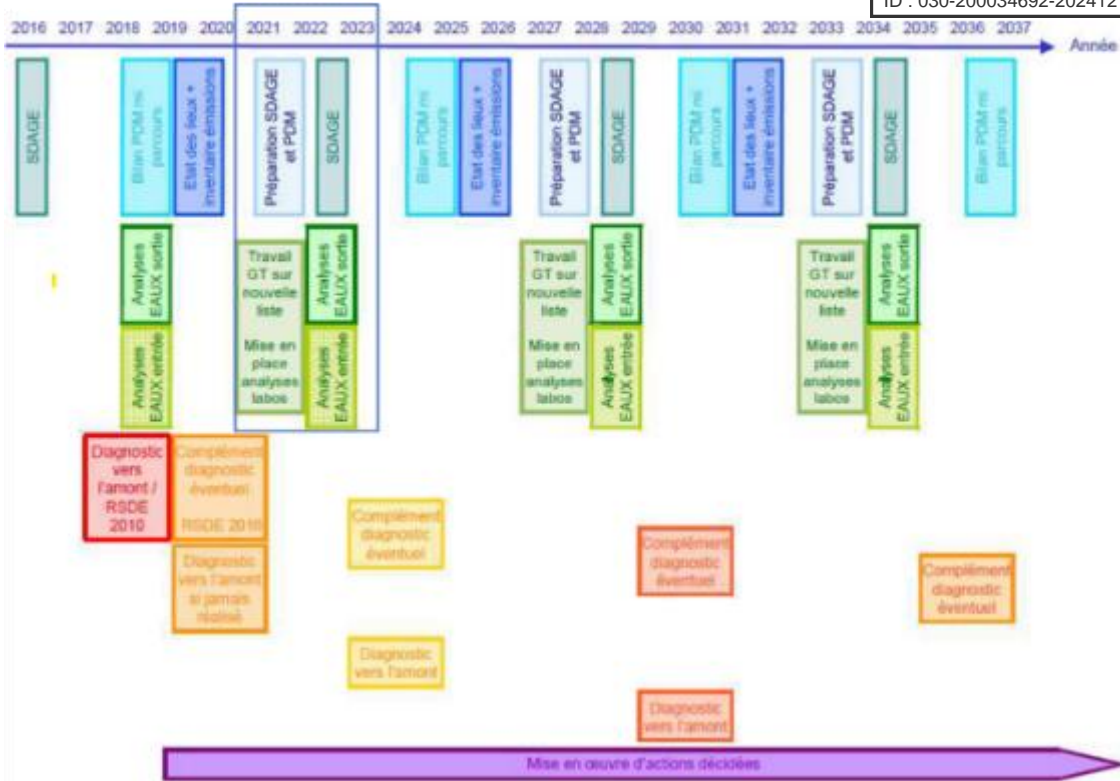
En complément d'une prestation analytique simple, nous vous apporterons par le biais de ce marché de service :

- Un conseil personnalisé et une expertise technique en fonction des résultats obtenus,
- Des interlocuteurs SAUR impliqués, connaissant les installations d'épuration, qui prendront en compte toutes vos demandes avec une réactivité reconnue. Nos experts process seront vos interlocuteurs privilégiés pour la bonne conduite de cette prestation.

Leurs missions principales sont les suivantes :

- Garantir le suivi et de la bonne exécution de ce marché.
- Assurer les relations courantes relatives à ce marché avec vos services et la Police de l'Eau.
- Commenter les résultats des rapports d'analyses des micropolluants

Calendrier de l'action RSDE

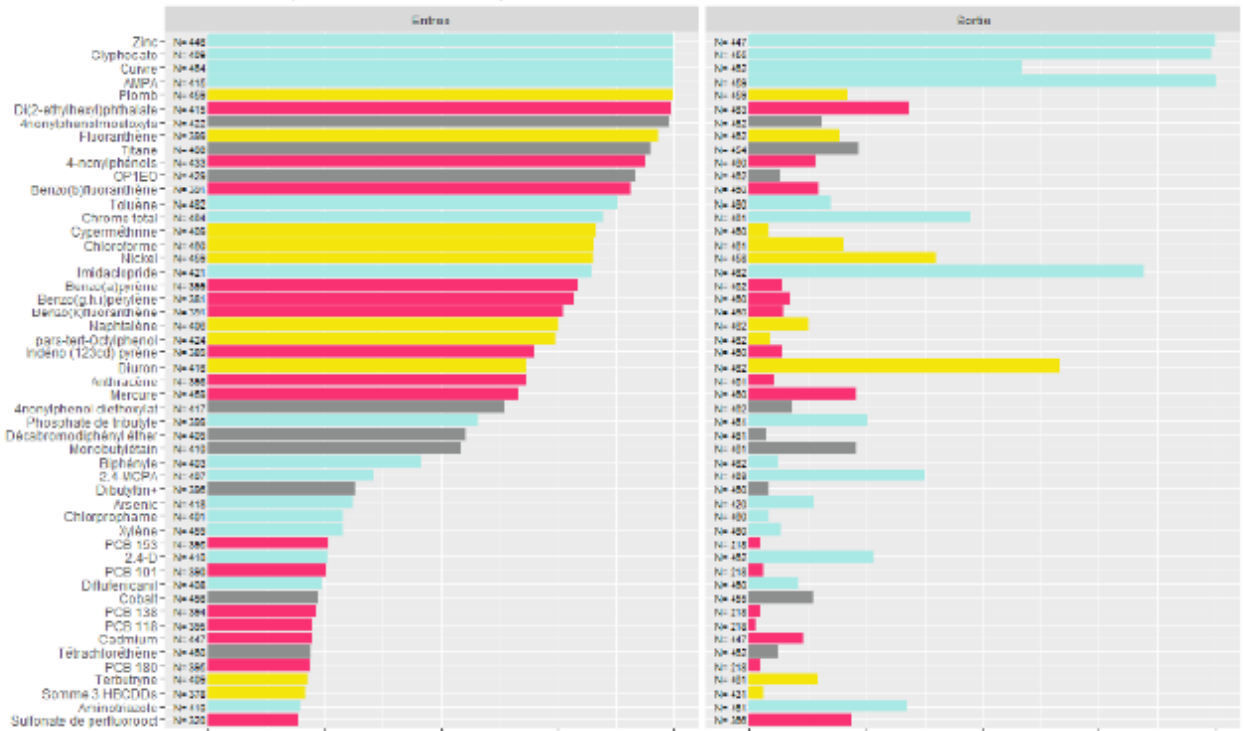


Fréquence de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20% ou plus des stations

Bilans publiés (INERIS, campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

Substances quantifiées dans les rejets d'au moins 20% des STEU

Note : le 'N' correspond au nombre de stations ayant mesuré la substance



LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

Réutilisation des eaux usées traitées

Nous fournissons un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour mener à bien leurs projets de REUT :

études d'opportunité, de pré-faisabilité, demandes d'autorisation, conception, réalisation, exploitation d'une filière REUT et élaboration du dossier de subventions.

Vous souhaitez

- Protéger la ressource en période de sécheresse
- Maintenir les différentes activités
- Avoir une meilleure connaissance de ses besoins en eau
- Rassembler et impliquer les acteurs de l'eau

Vos bénéfices

- Réduire les pressions quantitatives sur la ressource et préserver durablement vos ressources en eau
- Soutenir les zones humides et/ou les nappes avec la possibilité de lutter contre les intrusions salines en zones littorales
- Pérennisation de certains usages y compris en période de tension hydrique

Comment ça marche ?



Cadrage des besoins et l'identification des cas d'usages applicables



Étude d'opportunité et de pré-faisabilité



Réalisation et dépôt d'un dossier d'autorisation en préfecture



Aide à la constitution du dossier de subvention auprès des organismes financiers



Dimensionnement et chiffrage approfondi de l'installation et du projet



Mise en place de la filière de traitement REUT et exploitation

LES REPRESENTANTS DU CONTRAT



Vos interlocuteurs privilégiés



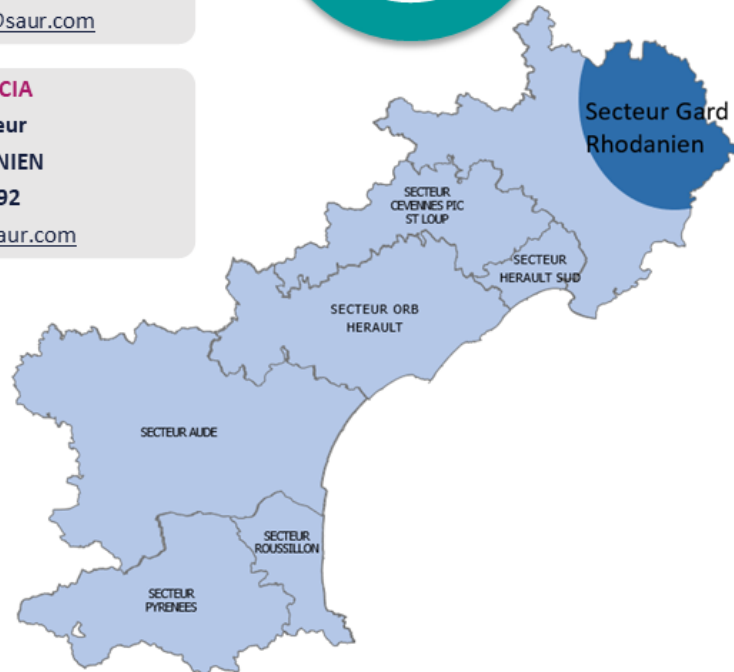
Dominique ALTEIRAC
Directeur des Exploitations
LANGUEDOC ROUSSILLON
06 07 75 46 30
dominique.alteirac@saur.com



Sébastien RAYNAUD
Responsable de Territoire
GARD
06 67 02 91 05
sebastien.raynaud@saur.com



Guilhem GRACIA
Chef de Secteur
GARD RHODANIEN
06 65 52 00 92
guilhem.gracia@saur.com



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

4.

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	30
Capacité épuratoire (eq Hab)	24 725
Poste(s) de relevage	54



Polyéthylène expansé haute densité	1,5
Inconnu	36,2
Autres	1,4



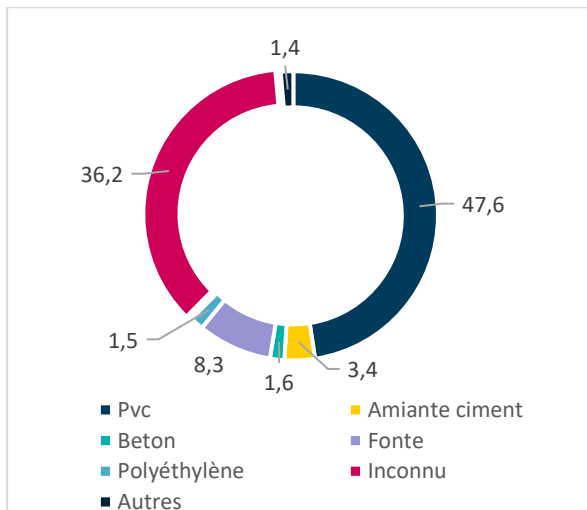
LE RESEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement.

2023	
Linéaire total amont et aval de la station de réseau d'eaux usées (kml)	203,792
Linéaire de réseau Eaux Pluviales (kml)	44,378

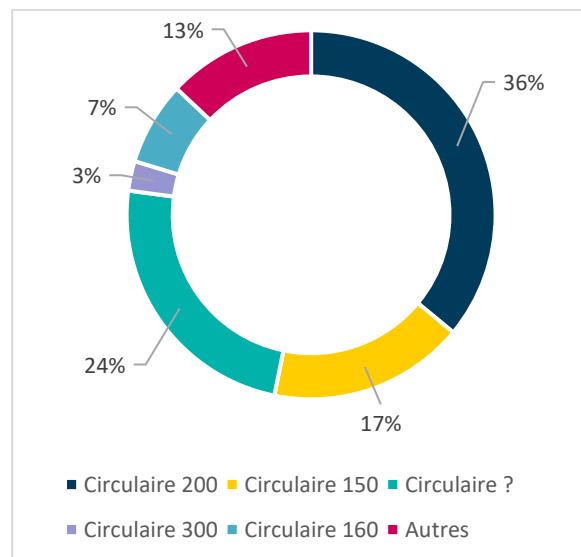
Dans les graphiques de répartition des linéaires par diamètres et matériaux, seules les 5 premières catégories sont affichées.

Répartition par matériau



Matériau	Valeur (%)
Pvc	47,6
Amiante ciment	3,4
Béton	1,6
Fonte	8,3

Répartition par diamètre



Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	36,0
Circulaire 150	17,2
Circulaire ?	23,9
Circulaire 300	2,6
Circulaire 160	7,3
Autres	13,0

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

5.

VOS BRANCHEMENTS

Total	2023
Branchements	9 132

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour mieux comprendre :

Le Branchement : correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connecte la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière etc.

Le Contrat Abonné : Il s'agit du nombre de contrats souscrit. Un client peut signer un ou plusieurs contrats.



LES VOLUMES ASSUJETTIS A

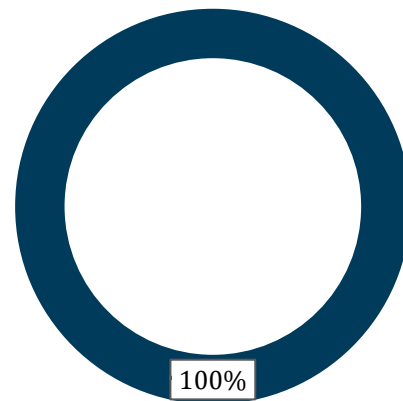
L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que puits. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2023
Total de la collectivité	950 531

LA RELATION AVEC LES CLIENTS : LES RECLAMATIONS

Motifs de réclamations	2023
Facturation encaissement	7



■ Facturation encaissement

Nombre de réclamations écrites (mail ou courrier) reçues en 2023

0

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

Un regard sur notre activité

6.

BILAN DE LA QUALITE DU TRAITEMENT

Les charges hydrauliques

Charge hydraulique = Volumes entrants journaliers (m³/j) x Débit nominal de la station (m³/j).

Sur la base des volumes journaliers enregistrés lors des bilans 24h

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP (1000 EH) - CODOLET	-	52,3%
STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	-	26,82%
STEP (350 EH) - SALAZAC	-	14,01%
STEP (500 EH) - VERFEUIL	-	17,1%
STEP (700 EH) - ST PONS LA CALM	-	30,5%
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	-	56%
STEP (800 EH) - ST LAURENT DE CARNOLS	-	40,63%
STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH - SABRAN	9,33%	16,67%
STEP Village (250 EH) - ST ANDRE D'OLERARGUES	-	21,6%

Sur la base des volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée

Libellé de l'installation	2022	2023
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	49,08%	43,46%
STEP - 6400 EH - LAUDUN	69,75%	62,43%
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	-	71,48%
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	-	49,39%
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	-	42,4%
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	-	98,8%
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	50,33%	45,21%
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	70,43%	59,13%

Les charges polluantes

Charge polluante = Volumes entrants journaliers (m³/j) / concentration DBO5 par rapport capacité nominale

Libellé de l'installation	2022	2023
Lagunage (3 bassins) - ISSIRAC	-	17,03%
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	51,85%	71,79%
STEP - 6400 EH - LAUDUN	47,5%	47,58%
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	-	71,54%
STEP (1000 EH) - CODOLET	-	38,87%
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	-	26,38%
STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	-	27,60%
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	-	57,67%
STEP (250 EH) - LE GARN	-	16,67%
STEP (350 EH) - SALAZAC	-	16,35%
STEP (500 EH) - VERFEUIL	-	22,8%
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	-	82,71%
STEP (700 EH) - ST PONS LA CALM	-	27,45%
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	-	61,6%
STEP (800 EH) - ST LAURENT DE CARNOLS	-	24,38%
STEP (850 EH) - ST MICHEL D'EUZET	-	45,38%
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	86,07%	57,76%
STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH - SABRAN	53,68%	23,75%
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	30,47%	49,5%
STEP Village (250 EH) - ST ANDRE D'OLERARGUES	-	18,72%

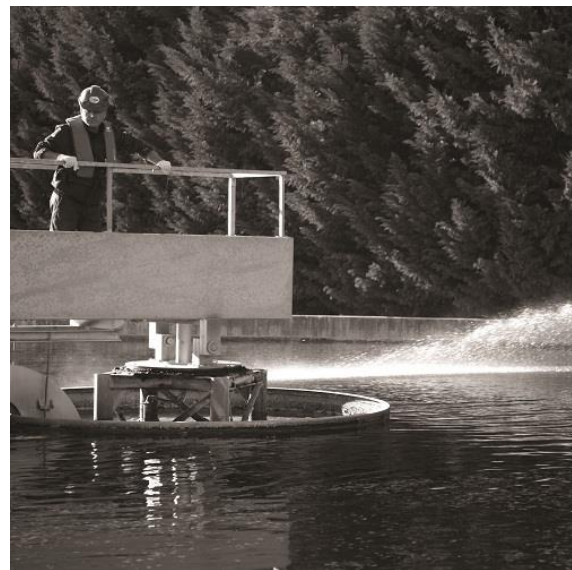
Les volumes d'effluents épurés

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2022 m ³	2023 m ³
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	Entrée	136 147	120 545
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	Sortie	136 102	120 934
STEP - 6400 EH - LAUDUN	Entrée	232 934	208 509
STEP - 6400 EH - LAUDUN	Sortie	232 726	206 795
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	Entrée	-	52 182
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	Sortie	-	52 182
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Entrée	-	39 663
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Sortie	-	39 663
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	Entrée	-	55 685
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	Sortie	-	55 685
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	Entrée	-	46 882
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	Sortie	-	46 882
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Entrée	5 511	4 950
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Sortie	5 511	4 950
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Entrée	38 561	32 376
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Sortie	215 855	32 376

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice. Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie. Elles prennent en compte toutes les corrections de facturation: avoirs et rattrapages :

2023	
Consommation en KWh	692 761



LES BOUES ET LES SOUS-

PRODUITS

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues

Libellé de l'installation	2022 (tMS)	2023 (tMS)
STEP - 6400 EH - LAUDUN	44,098	60,743
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	40,013	37,98
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	2,7	10,095
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	2,18	4,315
STEP (Plateau filtrants Cadignac) - 25 EH - SABRAN	0,46	0,313
STEP (Plateau filtrants Charavel) - 50 EH - SABRAN	-	0,765
STEP (Plateau filtrants Village) - 200 EH - SABRAN		0,205
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	-	11,671
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	-	10,373
STEP (1000 EH) - CODOLET		5,131
STEP (350 EH) - SALAZAC		2,794

Evacuation des boues

Libellé de l'installation	Destination	2022 (tMS)	2023 (tMS)
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	Boues traitées vers épandage agricole	-	44
STEP - 6400 EH - LAUDUN	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	40,632	61,707
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Boues traitées évacuées vers transit	2,18	4,315
STEP (Plateau filtrants Cadignac) - 25 EH - SABRAN	Boues évacuées sans traitement vers transit	0,46	0,313
STEP (Plateau filtrants Charavel) - 50 EH - SABRAN	Boues évacuées sans traitement vers transit	-	0,765
STEP (Plateau filtrants Village) - 200 EH - SABRAN	Boues évacuées sans traitement vers transit	-	0,205
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Boues traitées évacuées vers transit	2,7	10,095
STEP (1000 EH) - CODOLET	Boues traitées évacuées vers transit		5,131
STEP (350 EH) - SALAZAC	Boues traitées évacuées vers transit		2,794
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	Boues traitées évacuées vers transit		11,671
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	Boues traitées évacuées vers transit		10,373

Les sous-produits : Graisses

Libellé de l'installation	Destination	2022 (Kg)	2023 (Kg)
LAUDUN - STEP - 6400 EH	Graisses évacuées vers STEP	20 000	15 200
L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Graisses évacuées vers STEP	31 200	13 600

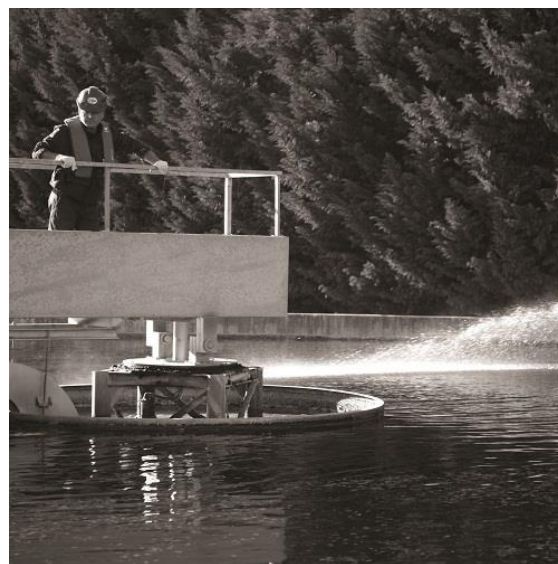
STEP (700 EH) - ST PONS LA CALM	Refus dégrillage évacué vers transit		3 120
STEP (500 EH) - VERFEUIL	Refus dégrillage évacué vers transit		480

Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Libellé de l'installation	Destination	2022 (Kg)	2023 (Kg)
STEP (250 EH) - CARSAN	Refus dégrillage évacué vers transit		481
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	Refus dégrillage évacué vers transit		3 120
STEP (1000 EH) - CODOLET	Refus dégrillage évacué vers transit		3 120
STEP - 6400 EH - LAUDUN	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	4 740	6 000
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	1 100	1 250
STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	Refus dégrillage évacué vers transit		3 120
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Refus dégrillage évacué vers transit		40
STEP Mas sellier - ST ANDRE D'OLERARGUES	Refus dégrillage évacué vers transit		120
STEP Village (250 EH) - ST ANDRE D'OLERARGUES	Refus dégrillage évacué vers transit		120
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	Refus dégrillage évacué vers transit		2 080
STEP (800 EH) - ST LAURENT DE CARNOLS	Refus dégrillage évacué vers transit		2 080
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	Refus dégrillage évacué vers transit		240
STEP (850 EH) - ST MICHEL D'EUZET	Refus dégrillage évacué vers transit		240
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	Refus dégrillage évacué vers transit		240

Les sous-produits : Sables

Libellé de l'installation	2022 (kg)	2023 (kg)
STEP - 6400 EH - LAUDUN	35 000	43 400
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	60 200	23 800



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LA QUALITE DU TRAITEMENT

La qualité du traitement, notre priorité

7.

Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité effectuée par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas inclus dans le présent rapport, car il ne nous a pas été communiqué avant la rédaction de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être transmise à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1. Ces modifications réglementaires, fondées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement, peuvent expliquer des changements de conformité.

Nous sommes à votre disposition pour expliquer ces évolutions.

DETAIL DE LA CONFORMITE PAR SYSTEME DE TRAITEMENT

Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2023
Lagunage (3 bassins) - ISSIRAC	1
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	12
STEP - 6400 EH - LAUDUN	12
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	2
STEP (1000 EH) - CODOLET	2
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	2
STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	2
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	2
STEP (250 EH) - LE GARN	1
STEP (350 EH) - SALAZAC	1
STEP (500 EH) - VERFEUIL	1
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	1
STEP (700 EH) - ST PONS LA CALM	1
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	1
STEP (800 EH) - ST LAURENT DE CARNOLS	1
STEP (850 EH) - ST MICHEL D'EUZET	1
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	1
STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH - SABRAN	1
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	2
STEP Village (250 EH) - ST ANDRE D'OLERARGUES	1

Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	Evaluation de la conformité par l'exploitant
Lagunage (3 bassins) - ISSIRAC	Conforme
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	Conforme
STEP - 6400 EH - LAUDUN	Conforme
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	Conforme
STEP (1000 EH) - CODOLET	Conforme
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Conforme
STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	Conforme
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	Conforme
STEP (250 EH) - LE GARN	Conforme*
STEP (350 EH) - SALAZAC	Conforme
STEP (500 EH) - VERFEUIL	Conforme
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	Conforme
STEP (700 EH) - ST PONS LA CALM	Conforme
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	Conforme
STEP (800 EH) - ST LAURENT DE CARNOLS	Conforme
STEP (850 EH) - ST MICHEL D'EUZET	Conforme
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Conforme
STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH - SABRAN	Conforme
STEP 35000 EH - BAGNOLS SUR CEZE	Conforme
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Conforme
STEP Village (250 EH) - ST ANDRE D'OLERARGUES	Conforme

*Pas de bilan en sortie car infiltration totale de l'effluent dans les lagunes

Le taux de conformité est calculé selon la somme du nombre de bilans 24h par système de traitement

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2023

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	VP.211 : Nombre de bilans 24h	VP.210 : Nombre de bilans 24h	VP.176 : Charge entrante en DBO5
100	48	48	659,29 Kg/j
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3	Donnée de Consolidation de l'indicateur P254.3

QUALITE DES REJETS	
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	VP.208 : Quantité totale de boues évacuées par des filières conformes à la réglementation
100%	151,37 tMS
Pourcentage des boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. La filière est conforme selon deux critères : <ul style="list-style-type: none"> - Transport des boues effectué conformément à la réglementation en vigueur. - Filière de traitement autorisée ou déclarée 	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.). Donnée de Consolidation de l'indicateur P206.3

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.0 : Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration
0 Autorisation de rejets	151,37 tMS
Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité. La donnée est fournie selon la base d'information en notre possession.	Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur. (telles que les boues curées, les lixiviats, les graisses, etc.).

PERFORMANCE DE RESEAU		
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	VP.077 : Linéaire total de réseau de collecte (hors branchement) situé à l'amont des stations d'épuration y compris le réseau d'eau pluvial	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
80/120 points	248,170 km	110/120 points
Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.	Données de consolidation de l'indicateur P202.2.	Voir le détail de l'indice dans le chapitre concerné.

PERFORMANCE DE RESEAU		
VP.176 : Charge de DBO5 collecté estimée sur le contrat	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de branchements desservis sur le périmètre du contrat (raccordés et raccordables)
1 157,04 Kg/j	100%	9 132 branchements
Contrairement à la charge totale moyenne collectée, cette valeur est basée sur la production en DBO5 de la population estimée du périmètre du contrat, sachant que chaque habitant produit environ 0.06kg de DBO5 par jour. Données de consolidation de l'indicateur P255.3.	Le taux est déterminé en divisant le nombre d'abonnés desservis par le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant du service d'assainissement collectif. Il est important de noter que cet indicateur ne tient compte que du nombre de branchements effectivement raccordés, et non du nombre potentiel de branchements raccordables.	Données de consolidation de l'indicateur P201.1.

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.140 : Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N	VP.077 : Longueur du réseau de collecte des eaux usées au 31/12 (hors pluvial)
0,12%	1,254 km	209,792 km
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.	Données de consolidation de l'indicateur P253.2.

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	Nombre de demandes d'indemnités déposées donnant lieu à dédommagement ou contentieux	P252.2 : Nombre de points noirs pour 100 km de réseau	VP.046 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
N.R.	N.R	10,476	26 points noirs
Le taux est calculé en divisant le nombre de demandes par le nombre d'habitants desservis.	Donnée fournie par la collectivité. Données de consolidation de l'indicateur P251.1.	Permet de caractériser la sensibilité structurelle du réseau	Est appelé « points noirs » tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative) quel que soit sa nature ou le type d'intervention. Données de consolidation de l'indicateur P252.2.

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N+1	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m³ pour 120 m³ au 01/01/N
19 284 habitants	2,53 €	-
Cette estimation décompte le nombre de personne desservies par le service y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année suivant l'exercice.	Prix au m ³ provenant de la facture 120 m ³ au 01 janvier de l'année de l'exercice (concerne l'année précédente).

SERVICE A L'USAGER		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	VP.268 : Montant des impayés au 31/12/2023	Chiffre d'affaires TTC facturé N-1 (hors travaux)
-	-	-
Ce taux est calculé en divisant le montant des impayés de l'année de l'exercice par le chiffre d'affaires (hors travaux) de l'année antérieure	Montant des impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1. (N étant l'année du RAD). Données de consolidation de l'indicateur P257.0.	Données de consolidation de l'indicateur P257.0.

SERVICE A L'USAGER		
P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 contrats abonnés	VP.056 : Nombre de contrats abonnés raccordés	VP.003 : Nombre de réclamation écrites reçues par le délégataire
0 ‰	9 120 contrats abonnés	0 réclamations
Le taux est calculé en rapportant le nombre de réclamation selon le nombre de contrats abonnés divisé par 1000	Données de consolidation de l'indicateur P258.1	Données de consolidation de l'indicateur P258.1

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif <u>Cet indicateur n'est officiellement pas calculé, il est fourni à titre indicatif</u>	VP.068 : Volumes des eaux usés consommés facturés	VP.119 : Montants des abandons de créances
-	950 531 m³	-
Cet indicateur doit être recalculé en divisant le montant des abandons de créance par les volumes facturés.	Données de consolidation de l'indice P207.0.	Données de consolidation de l'indice P207.0.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

9.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Bilans des interventions d'exploitations

	2023
Linéaires hydrocurés avec le camion (ml)	24 978
Dont :	
Hydrocurage préventif (ml)	21 641
Hydrocurage curatif sur réseau et branchements (ml)	3 337

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc).

	2023
Linéaires contrôlés par passage caméra (ml)	4 974
Nombre de débouchages du réseau	193
Nombre de nettoyage des postes de relevage	117

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



Les casses sur conduites et sur branchements

	2023
Nombre de casses sur conduites	2
Nombre de casses sur branchements	1

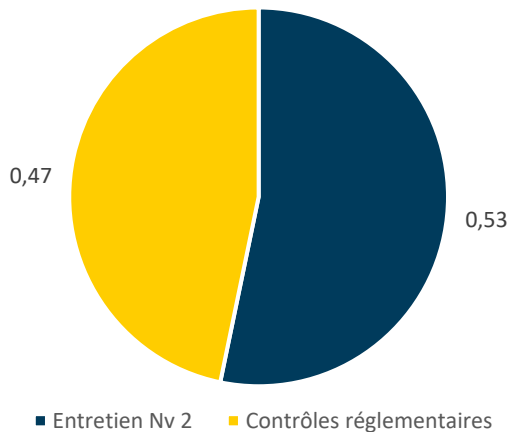


LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les opérations de maintenance ont pour but de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, un équipement ou du matériel dans un état spécifié, ou de leur restituer les caractéristiques de fonctionnement requises.

Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2023
Entretien niveau 2	90
Contrôles réglementaires	79



Les interventions de contrôles réglementaires ont pour objectif de vérifier la conformité des installations et des équipements suivants, dans le but de garantir la sécurité du personnel :

- installations électriques
- systèmes de levage
- ballons anti-béliers

Les interventions d'entretien de niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages ...). Ce type d'entretien n'est pas abordé dans le rapport.

Les interventions d'entretien de niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et/ou corrective de **complexité moyenne** (réparations réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements). L'entretien 2ème niveau n'inclut pas les opérations de renouvellement dans le cadre du compte de renouvellement et/ou du programme de renouvellement

Les contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres,

préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs ...) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées.



Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2023
Curatif	81
Préventif	9

Les interventions de maintenance peuvent être soit de nature :

- **curative :** opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne.
- **préventive :** opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la continuité de ses caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Améliorer votre patrimoine, une priorité

10.

POSTES DE RELEVAGE

- Mise en place d'une désodorisation et d'un traitement H2S sur 3 postes de relèvement de Montfaucon :
 - PR de la plaine
 - PR de la citée
 - PR place du 19 mars

STATIONS

- Installation d'une passerelle d'accès sur le poste colature de la STEP de St Julien de Peyrolas afin de permettre la sortie des pompes
- Mise en place d'une échelle d'accès sur le pont clarificateur de la STEP de St Julien de Peyrolas
- Installation d'un dégrilleur à maille fine sur la STEP de l'Ardoise vis-à-vis (aujourd'hui le dégrilleur est obsolète par rapports aux déchets reçus)
- Sécurisation des augets basculants sur la STEP de St Pons La Calm
- Mise en place d'échelles d'accès aux lits de séchage sur la STEP de St Alexandre
- Installation de barreaux anti-chute sur les 2 postes de relèvement (entrée + sortie) de la STEP de St Alexandre
- Sécurisation des augets de la STEP de Cavillargues

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE CARE

Le compte rendu financier sur l'année d'exercice

11.

SAUR

02/05/2024

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2023**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **SUD-EST**
Centre **LANGUEDOC-ROUSSILLON**
Département **GARD**
Collectivité **CA GARD RHODANIEN EU**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2022	Année 2023	Ecart en %
PRODUITS			2 588,2	
Exploitation du service			1 279,6	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)			1 209,0	
Travaux attribués à titre exclusif			99,6	
CHARGES			2 790,2	
Personnel			309,1	
Energie électrique			168,6	
Produits de traitement			5,2	
Analyses			14,6	
Sous-traitance, matières et fournitures			406,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)			23,1	
Autres dépenses d'exploitation			150,2	
- Télécommunications, poste et télégestion			3,0	
- Engins et véhicules			61,6	
- Informatique			45,5	
- Locaux			31,9	
- Divers			8,1	
Contribution des services centraux et recherche			179,9	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)			1 209,0	
- Part collectivité			1 195,0	
- Autres organismes publics			14,0	
Charges relatives aux renouvellements			315,6	
- Pour garantie de continuité du service			43,5	
- Programme contractuel			246,5	
- Fonds contractuel			25,6	
Charges relatives investissements du domaine privé			8,0	
RESULTAT AVANT IMPOT			-202,0	
RESULTAT			-202,0	

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département,région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf: 160-015001-309301-02 2023120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 02/05/2024

Focus énergie électrique 2023 :

Comme toute entreprise, la crise de l'énergie qui a démarré fin 2021 a impacté les contrats d'électricité de SAUR.

Les effets de cette crise de l'énergie ont été fortement limités en 2022 du fait de prises de positions sur les marchés de gros en amont de celle-ci.

La crise énergétique a impacté plus fortement les prix de l'électricité sur 2023 car davantage de volumes ont été réservés à des niveaux de prix de marché importants.

Au plus fort de la crise, en été 2022, les prix de marché de l'électricité ont pu être multipliés par 15.

SAUR a ainsi vu ses coûts de l'électricité augmenter en moyenne de +54% en 2023 par rapport à 2022.

Cette augmentation moyenne n'est pas linéaire et est très disparate selon les profils de consommation. En effet du fait des tensions d'approvisionnement en gaz et des risques de délestage lors des pointes, les prix en heures pleines et en hiver ont davantage augmenté que les prix en été et en heures creuses.

La dépense en électricité 2023 sur votre contrat est donc le résultat de cette situation (forte augmentation des prix, mix consommations été/hiver et HP/HC).

Le marché de l'électricité a fortement baissé depuis plusieurs mois mais est encore loin de son niveau pré-crise.

Du fait de l'inertie entre évolution des marchés de gros, négociation des contrats d'énergie et réception des factures d'électricité, la baisse de ces prix de marché ne se fera sentir qu'à partir de 2025.

METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

Modalités d'établissement du compte annuel de l'exploitation et composantes des rubriques :

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

1) PRODUITS • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

2) CHARGES • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...)
 - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Territoire.
 - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
 - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
 - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
 - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

CHARGES • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégataire dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
 - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
 - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
 - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
 - Le matériel de sécurité ;
 - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
 - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
 - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
 - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
 - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
 - eSigis, logiciel de cartographie ;
 - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
 - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégataire ;
 - Les primes dommages ouvrages ;
 - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
 - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégataire.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

3) RESULTAT AVANT IMPOT

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

4) IMPOT SUR LES SOCIETES

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

5) RESULTAT

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



© Christine Aresteanu



ANNEXES

12.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance

13.

LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
Station d'Épuration Bernas (40 EH) - Montclus	2015	40		-	Non	Non	MONTCLUS
Station d'Épuration Montclus Nord (60 EH)	2015	60		-	Non	Non	MONTCLUS
Station d'Épuration Monteil (40 EH) - Montclus	2015	40		-	Non	Non	MONTCLUS
Station d'Épuration Montclus Sud (60 EH)	2015	60		-	Non	Non	MONTCLUS
L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	2006	3 800	Domestique	Eaux usées_Boues activées en aération prolongée sans anoxie. Boues_Déshydratation lits plantés de roseaux.	Oui	Non	LAUDUN-L'ARDOISE
SABRAN - STEP (Mégier) - 200 EH	1993	200	Domestique Séparatif	niveau de rejet : e	Oui	Non	SABRAN
SABRAN - STEP (Plateau filtrants Charavel) - 50 EH	1996	50	Domestique Séparatif	-	Non	Non	SABRAN
SABRAN - STEP (Plateau filtrants Cadignac) - 25 EH	1996	25	Domestique Séparatif	-	Non	Non	SABRAN
SABRAN - STEP Donnat - 1000 EH	1992	1 000	Domestique Séparatif	niveau de rejet : NK1	Oui	Non	SABRAN
Station d'Épuration Le Garn (250 EH)	2000	250		-	Non	Non	LE GARN
Station d'Épuration de Verfeuil (500 EH)	2000	500		-	Non	Non	VERFEUIL
Station d'Épuration de Carsan (250 EH)	2000	250		-	Non	Non	CARSAN
Station d'Épuration de Saint-Laurent-de-Carnols (800 EH)	2000	800		-	Non	Non	SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS
LAUDUN - STEP - 6400 EH	1988	6 400	Domestique Séparatif	niveau de rejet D4 NK1	Oui	Non	LAUDUN-L'ARDOISE
Lagunage Issirac (3 bassins)	1989	200	Séparatif	-	Non	Non	ISSIRAC
Station d'Épuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)	2000	850		-	Non	Non	SAINT-MICHEL-D'EUZET
Station d'Épuration de Cavillargues (1000 EH)	2012	1 000		-	Non	Non	CAVILLARGUES
Station d'Épuration de Codolet (1000 EH)	2000	100		-	Non	Non	CODOLET
Station d'Épuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	2000	110		-	Non	Non	SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS
Station d'Épuration de Saint-Christol-de-Rodières (180 EH)	2000	180		-	Non	Non	SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Station d'Épuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	2000	1 500		-	Non	Non	SAINT-ALEXANDRE
Station d'Épuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	2000	650		-	Non	Non	SAINT-PAULET-DE-CAISSON
Station d'Épuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)	2000	750		-	Non	Non	SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET
Station d'Épuration Salazac (350 EH)	2000	350		-	Non	Non	SALAZAC
Station d'Épuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)	2000	700		-	Non	Non	SAINT-PONS-LA-CALM
SABRAN - STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH	2002	150	Domestique Séparatif	niveau de rejet : e	Non	Non	SABRAN
Station d'épuration Laval-Saint-Roman (470 EH)	2000	470		-	Non	Non	LAVAL-SAINT-ROMAN
Station d'Épuration Village - St-André-d'Olérargues (250 EH)	2000	250		-	Non	Non	SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES
Station d'Épuration Mas sellier St-André-d'Olérargues	2000	250		-	Non	Non	SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES
Station d'Épuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	2000	1 800		-	Non	Non	SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
AIGUEZE	Relevage Blanchisserie - AIGUEZE	-	2000	Non	Non
AIGUEZE	Relevage Borian - AIGUEZE	-	2009	Non	Non
AIGUEZE	Relevage Cimetière - AIGUEZE	-	2005	Non	Non
AIGUEZE	Relevage DRILLO - AIGUEZE	-	2000	Non	Non
AIGUEZE	Relevage La Calade - AIGUEZE	-	2000	Non	Non
CARSAN	Relevage Ancienne Ecole - CARSAN	-	2000	Non	Non
CARSAN	STEP (250 EH) - CARSAN	-	2012	Non	Non
CARSAN	STEP (250 EH) - CARSAN	-	2012	Non	Non
CAVILLARGUES	Relevage de la Condamine - CAVILLARGUES	-	2000	Non	Non
CAVILLARGUES	STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	-	2011	Non	Non
CAVILLARGUES	STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	-	2000	Non	Non
CODOLET	Relevage - CODOLET	-	2000	Non	Non
CODOLET	Relevage Eaux Pluviales - CODOLET	-	2000	Non	Non
LA ROQUE-SUR-CEZE	Relevage Des Vignes - LA ROQUE SUR CEZE	0 m³/h	2000	Non	Non
LA ROQUE-SUR-CEZE	Relevage Du Pont - LA ROQUE SUR CEZE	0 m³/h	2000	Non	Non
LA ROQUE-SUR-CEZE	Relevage Parking - LA ROQUE SUR CEZE	100 m³/h	1995	Non	Non
LAUDUN-L'ARDOISE	Relevage du complexe sportif - LAUDUN	20 m³/h	1987	Oui	Non

LAUDUN-L'ARDOISE	Relevage Jean Bouin - LAUDUN	13.5 m ³ /h	1987	Oui	Non
LAUDUN-L'ARDOISE	Relevage lotissement Les Muscats - LAUDUN L'ARDOISE	10 m ³ /h	2015	Non	Non
LAUDUN-L'ARDOISE	Relevage ZI - L'ARDOISE	20 m ³ /h	2003	Oui	Non
LAUDUN-L'ARDOISE	STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	32 m ³ /h	2006	Non	Non
LAUDUN-L'ARDOISE	STEP - 6400 EH - LAUDUN	54 m ³ /h	1988	Non	Non
LAVAL-SAINT-ROMAN	Relevage Les Combes - LAVAL ST ROMAN	-	2000	Non	Non
LAVAL-SAINT-ROMAN	Relevage Trescouvieux - LAVAL ST ROMAN	-	2000	Non	Non
LAVAL-SAINT-ROMAN	STEP (470 EH) - LAVAL ST ROMAN	-	2000	Non	Non
MONTCLUS	Relevage Bernas - MONTCLUS	20 m ³ /h	2003	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage Amazonia - MONTFAUCON	-	2000	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage chemin de la Tuilerie - MONTFAUCON	-	2006	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage La Citée rue de La République - MONTFAUCON	-	2006	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - MONTFAUCON	-	2006	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage Les Granges rue de La République - MONTFAUCON	-	2000	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage les Lavandines rue du Rhone - MONTFAUCON	-	2000	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage Miemart - MONTFAUCON	-	2000	Non	Non
MONTFAUCON	Relevage Place du 19 mars 62 - MONTFAUCON	-	2000	Non	Non
SABRAN	Relevage de la Bégude de Carmes - SABRAN	20 m ³ /h	1990	Non	Non
SABRAN	Relevage du lavoir Carmes - SABRAN	20 m ³ /h	1992	Oui	Non
SABRAN	Relevage haut de Sabran - SABRAN	11.5 m ³ /h	2002	Non	Non
SABRAN	STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	3 m ³ /h	1993	Non	Non
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	9 m ³ /h	1992	Non	Non
SAINT-ALEXANDRE	Relevage Basse Fontaine - ST ALEXANDRE	-	2000	Non	Non
SAINT-ALEXANDRE	Relevage Beauvezet-Nord - ST ALEXANDRE	-	2000	Non	Non
SAINT-ALEXANDRE	STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	-	2000	Non	Non
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	Relevage Compresseurs du Coureau - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	-	2010	Non	Non
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	Relevage Du Moulinet - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	-	2000	Non	Non
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	-	2000	Non	Non
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	Relevage des Ecoles - ST ANDRE D'OLERARGUES	-	2000	Non	Non
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	Relevage du Restaurant - ST ANDRE D'OLERARGUES	-	2000	Non	Non
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Relevage Camping Le Peyrolais St-Julien-de-Peyrolas (privé)	-	2000	Non	Non
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Relevage Les Baumasses - ST JULIEN DE PEYROLAS	-	2000	Non	Non

SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - ST LAURENT DE CARNOLS	-	2000	Non	Non
SAINT-MICHEL-D'EUZET	Relevage Vignares - ST MICHEL D'EUZET	-	2000	Non	Non
SAINT-PONS-LA-CALM	Relevage Entrée STEP - ST PONS LA CALM	-	2011	Oui	Non
SALAZAC	Relevage Des Blaquières - SALAZAC	-	2007	Non	Non
VERFEUIL	STEP (500 EH) - VERFEUIL	-	2009	Non	Non

LE RESEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2023, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 340,746 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre	Linéaire Total (ml)	Type de tronçon	Type réseau
Autre	Autre ?	134,651	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Autre ?	5391,087	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Autre ?	1030,474	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Autre 200	60,760	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Autre 500	55,943	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire ?	241,687	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire ?	14277,512	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire ?	85,492	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 100	24,254	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 100	15,730	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 1000	173,660	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 1000	549,323	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 1200	94,770	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 125	13,489	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 130	381,139	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 130	715,844	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 150	95,039	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 160	111,633	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 160	17,478	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 180	43,204	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 200	41,646	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 200	1188,720	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 200	910,113	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 250	48,565	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 250	36,127	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 300	686,291	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 300	2050,790	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 300	1125,677	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 315	234,135	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 315	286,843	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 350	48,920	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 400	602,512	Gravitaire	Eaux pluviales

Inconnu	Circulaire 400	2085,548	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 400	282,718	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 450	26,011	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 50	10,645	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 500	1285,996	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 500	6726,130	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 500	445,185	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 60	0,567	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 600	199,453	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 600	1109,472	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 600	138,930	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 700	164,291	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 75	76,195	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 750	305,425	Gravitaire	Eaux pluviales
Autre	Circulaire 800	65,340	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Circulaire 800	622,928	Gravitaire	Eaux pluviales
PVC	Circulaire 800	59,249	Gravitaire	Eaux pluviales
Inconnu	Autre ?	3232,656	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre ?	24,960	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre 110	14,473	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Autre 150	3303,340	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Autre 150	1785,044	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Autre 150	47,240	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre 150	1129,740	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Autre 200	2315,240	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Autre 200	176,820	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre 200	7711,753	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre 2000	72,140	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre 250	562,730	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Autre 315	201,270	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire ?	752,039	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire ?	18,275	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire ?	28497,688	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire ?	4072,112	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 100	80,737	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 100	125,318	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 100	22,308	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 110	339,096	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 120	349,502	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 125	358,792	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 125	804,812	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 140	249,997	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 15	59,600	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	2399,307	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire 150	1841,044	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	4288,030	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 150	2153,855	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 150	14212,506	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 150	11281,096	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 16	140,516	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire 160	65,488	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 160	312,242	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 160	985,680	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 160	14770,265	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	5329,103	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire 200	2027,216	Gravitaire	Eaux usées

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Fonte	Circulaire 200	2730,890	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	326,657	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 200	4773,095	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 200	61276,219	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	355,562	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire 250	1331,352	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 250	48,122	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 250	1232,942	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire 273	23,546	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	340,177	Gravitaire	Eaux usées
Autre	Circulaire 300	254,685	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	1480,935	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 300	508,211	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 315	140,410	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 600	46,186	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 63	114,620	Gravitaire	Eaux usées
PVC	Circulaire 80	821,465	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Rectangulaire 125	56,209	Gravitaire	Eaux usées
Inconnu	Autre ?	401,130	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Autre 200	275,660	Refoulement	Eaux usées
Inconnu	Circulaire ?	1041,416	Refoulement	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 100	585,489	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 100	109,558	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 110	1752,896	Refoulement	Eaux usées
Autre	Circulaire 125	132,915	Refoulement	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 150	192,780	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 160	1773,640	Refoulement	Eaux usées
Autre	Circulaire 200	84,690	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 200	205,944	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 60	159,490	Refoulement	Eaux usées
Autre	Circulaire 63	151,900	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 63	755,864	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 75	739,822	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 80	286,766	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 80	418,109	Refoulement	Eaux usées
Autre	Circulaire 90	1568,686	Refoulement	Eaux usées
Inconnu	Circulaire 90	70,707	Refoulement	Eaux usées
PVC	Circulaire 90	678,501	Refoulement	Eaux usées
Inconnu	Rectangulaire 100	431,074	Refoulement	Eaux usées

CONSOMMATION D'ENERGIE

Consommation électrique en kWh	2023
Relevage Amazonia - MONTFAUCON	1 731
Relevage Ancienne Ecole - CARSAN	131
Relevage Ancienne STEP - ST LAURENT DE CARNOLS	3 904
Relevage Basse Fontaine - ST ALEXANDRE	2 633
Relevage Beauvezet-Nord - ST ALEXANDRE	332
Relevage Bernas - MONTCLUS	322
Relevage Borian - AIGUEZE	163
Relevage chemin de la Tuilerie - MONTFAUCON	328
Relevage Cimetière - AIGUEZE	4 185
Relevage Compresseurs du Coureau - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	27 789
Relevage de la Bégude de Carmes - SABRAN	261
Relevage de la Condamine - CAVILLARGUES	215
Relevage Des Blaquières - SALAZAC	195
Relevage Des Vignes - LA ROQUE SUR CEZE	6 550
Relevage du lavoir Carmes - SABRAN	839
Relevage Du Moulinet - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	110
Relevage Du Pont - LA ROQUE SUR CEZE	1 000
Relevage du Restaurant - ST ANDRE D'OLERARGUES	216
Relevage haut de Sabran - SABRAN	331
Relevage Jean Bouin - LAUDUN	3 643
Relevage La Citée rue de La République - MONTFAUCON	1 854
Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - MONTFAUCON	8 530
Relevage Les Baumasses - ST JULIEN DE PEYROLAS	1 723
Relevage Les Combes - LAVAL ST ROMAN	620
Relevage Les Granges rue de La République - MONTFAUCON	185
Relevage les Lavandines rue du Rhone - MONTFAUCON	598
Relevage lotissement Les Muscats - LAUDUN L'ARDOISE	411
Relevage Miemart - MONTFAUCON	7 882
Relevage Parking - LA ROQUE SUR CEZE	17 974
Relevage Place du 19 mars 62 - MONTFAUCON	8 163
Relevage Trescouvieux - LAVAL ST ROMAN	1 725
Relevage Vignares - ST MICHEL D'EUZET	623
Relevage ZI - L'ARDOISE	1 700
STEP - 3800 EH - L'ARDOISE	134 560
STEP - 6400 EH - LAUDUN	215 984
STEP (1000 EH) - CAVILLARGUES	8 706
STEP (1000 EH) - CODOLET	29 195
STEP (1100 EH) - ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	399
STEP (1500 EH) - ST ALEXANDRE	40 512
STEP (1800 EH) - ST JULIEN DE PEYROLAS	67 992
STEP (250 EH) - CARSAN	1 796
STEP (250 EH) - LE GARN	268
STEP (350 EH) - SALAZAC	3 874
STEP (470 EH) - LAVAL ST ROMAN	1 739
STEP (500 EH) - VERFEUIL	1 002
STEP (650 EH) - ST PAULET DE CAISSON	16 050
STEP (700 EH) - ST PONS LA CALM	3 569
STEP (750 EH) - ST MARCEL DE CAREIRET	29 701

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



STEP (850 EH) - ST MICHEL D'EUZET	3 100
STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	3 669
STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	23 779
Total	692 761

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE SERVICE AUX USAGERS

Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations

14.

LA GESTION CLIENTELE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

Les branchements par commune

	2023
AIGUEZE	93
CARSAN	77
CAVILLARGUES	393
CODOLET	324
ISSIRAC	55
LA ROQUE-SUR-CEZE	117
LAUDUN-L'ARDOISE	2 855
LAVAL-SAINT-ROMAN	143
LE GARN	95
MONTCLUS	91
MONTFAUCON	745
SABRAN	736
SAINT-ALEXANDRE	328
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	250*
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	387
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	58
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	507
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	224
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	382
SAINT-MICHEL-D'EUZET	345
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	425
SAINT-PONS-LA-CALM	264
SALAZAC	101
VERFEUIL	137
Total	9 132

*Donnée fournit par le délégataire AEP

Les clients par commune

	2023
AIGUEZE	93
CARSAN	77
CAVILLARGUES	392
CODOLET	325
ISSIRAC	54
LA ROQUE-SUR-CEZE	116
LAUDUN-L'ARDOISE	2 802
LAVAL-SAINT-ROMAN	143
LE GARN	95
MONTCLUS	91
MONTFAUCON	745
SABRAN	735
SAINT-ALEXANDRE	327
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	250*
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	388
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	58
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	507
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	224
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	381
SAINT-MICHEL-D'EUZET	346
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	423
SAINT-PONS-LA-CALM	264
SALAZAC	101
VERFEUIL	137
Total	9 074

*Donnée fournit par le délégataire AEP

Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2023
AIGUEZE	5 723
CARSAN	7 947
CAVILLARGUES	32 704
CODOLET	31 332
ISSIRAC	2 949
LA ROQUE-SUR-CEZE	18 705
LAUDUN-L'ARDOISE	374 020
LAVAL-SAINT-ROMAN	9 546
LE GARN	7 211
MONTCLUS	6 183
MONTFAUCON	58 632
SABRAN	64 653
SAINT-ALEXANDRE	27 730
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	30 821
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	36 567*
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	4 788
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	52 620
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	20 905
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	33 700
SAINT-MICHEL-D'EUZET	37 029
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	34 664
SAINT-PONS-LA-CALM	22 648
SALAZAC	18 638
VERFEUIL	10 816
Total	950 531

*Donnée fournit par le délégataire AEP

Les consommations par tranche *

Les branchements par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
AIGUEZE	93	85	5	0	3
CARSAN	77	65	8	0	4
CAVILLARGUES	393	375	18	0	0
CODOLET	324	295	18	0	11
ISSIRAC	55	51	3	0	1
LA ROQUE-SUR-CEZE	117	105	7	0	5
LAUDUN-L'ARDOISE	2 855	2 622	199	3	31
LAVAL-SAINT-ROMAN	143	134	5	0	4
LE GARN	95	88	6	0	1
MONTCLUS	91	84	5	0	2
MONTFAUCON	745	706	39	0	0
SABRAN	736	675	45	0	16
SAINT-ALEXANDRE	328	306	22	0	0
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	387	372	15	0	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	58	49	5	0	4
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	507	449	43	0	15
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	224	208	16	0	0
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	382	363	19	0	0
SAINT-MICHEL-D'EUZET	345	318	23	1	3
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	425	398	11	0	16
SAINT-PONS-LA-CALM	264	253	10	0	1
SALAZAC	101	95	6	0	0
VERFEUIL	137	122	11	0	4
Repartition (%)	-	92,52	6,07	0,05	1,36
Total	8 882*	8 218	539	4	121

* hors données SAINT ANDRE D'OLERARGUES

Les volumes consommés par tranche

Commune	2023	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m ³ /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)	Communaux
AIGUEZE	5 723	3 848	1 755	0	120
CARSAN	7 947	5 505	2 042	0	400
CAVILLARGUES	32 704	23 179	9 525	0	0
CODOLET	31 332	20 641	9 697	0	994
ISSIRAC	2 949	2 268	681	0	0
LA ROQUE-SUR-CEZE	18 705	6 387	3 373	8 700	245
LAUDUN-L'ARDOISE	374 020	193 964	81 889	70 506	27 661
LAVAL-SAINT-ROMAN	9 546	8 405	1 096	0	45
LE GARN	7 211	5 168	1 991	0	52
MONTCLUS	6 183	4 179	1 758	0	246
MONTFAUCON	58 632	47 617	11 015	0	0
SABRAN	64 653	44 094	19 517	0	1 042
SAINT-ALEXANDRE	27 730	20 705	7 025	0	0
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	30 821	21 675	9 146	0	0
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	4 788	3 341	1 422	0	25
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	52 620	33 356	15 937	0	3 327
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	20 905	15 620	5 285	0	0
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	33 700	23 518	10 182	0	0
SAINT-MICHEL-D'EUZET	37 029	22 461	6 593	7 710	265
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	34 664	27 046	4 860	0	2 758
SAINT-PONS-LA-CALM	22 648	16 611	5 987	0	50
SALAZAC	18 638	5 231	2 064	11 343	0
VERFEUIL	10 816	7 200	3 304	0	312
Total de la collectivité	913 964*	562 019	216 144	98 259	37 542
Consommation moyenne par TYPE de branchement	102,9	68,39	401,01	24 564,75	310,26

* hors données SAINT ANDRE D'OLERARGUES

La liste des industriels

Commune	Nom de l'industriel	2022	2023	Evolution
LAUDUN-L'ARDOISE	CAMP MILITAIRE DE L ARDOISE	40 478	38 025	-6,1%
LAUDUN-L'ARDOISE	FIBERGLAS A L ARDOISE	14 260	14 384	0,9%
LAUDUN-L'ARDOISE	STE USINE BERLIDON	7 422	7 268	-2,1%
Total		62 160	59 677	-3,99%

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 972 CH MICHEL LEDRAPPIER
30330 TRESQUES
Du Lundi au Vendredi 9h-12h/14h-16h

Téléphone : 04 30 62 10 00 (prix d'un appel local)
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 04 30 62 10 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2024

Courrier : TSA 32608
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

63

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

SAUR GR

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m³.

Abonnement TTC	84,48 €	
Consommation TTC	219,01 €	soit 0,0018 €/Litre
Total facture TTC	303,49 €	
	303,49 €	

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 CHEMIN DE BRETAGNE 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
AIGUEZE						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	256,70 € HT	282,37 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Part Syndicale		Année 2024						54,98	10,00
Abonnement Part SAUR		Année 2024						21,82	10,00
Consommation Part Syndicale		Année 2024			120	0,6680	80,16		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2024			120	0,8312	99,74		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	19,20 € HT	21,12 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Rhône Méditerranée Corse AIGUEZE		Année 2024		120	0,1600	19,20	10,00

Total Facture	303,49 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 275,90 €
TVA sur les débits : 27,59 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.
La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.



NOTE DE CALCUL DE REVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M³

Note de calcul de révision du prix

SAUR		Partenaire : SAUR GR		Date : 13/04/2024				
		Référence contrat : 309301.02						
Produit : Assainissement		Type de contrat : Affermage		Type d'encaissement : Société				
		Part SAUR						
Prix (HT) à compter du 01/01/2024		Redevance : Abonnement - Part SAUR		K : 1,090779				
Devise : Euro		Date d'actualisation : 04/03/2024						
Prix révisé = ((K=1,093513) * Prix de base) * [K1=0,9975]								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,43x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,17x(010534766/010534766_0)+0,4x(010534796/010534796_0)$								
$K1 = 0,51 * (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,1 * (010534766 / 010534766_0) + 0,39 * (010534796 / 010534796_0)$								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,093513								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au : 01/12/2023					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRES DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,10000	01/06/2023	06/10/2023	SITE INTERNET INSEE			129,80000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >=36Kva BASE 2015	129,90000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			198,30000
010534796	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2015	142,20000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			136,60000

Détail du calcul du coefficient de variation					
Résultat= $0,43x(\text{ICHTE}/\text{ICHTE}_0)+0,17x(010534766/010534766_0)+0,4x(010534796/010534796_0)$					
.	0,43	x	(129,8/124,1)		0,449750201
..	+	0,17	x	(198,3/129,9)	+ 0,259515012
..	+	0,4	x	(136,6/142,2)	+ 0,384247539
.					-----
.					1,093512752
Correcteur de révision K1 : 0,9975					
K définitif : 1,090779					
CRITERES TARIFAIRES					
Localité sur point de fourniture : (Secteur A):(Secteur B):(SABRAN)					
3079 Sabran Colombiers : (NON):(OUI):(Autre)					

Localité sur point de fourniture Secteur A

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	20,00	21,82						

Localité sur point de fourniture Secteur B

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	5,00	5,45						

Localité sur point de fourniture SABRAN

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	20,00	21,82						
OUI	5,00	5,45						
Autre	n.r.	n.r.						



SAUR		Partenaire : CA GARD RHODANIEN-S.A.B.R.E		Date : 13/04/2024				
		Référence contrat : 307901.02						
Produit : Assainissement		Type de contrat : Affermage		Type d'encadrement : Société				
Part SAUR du SABRE								
Prix (HT) à compter du 01/01/2024		Relevance : Abonnement - Part SAUR du SABRE						
Devise : Euro		Date d'actualisation : 04/03/2024						
Prix révisé = [K=1,1768] * Prix de base		K : 1,1768						
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,15 + 0,37 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,02 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0 + 0,14 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,32 \times \text{FD2010} / \text{FD2010}_0$								
Nouveau Contrat au 01/07/2012 : FORMULE K = $(1 - P_n) \times (0,15 + 0,36 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,08 \times \text{TP10A} / \text{TP10A}_0 + 0,16 \times 1570284 / 1570284_0 + 0,25 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0$								
Applications des indices : Valeur connue : moyenne arithmétique								
K Intermédiaire : 1,1768								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/01/2024					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	110,30000						129,00000
		ICHTE	01/07/2023	07/04/2023	SITE INTERNET INSEE		1	127,00000
		ICHTE	07/07/2023	07/07/2023	SITE INTERNET INSEE		1	128,20000
		ICHTE	06/10/2023	06/10/2023	SITE INTERNET INSEE		1	129,80000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT. EAU AVEC TUYAUX - 2010	107,37000						129,64286
		TP10A2010	01/07/2023	23/06/2023	MTPB 6251		1	129,40000
		TP10A2010	21/07/2023	21/07/2023	MTPB 6255		1	129,40000
		TP10A2010	11/08/2023	11/08/2023	SITE INTERNET LE MONITEUR		1	129,50000
		TP10A2010	15/09/2023	15/09/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	129,30000
		TP10A2010	13/10/2023	13/10/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	129,60000

010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	TP10A2010	15/11/2023	15/11/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	130,40000
		TP10A2010	15/12/2023	15/12/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	129,90000
		010534763	01/07/2023	30/06/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	28/07/2023	28/07/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	31/08/2023	31/08/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	29/09/2023	29/09/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	31/10/2023	31/10/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	30/11/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	22/12/2023	22/12/2023	SITE INTERNET INSEE		1	167,60000
		FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	101,47000				
FD2010	01/07/2023			23/06/2023	MTPB 6251		1	117,50000
FD2010	21/07/2023			21/07/2023	MTPB 6255		1	117,60000
FD2010	11/08/2023			11/08/2023	SITE INTERNET LE MONITEUR		1	117,50000
FD2010	15/09/2023			15/09/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	119,60000
FD2010	13/10/2023			13/10/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	119,30000
FD2010	15/11/2023			15/11/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	117,20000
FD2010	15/12/2023			15/12/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	118,10000



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,37x(CHTE/CHTE+0,02x(TP10A2010/TP10A2010+0,14x(010534763/010534763+0,32x(FD2010/FD2010			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,37	x 129 / 110,3	+ 0,43273
.	+ 0,02	x 129,642857142857 / 107,37	+ 0,02415
.	+ 0,14	x 154,571428571429 / 109,62	+ 0,19741
.	+ 0,32	x 118,114285714286 / 101,47	+ 0,37249
.			-----
.			1,17678

K définitif : 1,1768	
CRITERES TARIFAIRES	
Localité sur point de fourniture : (Autre):(CODOLET):(SABRAN):(ST GERVAIS, VENEJAN, ORSAN, CHUSCLAN, BAGNOLS SUR CEZE, ST ETIENNE DES SORTS, ST NAZAIRE, TRESQUES)	
3079 Sabran Colombiers : (NON):(OUI):(Autre)	

Localité sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	n.r.	n.r.						

Localité sur point de fourniture CODOLET

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	n.r.	n.r.						

Localité sur point de fourniture SABRAN

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	17,00	20,01						
Autre	n.r.	n.r.						

Localité sur point de fourniture ST GERVAIS, VENEJAN, ORSAN, CHUSCLAN, BAGNOLS SUR CEZE, ST ETIENNE DES SORTS, ST NAZAIRE, TRESQUES

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	17,00	20,01						



SAUR

Partenaire : CA GARD RHODANIEN-S.A.B.R.E

Référence contrat : 307901.02

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage	Type d'encadrement : Société
--------------------------	-----------------------------	------------------------------

part proportionnelle aux volumes consommés €/m3

Prix (HT) à compter du 01/01/2024	Relevance : Consommation part Saur	
Devise : Euro	Date d'actualisation : 04/03/2024	K : 1,1768
Prix révisé = [K=1,1768] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix

Formule de révision : $0,15 + 0,37 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,02 \times \text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0 + 0,14 \times 010534763 / 010534763_0 + 0,32 \times \text{FD2010} / \text{FD2010}_0$
Nouveau Contrat au 01/07/2012 : FORMULE K = $(1 - P_n) \times (0,15 + 0,36 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,08 \times \text{TP10A} / \text{TP10A}_0 + 0,16 \times 1570284 / 1570284_0 + 0,25 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0)$
Applications des indices : Valeur connue : moyenne arithmétique
K Intermédiaire : 1,1768

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/01/2024						
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	110,30000						129,00000
		ICHTE	01/07/2023	07/04/2023	SITE INTERNET INSEE		1	127,00000
		ICHTE	07/07/2023	07/07/2023	SITE INTERNET INSEE		1	128,20000
		ICHTE	06/10/2023	06/10/2023	SITE INTERNET INSEE		1	129,80000
		ICHTE	15/12/2023	15/12/2023	SITE INTERNET INSEE		1	131,00000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	107,37000						129,64286
		TP10A2010	01/07/2023	23/06/2023	MTPB 6251		1	129,40000
		TP10A2010	21/07/2023	21/07/2023	MTPB 6255		1	129,40000
		TP10A2010	11/08/2023	11/08/2023	SITE INTERNET LE MONITEUR		1	129,50000
		TP10A2010	15/09/2023	15/09/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	129,30000
		TP10A2010	13/10/2023	13/10/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	129,60000

		TP10A2010	15/11/2023	15/11/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	130,40000
		TP10A2010	15/12/2023	15/12/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	129,90000
010534763	ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HEURES CREUSES BASE 2015	109,62000						154,57143
		010534763	01/07/2023	30/06/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	28/07/2023	28/07/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	31/08/2023	31/08/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	29/09/2023	29/09/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	31/10/2023	31/10/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	30/11/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE		1	152,40000
		010534763	22/12/2023	22/12/2023	SITE INTERNET INSEE		1	167,60000
	FD2010	FRAIS DIVERS - BASE 100 EN 2010	101,47000					
		FD2010	01/07/2023	23/06/2023	MTPB 6251		1	117,50000
		FD2010	21/07/2023	21/07/2023	MTPB 6255		1	117,60000
		FD2010	11/08/2023	11/08/2023	SITE INTERNET LE MONITEUR		1	117,50000
		FD2010	15/09/2023	15/09/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	119,60000
		FD2010	13/10/2023	13/10/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	119,30000
		FD2010	15/11/2023	15/11/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	117,20000
		FD2010	15/12/2023	15/12/2023	Site Internet LE MONITEUR		1	118,10000



Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat=0,15+0,37x(CHTE/CHTE+0,02x(TP10A2010/TP10A2010+0,14x(010534763/010534763+0,32x(FD2010/FD2010			
.	0,15		0,15000
+	0,37	x 129 / 110,3	+ 0,43273
+	0,02	x 129,642857142857 / 107,37	+ 0,02415
+	0,14	x 154,571428571429 / 109,62	+ 0,19741
+	0,32	x 118,114285714286 / 101,47	+ 0,37249

			1,17678

K définitif : 1,1768	
CRITERES TARIFAIRES	
Localite sur point de fourniture : (BAGNOLS SUR CEZE,CHUSCLAN,ORSAN,ST ETIENNE DES SORTS,ST NAZAIRE,TRESQUES);(VENEJAN);(ST GERVAIS);(CODOLET);(Autre);(SABRAN)	
3079 Sabran Colombiers : (NON);(OUI);(Autre)	

Localite sur point de fourniture BAGNOLS SUR CEZE,CHUSCLAN,ORSAN,ST ETIENNE DES SORTS,ST NAZAIRE,TRESQUES

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	0,5059	0,5953						

Localite sur point de fourniture VENEJAN

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	0,5059	0,5953						

Localite sur point de fourniture ST GERVAIS

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	0,5059	0,5953						

Localite sur point de fourniture CODOLET

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	n.r.	n.r.						

Localite sur point de fourniture Autre

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	n.r.	n.r.						
Autre	n.r.	n.r.						

Localite sur point de fourniture SABRAN

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUI	0,5059	0,5953						
Autre	n.r.	n.r.						



SAUR		Partenaire : SAUR GR		Date : 13/04/2024				
		Référence contrat : 309301.02						
Produit : Assainissement		Type de contrat : Affermage		Type d'encadrement : Société				
Part SAUR								
Prix (HT) à compter du 01/01/2024		Redevance : Consommation - Part SAUR		K : 1,090779				
Devise : Euro		Date d'actualisation : 04/03/2024						
Prix révisé = ((K=1,093513) * Prix de base) * [K1=0,9975]								
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix								
Formule de révision : $0,43x(ICHTE/ICHTE_0)+0,17x(010534766/010534766_0)+0,4x(010534796/010534796_0)$								
$K1 = 0,51 * (ICHTE / ICHTE_0) + 0,1 * (010534766 / 010534766_0) + 0,39 * (010534796 / 010534796_0)$								
Applications des indices : Valeur connue								
K Intermédiaire : 1,093513								
Valeurs de base des paramètres utilisés			Valeurs actualisées au 01/12/2023					
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	124,10000	01/06/2023	06/10/2023	SITE INTERNET INSEE			129,80000
010534766	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES CAPACITE >=36Kva BASE 2015	129,90000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			198,30000
010534796	IP - ENSEMBLE DE L'INDUSTRIE - PRIX DE MARCHE - BASE 2015	142,20000	01/07/2023	30/11/2023	SITE INTERNET INSEE			136,60000

Détail du calcul du coefficient de variation					
Résultat= $0,43x(ICHTE/ICHTE_0)+0,17x(010534766/010534766_0)+0,4x(010534796/010534796_0)$					
.	0,43	x	(129,8 / 124,1)		0,449750201
.	+	0,17	x	(198,3 / 129,9)	+ 0,259515012
.	+	0,4	x	(136,6 / 142,2)	+ 0,384247539
.					-----
.					1,093512752
Correcteur de révision K1 : 0,9975					
K définitif : 1,090779					
CRITERES TARIFAIRES					
Localité sur point de fourniture : (CODOLET);(SABRAN);(Secteur A);(Secteur B)					
3079 Sabran Colombiers : (NON);(OUI);(Autre)					

Localité sur point de fourniture CODOLET

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.f.	n.f.						
OUI	n.f.	n.f.						
Autre	0,3810	0,4156						

Localité sur point de fourniture SABRAN

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	0,7620	0,8312						
OUI	0,2667	0,2909						
Autre	n.f.	n.f.						

Localité sur point de fourniture Secteur A

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiers	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.f.	n.f.						
OUI	n.f.	n.f.						
Autre	0,7620	0,8312						

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Localité sur point de fourniture Secteur B

n.r.= non assujéti à la redevance

3079 Sabran Colombiere	Tranches							
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
NON	n.r.	n.r.						
OUH	n.r.	n.r.						
Autre	0,2667	0,2909						

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau

LISTE DES DONNEES NECESSAIRE A L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE :

CA GARD RHODANIEN EU DSP	
Délégation de service public	
Début contrat : 1 janvier 2023 Fin contrat : 31 décembre 2028	

D204.0 Tarification du service au m³ pour 120m³ au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	54,98	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant à la collectivité	0,6680	€HT/m ³
VP.178	Montant HT de la facture 120m³ revenant à la collectivité <i>(abonnement + consommation x 120)</i>	135,14	€HT/120m³
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	21,82	€HT/an
	Prix au m ³ (Consommation) revenant au délégataire	0,8310	€HT/m ³
VP.177	Montant de la facture 120m³ revenant au délégataire <i>(abonnement + consommation x 120)</i>	121,54	€HT/120m³
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,1600	€HT/m ³
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	0,0000	€HT/m ³
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	0	€HT/m ³
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ <i>(VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100</i>	46,79	€TTC/120m³
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	0	€HT
	Montant total d'une facture 120m³ au 1^{er} janvier de l'année N+1	303,49	€TTC/120m³
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	2,53	€TTC/m³

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	0	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	0,000	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	203,79	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	203,792	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	26	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10,476	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0,077	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	1,254	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,12%	%

Epuraton			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	659,29	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	48	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	48	
P254.3	Conformité des performance des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel	100	%

Données exploitation par installation			
L'ARDOISE - STEP - 3800 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	163,688	
VP.208	Boues évacuées en tMS	44	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	44	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
SABRAN - STEP (Mégier) - 200 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	4,159	
VP.208	Boues évacuées en tMS	4,315	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	4,315	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
SABRAN - STEP Donnat - 1000 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	29,701	
VP.208	Boues évacuées en tMS	10,093	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	10,093	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration Le Garn (250 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	2,000	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1*	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

*Pas de bilan en sortie car infiltration totale de l'effluent dans les lagunes

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Verfeuil (500 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	6,841	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Saint-Laurent-de-Carnols (800 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	11,701	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
LAUDUN - STEP - 6400 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	164,644	
VP.208	Boues évacuées en tMS	61,707	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	61,707	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation par installation			
Lagunage Issirac (3 bassins)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	2,044	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	23,142	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Cavillargues (1000 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	42,921	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Codolet (1000 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	23,323	
VP.208	Boues évacuées en tMS	5,131	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	5,131	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	17,411	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	24,844	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	32,255	
VP.208	Boues évacuées en tMS	10,373	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	10,373	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	27,721	
VP.208	Boues évacuées en tMS	11,671	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	11,671	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration Salazac (350 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	3,433	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	11,529	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
SABRAN - STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH			
VP.176	Charge entrante en DBO5	2,849	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0,205	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0,205	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration Village - St-André-d'Olerargues (250 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	2,808	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

Données exploitation par installation			
Station d'Épuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)			
VP.176	Charge entrante en DBO5	62,279	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	

Données exploitation par installation			
STEP (Plateau filtrants Charavel) - 50 EH - SABRAN			
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0,765	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0,765	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	

Données exploitation par installation			
STEP (Plateau filtrants Cadignac) - 25 EH - SABRAN			
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0,313	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0,313	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	0	

Boues			
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	151,37	tMS
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	151,37	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	151,37	tMS
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5	659,29	kg/j

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	9 120	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	45	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2,11	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	19 284	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <i>Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100</i>	Donnée à titre indicatif 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	-	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Donnée à titre indicatif -	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0	Nb/ 1000ab

Gestion financière			
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2023			
VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2023	950 531	m ³
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2023	-	€HTVA
VP.207.0	Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).	Donnée à titre indicatif -	€HTVA/m ³
VP.182	Encours total de la dette	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP.183	Epargne brute annuelle	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	-	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	-	€TTC
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement	-	%

DETAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	OUI	5 points
Total Partie A :			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage		OUI
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.		OUI
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
	VP.253	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	73%	12 points
Sur 15 points		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	148,73	Km
	VP.255	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	81,6%	13 points
Sur 15 points		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2023 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	166,21	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	203,792	Km
Total Partie B :			25 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
	VP.256	Connaissance de l'altimétrie des canalisations	13,7%	0 points
Sur 15 points		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	27,87	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	203,792	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	NON	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux		0 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	NON	
Total Partie C :			40 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
P202.2B	VALEUR DE L'INDICE		80 points / 120 points	

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées P255.3-1 :

Nom de l'indicateur	Code de la variable	Valeur	Note
Partie A : Éléments communs à tous les types de réseaux			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs. (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...).	VP.158 (20 points)	OUI	20 points
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet. (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés).	VP.159 (10 points)	OUI	10 points
Réalisation d'enquêtes sur le terrain pour repérer les points de déversement et installer des dispositifs de surveillance au milieu récepteur afin de détecter quand et dans quelle mesure les déversements se produisent.	VP.160 (20 points)	OUI	20 points
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.161 (30 points)	OUI	30 points
Rédaction d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations	VP.162 (10 points)	OUI	10 points
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163 (10 points)	OUI	10 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant <i>a minima</i> la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164 (10 points)	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165 (10 points)	OUI	10 points
Note		110 points / 120 points	

Dans le Tableau A : l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES INTERVENTIONS REALISEES

Préserver et moderniser votre patrimoine

16.

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire total de canalisations (ml)
AIGUEZE	125
CARSAN	320
CAVILLARGUES	1145
CODOLET	360
LA ROQUE-SUR-CEZE	3
LAUDUN-L'ARDOISE	5012
LE GARN	489
MONTCLUS	296
MONTFAUCON	1165
SABRAN	2894
SAINT-ALEXANDRE	2010
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	1871
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	255
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	1450
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	1220
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	700
SAINT-MICHEL-D'EUZET	25
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	800
SAINT-PONS-LA-CALM	1499
VERFEUIL	2
Total	21 641

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
AIGUEZE	31/03/23	12 Place du Jeu de Paume	125
CARSAN	28/07/23	423 Route Départementale 306	320
CAVILLARGUES	24/04/23	119 Chemin des Cinq Cents	50
CAVILLARGUES	16/05/23	352 Route de la Cave	420
CAVILLARGUES	22/12/23	Chemin de Tournaraire	675
CODOLET	24/02/23	24 Grand'Rue	200
CODOLET	13/03/23	36 Rue Frédéric Mistral	160
LA ROQUE-SUR-CEZE	24/07/23	1 Rue de Rompe Cul	0
LA ROQUE-SUR-CEZE	07/08/23	1 Rue de l'Arceau	3
LAUDUN-L'ARDOISE	17/01/23	Impasse des Eglantiers	70
LAUDUN-L'ARDOISE	20/01/23	125 Rue François Villon	200
LAUDUN-L'ARDOISE	20/01/23	Impasse Delmont	520

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
LAUDUN-L'ARDOISE	03/02/23	12 Rue Paul Cézanne	75
LAUDUN-L'ARDOISE	07/03/23	111 Rue des Tournesols	750
LAUDUN-L'ARDOISE	17/04/23	1361 Route de Bagnols	40
LAUDUN-L'ARDOISE	05/05/23	1695 Route de Laudun	0
LAUDUN-L'ARDOISE	14/06/23	1300 Route de Laudun	438
LAUDUN-L'ARDOISE	05/09/23	1782 Route de Laudun	100
LAUDUN-L'ARDOISE	20/09/23	102 Route d'Alès	660
LAUDUN-L'ARDOISE	16/10/23	313 Rue Emile Zola	750
LAUDUN-L'ARDOISE	19/10/23	-	400
LAUDUN-L'ARDOISE	15/11/23	30 Rue Corneille	155
LAUDUN-L'ARDOISE	24/11/23	1981 Route de Laudun	210
LAUDUN-L'ARDOISE	20/12/23	Rue Baron Leroy	336
LAUDUN-L'ARDOISE	21/12/23	Rue Baron Leroy	308
LE GARN	05/12/23	205 Allée des Cèdres	489
MONTCLUS	27/10/23	2 Place de l'Ancienne Ecole	296
MONTFAUCON	01/02/23	24 Chemin de Montlezon	650
MONTFAUCON	21/07/23	1 Chemin de Montmarnès	515
SABRAN	20/02/23	4 Impasse du Clos de la Péligouse	650
SABRAN	08/06/23	7 Rue de Pestillers	894
SABRAN	19/09/23	70 Chemin des Vendanges	330
SABRAN	22/11/23	410 Route de La Roque sur Cèze	270
SABRAN	12/12/23	138 Chemin de la Pinède	150
SABRAN	13/12/23	138 Chemin de la Pinède	400
SABRAN	13/12/23	4 Rue des Hauts de Colombier	200
SAINT-ALEXANDRE	17/05/23	709 Chemin de la Gaffarde	450
SAINT-ALEXANDRE	16/10/23	519 Chemin du Bois Pascal	0
SAINT-ALEXANDRE	23/10/23	-	60
SAINT-ALEXANDRE	10/11/23	1332 Route de Carsan	700
SAINT-ALEXANDRE	22/11/23	2148 Route de Carsan	800
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	20/07/23	1 Route de Saint-André	360
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	21/12/23	78 Route du Courau	1511
SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES	20/09/23	325 Route Départementale Le Village	255
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	25/04/23	255 Chemin de Lapparan	80
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	03/08/23	232 Chemin du Compère	50
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	15/11/23	2 Chemin du Stade	630
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	22/11/23	757 Chemin de la Jonade Nord	690
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	13/01/23	115 Route de Bagnols	1000
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	25/08/23	2 Rue du Maréchal Ferrant	220
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	31/05/23	576 Route de Saint-André	500

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	05/07/23	104 Chemin de Font d'Arnaud	200
SAINT-MICHEL-D'EUZET	30/05/23	2 Place la Placette	0
SAINT-MICHEL-D'EUZET	02/06/23	2 Place la Placette	25
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	24/04/23	88 Traverse de la Plane	60
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	18/09/23	226 Route de Carsan	240
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	18/09/23	2 Impasse des Vignerons	100
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	19/09/23	180 Route de Saint-Julien	400
SAINT-PONS-LA-CALM	24/04/23	1 Rue de la Grande Fontaine	230
SAINT-PONS-LA-CALM	25/04/23	1 Rue de la Grande Fontaine	50
SAINT-PONS-LA-CALM	26/04/23	1 Rue de la Grande Fontaine	0
SAINT-PONS-LA-CALM	28/11/23	98 Rue du Frigoulas	869
SAINT-PONS-LA-CALM	12/12/23	2bis Place de la Pompette	200
SAINT-PONS-LA-CALM	26/12/23	-	150
VERFEUIL	11/07/23	Impasse Les Olivettes	2

Opérations d'hydrocurage curatif

Synthèse des opérations d'hydrocurage curatif effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
AIGUEZE	Débouchage Hydro Branchement	1	5
CAVILLARGUES	Curage EU	8	259
CAVILLARGUES	Débouchage Hydro Branchement	2	30
CAVILLARGUES	Débouchage Hydro EU	3	30
CODOLET	Curage EU	7	127
CODOLET	Débouchage Hydro Branchement	5	24
CODOLET	Débouchage Hydro EU	1	5
CODOLET	Débouchage Hydro UN	2	70
ISSIRAC	Curage EU	2	12
LA ROQUE-SUR-CEZE	Curage EU	8	89
LA ROQUE-SUR-CEZE	Débouchage Hydro Branchement	1	0
LA ROQUE-SUR-CEZE	Débouchage Hydro EU	2	0
LAUDUN-L'ARDOISE	Curage EU	32	560
LAUDUN-L'ARDOISE	Débouchage Hydro Branchement	11	114
LAUDUN-L'ARDOISE	Débouchage Hydro EU	12	302
LAUDUN-L'ARDOISE	Débouchage Hydro UN	3	130
LAUDUN-L'ARDOISE	Débouchage Rior UN	1	0
LAVAL-SAINT-ROMAN	Débouchage Hydro EU	1	15
LE GARN	Curage EU	1	10
MONTFAUCON	Curage EU	11	203
MONTFAUCON	Débouchage Hydro Branchement	3	40
MONTFAUCON	Débouchage Hydro EU	1	0

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
SABRAN	Curage EU	15	303
SABRAN	Débouchage Hydro Branchement	6	21
SABRAN	Débouchage Hydro EU	4	65
SAINT-ALEXANDRE	Curage EU	3	67
SAINT-ALEXANDRE	Débouchage Hydro Branchement	1	60
SAINT-ALEXANDRE	Débouchage Hydro EU	1	0
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	Curage EU	5	120
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	Débouchage Hydro Branchement	1	0
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	Débouchage Hydro EU	3	10
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Curage EU	5	101
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	Débouchage Hydro UN	1	80
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	Curage EU	2	32
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	Débouchage Hydro Branchement	1	30
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	Curage EU	4	150
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	Débouchage Hydro Branchement	1	2
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	Débouchage Hydro EU	2	0
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	Débouchage Hydro UN	1	35
SAINT-MICHEL-D'EUZET	Curage EU	5	145
SAINT-MICHEL-D'EUZET	Débouchage Hydro EU	1	0
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	Curage EU	2	15
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	Débouchage Hydro Branchement	1	3
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	Débouchage Hydro EU	2	10
SAINT-PONS-LA-CALM	Curage EU	4	8
SAINT-PONS-LA-CALM	Débouchage Hydro EU	1	25
VERFEUIL	Curage EU	2	30
VERFEUIL	Débouchage Hydro EU	1	0
Total		193	3 337

Détail des opérations d'hydrocurage curatif effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Date	Adresse
AIGUEZE	10/08/23	5 Rue de la Combe des Oiseaux
CAVILLARGUES	19/12/23	2 Place du 19 Mars 1962
CAVILLARGUES	27/11/23	6 Place Etienne Brunel
CAVILLARGUES	28/12/23	6 Place du 19 Mars 1962
CAVILLARGUES	12/04/23	96 Chemin des Cinq Cents
CAVILLARGUES	16/09/23	14 Rue du Portalet
CAVILLARGUES	19/08/23	169 Route d'Alès
CAVILLARGUES	30/03/23	15 Route des Ecoles
CAVILLARGUES	06/06/23	24 Rue du Portalet
CAVILLARGUES	16/12/23	119 Chemin des Cinq Cents
CAVILLARGUES	19/09/23	478 Rue de l'Ancienne Gare

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Commune	Date	Adresse
CAVILLARGUES	27/10/23	255 Chemin de Pujolas
CAVILLARGUES	28/02/23	6 Place Etienne Brunel
CAVILLARGUES	29/04/23	2 Place du 19 Mars 1962
CODOLET	18/07/23	5 Grand'Rue
CODOLET	23/05/23	-
CODOLET	04/07/23	15 Chemin des Rolets
CODOLET	05/06/23	37 Rue Frédéric Mistral
CODOLET	16/08/23	1 Grand'Rue
CODOLET	08/03/23	37 Rue Frédéric Mistral
CODOLET	09/03/23	Rue Raimu
CODOLET	20/12/23	14 Rue Paul Cézanne
CODOLET	22/06/23	37 Rue Frédéric Mistral
CODOLET	02/03/23	16 Rue Frédéric Mistral
CODOLET	10/03/23	Rue Raimu
CODOLET	14/08/23	1 Rue des Sarments
CODOLET	15/10/23	14 Rue Frédéric Mistral
CODOLET	20/05/23	1 Rue des Murailles
CODOLET	23/02/23	40 Rue Frédéric Mistral
ISSIRAC	13/04/23	16 Rue du Four
ISSIRAC	22/08/23	16 Rue du Four
LA ROQUE-SUR-CEZE	03/08/23	1 Rue de l'Arceau
LA ROQUE-SUR-CEZE	21/12/23	Montee du Château
LA ROQUE-SUR-CEZE	02/10/23	8 Montee du Château
LA ROQUE-SUR-CEZE	04/12/23	8 Montee du Château
LA ROQUE-SUR-CEZE	07/08/23	5 Rue de Rompe Cul
LA ROQUE-SUR-CEZE	10/07/23	1 Rue de l'Arceau
LA ROQUE-SUR-CEZE	18/07/23	1 Rue de Rompe Cul
LA ROQUE-SUR-CEZE	24/11/23	6 Montee du Château
LA ROQUE-SUR-CEZE	09/08/23	0
LA ROQUE-SUR-CEZE	24/08/23	292 Chemin de Bellefeuille
LA ROQUE-SUR-CEZE	28/12/23	6 Montee du Château
LAUDUN-L'ARDOISE	01/05/23	155 Rue Emile Pouytes
LAUDUN-L'ARDOISE	11/01/23	1325 Route de Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	11/10/23	59 Rue Aristide Berges
LAUDUN-L'ARDOISE	12/04/23	260 Rue Sully Prudhomme
LAUDUN-L'ARDOISE	13/03/23	1425 Route de Bagnols
LAUDUN-L'ARDOISE	13/09/23	12 Impasse Colette
LAUDUN-L'ARDOISE	14/03/23	69 Rue Alexander Fleming
LAUDUN-L'ARDOISE	16/07/23	91 Rue Neil Armstrong
LAUDUN-L'ARDOISE	17/07/23	26 Impasse des Cigales
LAUDUN-L'ARDOISE	18/07/23	18 Rue Jean Vilar
LAUDUN-L'ARDOISE	19/10/23	95 Rue Albert André

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Commune	Date	Adresse
LAUDUN-L'ARDOISE	25/03/23	101 Rue Francis Roman
LAUDUN-L'ARDOISE	30/10/23	221 Chemin du Boulas
LAUDUN-L'ARDOISE	31/08/23	1955 Route de Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	02/02/23	145 Route d'Alès
LAUDUN-L'ARDOISE	08/02/23	136 Rue Pierre Choisy
LAUDUN-L'ARDOISE	09/02/23	Rue Sacha Guitry
LAUDUN-L'ARDOISE	14/03/23	491 Rue de Boulogne
LAUDUN-L'ARDOISE	14/04/23	1361 Route de Bagnols
LAUDUN-L'ARDOISE	21/06/23	155 Rue Alexandre Dumas
LAUDUN-L'ARDOISE	26/01/23	35 Rue Alphonse Daudet
LAUDUN-L'ARDOISE	28/02/23	95 Rue Albert André
LAUDUN-L'ARDOISE	02/06/23	106 Route de Bagnols
LAUDUN-L'ARDOISE	05/06/23	25 Route d'Avignon
LAUDUN-L'ARDOISE	05/09/23	100 Rue Paul Sabatier
LAUDUN-L'ARDOISE	10/03/23	95 Rue Albert André
LAUDUN-L'ARDOISE	10/08/23	189 Rue Jean Macé
LAUDUN-L'ARDOISE	11/07/23	25 Route d'Avignon
LAUDUN-L'ARDOISE	14/03/23	18 Rue Jean Vilar
LAUDUN-L'ARDOISE	14/12/23	367 Rue Jacques Cartier
LAUDUN-L'ARDOISE	19/09/23	12 Impasse Colette
LAUDUN-L'ARDOISE	20/12/23	130 Rue Clément Ader
LAUDUN-L'ARDOISE	25/03/23	887 Route de Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	25/09/23	216 Rue du Soleil Levant
LAUDUN-L'ARDOISE	26/04/23	385 Rue Emile Zola
LAUDUN-L'ARDOISE	27/02/23	95 Rue Albert André
LAUDUN-L'ARDOISE	28/12/23	49 Rue Georges Brassens
LAUDUN-L'ARDOISE	30/01/23	35 Rue Alphonse Daudet
LAUDUN-L'ARDOISE	30/10/23	1905 Route de Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	04/02/23	155 Rue Emile Pouytes
LAUDUN-L'ARDOISE	04/08/23	39 Rue Ambroise Paré
LAUDUN-L'ARDOISE	08/02/23	Rue Sacha Guitry
LAUDUN-L'ARDOISE	11/02/23	10 Place Vincent Scotto
LAUDUN-L'ARDOISE	11/12/23	10 Rue Georges Brassens
LAUDUN-L'ARDOISE	13/10/23	95 Rue Albert André
LAUDUN-L'ARDOISE	14/03/23	19 Rue des Lilas
LAUDUN-L'ARDOISE	14/12/23	30 Rue Antoine Parmentier
LAUDUN-L'ARDOISE	15/02/23	35 Rue Alphonse Daudet
LAUDUN-L'ARDOISE	16/09/23	60 Rue de Boulogne
LAUDUN-L'ARDOISE	17/07/23	54 Rue Jean Vilar
LAUDUN-L'ARDOISE	19/07/23	120 Route d'Orsan
LAUDUN-L'ARDOISE	21/12/23	1113 Rue Louis Neel
LAUDUN-L'ARDOISE	24/10/23	-

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Commune	Date	Adresse
LAUDUN-L'ARDOISE	25/01/23	95 Rue Albert André
LAUDUN-L'ARDOISE	26/05/23	135 Rue des Lilas
LAUDUN-L'ARDOISE	27/04/23	37 Rue de la Paix
LAUDUN-L'ARDOISE	28/03/23	40 Impasse Danielle Casanova
LAUDUN-L'ARDOISE	28/08/23	385 Rue Emile Zola
LAVAL-SAINT-ROMAN	03/02/23	409 Rue des Platanes
LE GARN	13/12/23	1820 Route de Pont Saint-Esprit
MONTFAUCON	12/04/23	68 Chemin du Roc de Peillet
MONTFAUCON	16/03/23	28 Rue des Ecoles
MONTFAUCON	25/04/23	25 Rue de la Poste
MONTFAUCON	25/08/23	25 Rue de la Poste
MONTFAUCON	09/03/23	81 Chemin du Roc de Peillet
MONTFAUCON	12/04/23	3 Rue du Rhône Lavandine
MONTFAUCON	13/12/23	Ruelle du Château
MONTFAUCON	31/10/23	31 Rue de la Poste
MONTFAUCON	20/12/23	23 Rue de la République
MONTFAUCON	05/09/23	4 Chemin des Eycellets
MONTFAUCON	07/01/23	2 Impasse du Cros
MONTFAUCON	21/01/23	4 Place du 8 Mai 1945
MONTFAUCON	21/01/23	8 Impasse du Cros
MONTFAUCON	25/12/23	15 Traverse de Montlezon
MONTFAUCON	30/11/23	6 Chemin de la Gardette
SAINT-ALEXANDRE	11/07/23	1332 Route de Carsan
SAINT-ALEXANDRE	11/10/23	18 Chemin de Ronde
SAINT-ALEXANDRE	30/01/23	86 Chemin des Amandiers
SAINT-ALEXANDRE	06/10/23	54 Chemin du Bois Pascal
SAINT-ALEXANDRE	27/10/23	519 Chemin du Bois Pascal
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	19/06/23	90 Route du Courau
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	20/06/23	90 Route du Courau
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	10/08/23	31 Rue de la Calade d'Esbrezun
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	23/07/23	52 Route du Courau
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	27/11/23	-
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	04/02/23	6 Impasse du Courau
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	21/08/23	21 Route de Saint-André
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	25/11/23	36 Route du Courau
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	29/01/23	2 Place de la Mairie
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	04/04/23	407 Chemin de Lapparan
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	06/01/23	407 Chemin de l'Apparan
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	27/12/23	407 Chemin de Lapparan
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	30/01/23	161 Rue du 19 Mars 1962
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	10/05/23	277 Chemin de Chiffaud
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	24/04/23	255 Chemin de Lapparan

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Commune	Date	Adresse
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	17/02/23	1 Rue du Maréchal Ferrant
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	27/06/23	1 Rue du Lavoir
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	03/07/23	2 Rue du Lavoir
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	05/06/23	156 Route de Cavillargues
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	12/11/23	212 Route de Saint-André
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	17/05/23	175 Route de Cavillargues
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	21/04/23	Impasse des Carignans
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	09/05/23	797 Ancienne route de Bagnols
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	11/12/23	63 Impasse du Pied
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	26/09/23	314 Route d'Uzès
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	05/05/23	-
SAINT-MICHEL-D'EUZET	03/03/23	285 Chemin du Camp Martin
SAINT-MICHEL-D'EUZET	05/01/23	338 Chemin du Camp Martin
SAINT-MICHEL-D'EUZET	03/07/23	144 Chemin de la Roque-sur-Cèze
SAINT-MICHEL-D'EUZET	23/06/23	96 Chemin de la Roque-sur-Cèze
SAINT-MICHEL-D'EUZET	29/01/23	144 Chemin de la Roque-sur-Cèze
SAINT-MICHEL-D'EUZET	05/01/23	285 Chemin du Camp Martin
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	04/10/23	4 Place du 19 Mars 1962
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	19/06/23	150 Route de Saint-Julien
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	31/05/23	1 Promenade du Pont
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	02/11/23	9 Impasse Sauvignon
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	09/12/23	235 Avenue de l'Ecole
SAINT-PONS-LA-CALM	09/02/23	4 Rue du Mistral
SAINT-PONS-LA-CALM	08/02/23	4 Rue du Mistral
SAINT-PONS-LA-CALM	08/11/23	13 Rue du Marché
SAINT-PONS-LA-CALM	10/02/23	4 Rue du Mistral
SAINT-PONS-LA-CALM	25/11/23	13 Rue du Marché
VERFEUIL	31/10/23	Impasse Les Olivettes
VERFEUIL	08/11/23	Impasse Les Olivettes
VERFEUIL	27/04/23	101 Montee de la Dougue
SABRAN	04/01/23	-
SABRAN	04/10/23	17 Rue du Mas
SABRAN	05/01/23	102 Route de La Roque sur Cèze
SABRAN	05/06/23	102 Route de La Roque sur Cèze
SABRAN	06/03/23	Route de Saint-Julien
SABRAN	07/03/23	Route de Saint-Julien
SABRAN	07/06/23	102 Route de La Roque sur Cèze
SABRAN	10/02/23	2 Rue des Abeilles
SABRAN	12/09/23	-
SABRAN	14/02/23	70 Chemin des Vendanges
SABRAN	20/04/23	4 Rue de la Descente du Bois
SABRAN	20/04/23	57 Calade des Pins

Commune	Date	Adresse
SABRAN	20/07/23	12 chemin du Jas
SABRAN	21/03/23	8 Rue du Mas
SABRAN	22/03/23	7 Impasse des Acacias
SABRAN	22/03/23	Rue des Aires
SABRAN	23/05/23	5 Rue de l'Aire Vieille
SABRAN	25/04/23	102 Route de La Roque sur Cèze
SABRAN	27/03/23	6 Rue des Mares
SABRAN	30/03/23	183 Chemin de la Pélignouse Nord
SABRAN	30/03/23	4 Rue de la Descente du Bois
SABRAN	06/11/23	1 Rue des Aires
SABRAN	13/12/23	-
SABRAN	14/11/23	303 Route de Bagnols
SABRAN	29/11/23	303 Route de Bagnols

Opération de passage caméra

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
CAVILLARGUES	19
LAUDUN-L'ARDOISE	1940
MONTFAUCON	500
SABRAN	360
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	370
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	575
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	931
SAINT-PONS-LA-CALM	279
TOTAL	4 974

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
CAVILLARGUES	03/07/23	483 Rue de l'Ancienne Gare	3
CAVILLARGUES	13/04/23	119 Chemin des Cinq Cents	16
LAUDUN-L'ARDOISE	24/11/23	1855 Route de Laudun	197
LAUDUN-L'ARDOISE	15/11/23	265 Rue Corneille	370
LAUDUN-L'ARDOISE	14/06/23	1425 Route de Laudun	260
LAUDUN-L'ARDOISE	05/05/23	-	50
LAUDUN-L'ARDOISE	20/09/23	260a Route d'Alès	655
LAUDUN-L'ARDOISE	07/04/23	-	10
LAUDUN-L'ARDOISE	20/01/23	75 Rue François Villon	188
LAUDUN-L'ARDOISE	20/01/23	12 Rue Paul Cézanne	10
LAUDUN-L'ARDOISE	03/02/23	12 Rue Paul Cézanne	100

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
LAUDUN-L'ARDOISE	21/02/23	35 Rue Alphonse Daudet	20
LAUDUN-L'ARDOISE	05/05/23	-	50
LAUDUN-L'ARDOISE	26/05/23	105 Rue Jean Vilar	0
LAUDUN-L'ARDOISE	14/12/23	278 Rue Montaigne	30
MONTFAUCON	21/07/23	2 Chemin de Montmarnès	500
SABRAN	19/09/23	6 Chemin des Vendanges	360
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	20/07/23	2 Chemin de l'Ancienne Route	370
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	20/06/23	90 Route du Courau	0
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	22/11/23	Impasse de la Pinède	530
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	25/04/23	255 Chemin de Lapparan	45
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	24/04/23	88 Traverse de la Plane	63
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	14/09/23	-	300
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	15/09/23	-	0
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	15/09/23	-	0
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	18/09/23	2 Impasse des Vignerons	65
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	18/09/23	226 Route de Carsan	113
SAINT-PAULET-DE-CAISSON	19/09/23	36 Rue Simone Sapède	390
SAINT-PONS-LA-CALM	24/04/23	3 Place de la Pintoune	0
SAINT-PONS-LA-CALM	25/04/23	3 Place de la Pintoune	110
SAINT-PONS-LA-CALM	26/04/23	3 Place de la Pintoune	80
SAINT-PONS-LA-CALM	12/12/23	2bis Place de la Pompette	86
SAINT-PONS-LA-CALM	26/12/23	2bis Place de la Pompette	3

Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
LAUDUN-L'ARDOISE	04/01/23	1325 Route de Laudun

Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
AIGUEZE	4
CARSAN	4
CAVILLARGUES	5

Commune	Nombre
CODOLET	6
LA ROQUE-SUR-CEZE	7
LAUDUN-L'ARDOISE	18
LAVAL-SAINT-ROMAN	6
LE GARN	1
MONTCLUS	2
MONTFAUCON	31
SABRAN	7
SAINT-ALEXANDRE	5
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	1
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	3
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	5
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	3
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	1
SAINT-MICHEL-D'EUZET	1
SAINT-PONS-LA-CALM	5
SALAZAC	2
TOTAL	117

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
AIGUEZE	17/03/23	Relevage La Calade - Aiguèze
AIGUEZE	05/07/23	Relevage Cimetière - Aiguèze
AIGUEZE	13/04/23	Relevage Borian - Aiguèze
AIGUEZE	17/03/23	Relevage Cimetière - Aiguèze
CARSAN	16/08/23	Relevage Ancienne Ecole - Carsan
CARSAN	02/03/23	Relevage Ancienne Ecole - Carsan
CARSAN	25/10/23	Relevage Ancienne Ecole - Carsan
CARSAN	17/03/23	Relevage Ancienne Ecole - Carsan
CAVILLARGUES	18/07/23	Station d'Epuration de Cavillargues (1000 EH)
CAVILLARGUES	09/10/23	Relevage de la Condamine - Cavillargues
CAVILLARGUES	13/02/23	Station d'Epuration de Cavillargues (1000 EH)
CAVILLARGUES	09/10/23	Station d'Epuration de Cavillargues (1000 EH)
CAVILLARGUES	13/02/23	Relevage de la Condamine - Cavillargues
CODOLET	02/10/23	Relevage de Codolet
CODOLET	04/02/23	Relevage de Codolet
CODOLET	17/01/23	Relevage de Codolet
CODOLET	20/01/23	Relevage de Codolet
CODOLET	24/01/23	Relevage de Codolet
CODOLET	27/01/23	Relevage de Codolet
LA ROQUE-SUR-CEZE	02/06/23	Relevage Des Vignes - La Roque-Sur-Cèze

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Commune	Date	Adresse
LA ROQUE-SUR-CEZE	23/03/23	Relevage Du Pont - La Roque-Sur-Cèze
LA ROQUE-SUR-CEZE	17/03/23	Relevage Parking - La Roque-Sur-Cèze
LA ROQUE-SUR-CEZE	20/03/23	Relevage Parking - La Roque-Sur-Cèze
LA ROQUE-SUR-CEZE	21/08/23	Relevage Du Pont - La Roque-Sur-Cèze
LA ROQUE-SUR-CEZE	24/08/23	Relevage Des Vignes - La Roque-Sur-Cèze
LA ROQUE-SUR-CEZE	24/08/23	Relevage Parking - La Roque-Sur-Cèze
LAUDUN-L'ARDOISE	17/02/23	Relevage lotissement Les Muscats
LAUDUN-L'ARDOISE	23/03/23	Relevage ZI de l'Ardoise
LAUDUN-L'ARDOISE	28/09/23	Relevage du complexe sportif laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	01/06/23	Relevage du complexe sportif laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	01/08/23	Relevage lotissement Les Muscats
LAUDUN-L'ARDOISE	23/01/23	Relevage Jean Bouin Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	23/03/23	Relevage stockage EB step Laudun-L'Ardoise
LAUDUN-L'ARDOISE	28/09/23	Relevage lotissement Les Muscats
LAUDUN-L'ARDOISE	01/06/23	Relevage Jean Bouin Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	28/09/23	Relevage Jean Bouin Laudun
LAUDUN-L'ARDOISE	04/10/23	Relevage ZI de l'Ardoise
LAUDUN-L'ARDOISE	13/02/23	Relevage stockage EB step Laudun-L'Ardoise
LAUDUN-L'ARDOISE	19/01/23	Relevage ZI de l'Ardoise
LAUDUN-L'ARDOISE	23/01/23	Relevage du complexe sportif laudun
LAVAL-SAINT-ROMAN	13/03/23	Relevage Trescouvieux - Laval-Saint-Roman
LAVAL-SAINT-ROMAN	20/11/23	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman
LAVAL-SAINT-ROMAN	24/10/23	Relevage Trescouvieux - Laval-Saint-Roman
LAVAL-SAINT-ROMAN	05/07/23	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman
LAVAL-SAINT-ROMAN	20/11/23	Relevage Trescouvieux - Laval-Saint-Roman
LAVAL-SAINT-ROMAN	13/03/23	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman
LE GARN	13/11/23	Station d'Epuration Le Garn (250 EH)
MONTCLUS	12/09/23	Relevage Bernas - Montclus
MONTCLUS	19/07/23	Relevage Bernas - Montclus
MONTFAUCON	02/11/23	Relevage Amazonia - Montfaucon
MONTFAUCON	02/11/23	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	02/11/23	Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	02/11/23	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage Amazonia - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	13/03/23	Relevage Amazonia - Montfaucon
MONTFAUCON	13/03/23	Relevage Miemart - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Commune	Date	Adresse
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	30/11/23	Relevage Miemart - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon
MONTFAUCON	08/06/23	Relevage Miemart - Montfaucon
MONTFAUCON	13/03/23	Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon
MONTFAUCON	13/03/23	Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage Miemart - Montfaucon
MONTFAUCON	02/11/23	Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon
MONTFAUCON	02/11/23	Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon
MONTFAUCON	13/03/23	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	13/03/23	Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon
MONTFAUCON	14/02/23	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon
MONTFAUCON	14/02/23	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage Amazonia - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon
MONTFAUCON	17/08/23	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon
SABRAN	08/06/23	SABRAN Relevage de la Bégude de Carmes
SABRAN	26/06/23	SABRAN Relevage du lavoir Carmes
SABRAN	12/01/23	SABRAN - STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH
SABRAN	17/10/23	SABRAN Relevage du lavoir Carmes
SABRAN	26/01/23	SABRAN - STEP (Plateau filtrants Cadignac) - 25 EH
SABRAN	13/01/23	SABRAN - STEP Donnat - 1000 EH
SABRAN	17/10/23	SABRAN Relevage de la Bégude de Carmes
SAINT-ALEXANDRE	19/04/23	Relevage Basse Fontaine - Saint-Alexandre
SAINT-ALEXANDRE	16/10/23	Relevage Basse Fontaine - Saint-Alexandre
SAINT-ALEXANDRE	02/02/23	Station d'Epuraton de Saint-Alexandre (1500 EH)
SAINT-ALEXANDRE	16/10/23	Relevage Beauvezet-Nord - Saint-Alexandre
SAINT-ALEXANDRE	19/04/23	Relevage Beauvezet-Nord - Saint-Alexandre
SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS	07/08/23	Station d'Epuraton de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	07/07/23	Relevage du Restaurant - Saint-André-d'Olérargues
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	27/03/23	Relevage des Ecoles - Saint-André-d'Olérargues
SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES	27/03/23	Relevage du Restaurant - Saint-André-d'Olérargues
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	03/02/23	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	18/10/23	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	06/11/23	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	16/03/23	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas
SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS	28/12/23	Station d'Epuraton de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	11/12/23	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	05/04/23	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols

Commune	Date	Adresse
SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS	18/08/23	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols
SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET	22/06/23	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)
SAINT-MICHEL-D'EUZET	24/10/23	Relevage Vignares - Saint-Michel-d'Euzet
SAINT-PONS-LA-CALM	09/10/23	Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)
SAINT-PONS-LA-CALM	24/11/23	Relevage Entrée STEP Saint-Pons-la-Calm
SAINT-PONS-LA-CALM	30/03/23	Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)
SAINT-PONS-LA-CALM	16/05/23	Relevage Entrée STEP Saint-Pons-la-Calm
SAINT-PONS-LA-CALM	27/06/23	Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)
SALAZAC	01/06/23	Relevage Des Blaquières - Salazac
SALAZAC	06/02/23	Station d'Epuration Salazac (350 EH)

Les casses ou fuites du réseau

Les casses sur conduites

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur conduites :

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
LAUDUN L ARDOISE	Inconnu	0	28/06/23	28 Boulevard Joseph-Vincent Fosse 30290 Laudun-l'Ardoise France
LAUDUN L ARDOISE	Inconnu	0	13/11/23	2 Rue Alexandre Dumas 30290 Laudun-l'Ardoise France

Les casses sur branchements

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur branchements :

Commune	Date	Adresse
ST ALEXANDRE	08/11/23	0 30130 SAINT-ALEXANDRE France

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
AIGUEZE	4	2	6
CARSAN	3	0	3
CAVILLARGUES	2	0	2
CODOLET	6	0	6
LA ROQUE SUR CEZE	1	0	1
LAUDUN L ARDOISE	16	2	18
LAVAL ST ROMAN	2	0	2
LE GARN	0	1	1
MONTFAUCON	0	1	1
SABRAN	6	0	6
SALAZAC	1	0	1
ST ALEXANDRE	6	2	8
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	13	0	13
ST JULIEN DE PEYROLAS	6	0	6
ST LAURENT DE CARNOLS	4	0	4
ST MARCEL DE CAREIRET	3	1	4
ST MICHEL D EUZET	2	0	2
ST NAZAIRE	1	0	1
ST PAULET DE CAISSON	3	0	3
ST PONS LA CALM	1	0	1
VERFEUIL	1	0	1
Total	81	9	90

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Équipement concerné	Date	Type d'intervention
AIGUEZE	Relevage Cimetière - Aiguèze	Armoire de commande	04/01/23	Curatif
AIGUEZE	Relevage Borian - Aiguèze	Télésurveillance	06/01/23	Curatif
AIGUEZE	Relevage La Calade - Aiguèze	Armoire de commande	06/01/23	Curatif
AIGUEZE	Relevage Cimetière - Aiguèze	Télésurveillance	18/01/23	Curatif
AIGUEZE	Relevage Cimetière - Aiguèze	Relevage Cimetière - Aiguèze	25/10/23	Préventif
AIGUEZE	Relevage La Calade - Aiguèze	Relevage La Calade - Aiguèze	25/10/23	Préventif
CARSAN	Station d'Épuration de Carsan (250 EH)	Télésurveillance	05/01/23	Curatif
CARSAN	Relevage Ancienne Ecole - Carsan	Pompe n°1	16/08/23	Curatif
CARSAN	Station d'Épuration de Carsan (250 EH)	Station d'Épuration de Carsan (250 EH)	15/11/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
CAVILLARGUES	Station d'Epuration de Cavillargues (1000 EH)	Télésurveillance	06/01/23	Curatif
CAVILLARGUES	Station d'Epuration de Cavillargues (1000 EH)	Télésurveillance	08/06/23	Curatif
CODOLET	Relevage Eaux Pluviales Codolet	Télésurveillance	06/01/23	Curatif
CODOLET	Relevage de Codolet	Dégrilleur automatique	07/06/23	Curatif
CODOLET	Relevage de Codolet	Armoire de commande	19/06/23	Curatif
CODOLET	Relevage de Codolet	Armoire de commande	23/06/23	Curatif
CODOLET	Station d'Epuration de Codolet (1000 EH)	Sprinkler	29/06/23	Curatif
CODOLET	Relevage de Codolet	Compacteur	22/11/23	Curatif
LA ROQUE SUR CEZE	Relevage Parking - La Roque-Sur-Cèze	Poire de niveau (x3)	27/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Presse à bande	13/01/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Armoire de commande	01/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Turbine n°1 Moto-réducteur	08/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Turbine N°2 motoreducteur	09/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Poste Local 3008 SE LAUDUN	13/02/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Turbine N°2 rotor	01/03/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	compacteur à déchets	23/05/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Pompe ET N°1	03/07/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	compacteur à déchets	04/07/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Poste Local 3008 SE LAUDUN	07/08/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Armoire de commande	22/08/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	LAUDUN - STEP - 6400 EH	Potence sur pied nue silo à boues	24/08/23	Préventif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Préleveur sortie	13/09/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Turbine N°3	13/09/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Potence sur pied avec treuil agitateur bassin tampon	14/09/23	Préventif
LAUDUN L ARDOISE	Relevage ZI de l'Ardoise	Pompe N°1	04/10/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Turbine N°3	18/10/23	Curatif
LAUDUN L ARDOISE	L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	Préleveur entrée	29/12/23	Curatif
LAVAL ST ROMAN	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman	Télésurveillance	02/01/23	Curatif
LAVAL ST ROMAN	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman	Télésurveillance	14/04/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
LE GARN	Station d'Epuration Le Garn (250 EH)	Station d'Epuration Le Garn (250 EH)	02/11/23	Préventif
MONTFAUCON	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon	15/09/23	Préventif
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Armoire de commande	03/01/23	Curatif
SABRAN	STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Poste Local	22/05/23	Curatif
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Poste Local 3072 SE DONNAT	22/05/23	Curatif
SABRAN	Relevage du lavoir Carmes - SABRAN	Télétransmission	22/06/23	Curatif
SABRAN	Relevage de la Bégude de Carmes - SABRAN	Armoire de commande	25/10/23	Curatif
SABRAN	SABRAN Relevage de la Bégude de Carmes	Pompe N°1	05/12/23	Curatif
SALAZAC	Station d'Epuration Salazac (350 EH)	Compteur électrique Station d'Epuration Salazac	06/02/23	Curatif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Télésurveillance	04/01/23	Curatif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Pont clarificateur	09/03/23	Curatif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Armoire électrique de commande	27/03/23	Curatif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Pompe d'extraction des boues	28/06/23	Curatif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Pont clarificateur	31/07/23	Curatif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Potence	31/08/23	Préventif
ST ALEXANDRE	Relevage Basse Fontaine - Saint-Alexandre	Relevage La Fontaine - Saint-Alexandre	25/10/23	Préventif
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Armoire électrique de commande	09/11/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis	Télésurveillance	05/01/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Déversoir d'Orage du Coureau - Saint-André-de-Roquepertuis	Télésurveillance	05/01/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Du Moulinet - Saint-André-de-Roquepertuis	Armoire de commande	05/01/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Déversoir d'Orage du Coureau - Saint-André-de-Roquepertuis	Télésurveillance	24/01/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis	Télésurveillance	27/01/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis	Télésurveillance	19/06/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Canalisations de refoulement	20/06/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Pompe n°1	30/06/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis	Canalisations de refoulement	18/07/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Du Moulinet - Saint-André-de-Roquepertuis	Armoire de commande	19/07/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Armoire de commande	13/09/23	Curatif
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Armoire de commande	15/09/23	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Armoire de commande	18/09/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Télésurveillance	20/01/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Télésurveillance	14/03/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Télésurveillance	05/04/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Télésurveillance	18/09/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	20/10/23	Curatif
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Tamis rotatif	27/12/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	Télésurveillance	04/01/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	Dégrilleur vertical automatique	17/01/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	Armoire de commande	27/01/23	Curatif
ST LAURENT DE CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	Canalisations de refoulement	13/04/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)	Aérflot	16/06/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH)	27/10/23	Préventif
ST MARCEL DE CAREIRET	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)	Aérflot	15/11/23	Curatif
ST MARCEL DE CAREIRET	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)	Pied d'assise pompe 1	17/11/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)	Télésurveillance	03/01/23	Curatif
ST MICHEL D EUZET	Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)	Télésurveillance	23/01/23	Curatif
ST NAZAIRE	Saint Nazaire comptage, mesure et protection des eaux usées	Réseau	23/08/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	Télésurveillance	03/01/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	17/02/23	Curatif
ST PAULET DE CAISSON	Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	Télésurveillance	22/11/23	Curatif
ST PONS LA CALM	Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)	Télésurveillance	16/11/23	Curatif
VERFEUIL	Station d'Epuration de Verfeuil (500 EH)	Télésurveillance	05/01/23	Curatif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
AIGUEZE	Relevage Cimetière - Aiguèze	Relevage Cimetière - Aiguèze	02/05/23
AIGUEZE	Relevage Borian - Aiguèze	Relevage Borian - Aiguèze	02/05/23
AIGUEZE	Relevage La Calade - Aiguèze	Relevage La Calade - Aiguèze	02/05/23

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
AIGUEZE	Déversoir d'Orage Cimetière - Aiguèze	Déversoir d'Orage Cimetière - Aiguèze	02/05/23
CARSAN	Déversoir d'Orage Plaine de Chazalet - Carsan	Déversoir d'Orage Plaine de Chazalet - Carsan	27/04/23
CARSAN	Relevage Ancienne Ecole - Carsan	Relevage Ancienne Ecole - Carsan	27/04/23
CARSAN	Station d'Epuration de Carsan (250 EH)	Station d'Epuration de Carsan Chemin de St Paulet (250 EH)	27/04/23
CARSAN	Station d'Epuration de Carsan (250 EH)	Relevage Entrée STEP - Carsan	27/04/23
CODOLET	Relevage de Codolet	Relevage de Codolet	17/04/23
CODOLET	Relevage Eaux Pluviales Codolet	Relevage Eaux Pluviales Codolet	17/04/23
CODOLET	Station d'Epuration de Codolet (1000 EH)	Station d'Epuration de Codolet (1000 EH)	17/04/23
ISSIRAC	Lagunage Issirac (3 bassins)	Lagunage Issirac (3 bassins)	03/05/23
LAVAL ST ROMAN	Relevage Trescouvieux - Laval-Saint-Roman	Relevage Trescouvieux - Laval-Saint-Roman	02/05/23
LAVAL ST ROMAN	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman	Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman	02/05/23
LAVAL ST ROMAN	Station d'épuration Laval-Saint-Roman (470 EH)	Station d'épuration Laval-Saint-Roman (470 EH)	02/05/23
LE GARN	Station d'Epuration Le Garn (250 EH)	Station d'Epuration Le Garn (250 EH)	03/05/23
MONTFAUCON	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon	12/04/23
MONTFAUCON	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon	12/04/23
MONTFAUCON	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon	14/04/23
MONTFAUCON	Relevage Miemart - Montfaucon	Relevage Miemart - Montfaucon	14/04/23
MONTFAUCON	Relevage Amazonia - Montfaucon	Relevage Amazonia - Montfaucon	14/04/23
MONTFAUCON	Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon	Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon	14/04/23
MONTFAUCON	Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon	Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon	14/04/23
MONTFAUCON	Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon	Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon	16/04/23
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	SABRAN - STEP (Donnat) - 1000 EH	15/03/23
SABRAN	STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH - SABRAN	SABRAN - STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH	15/03/23
SALAZAC	Relevage Des Blaquières - Salazac	Relevage Des Blaquières - Salazac	22/04/23
SALAZAC	Station d'Epuration Salazac (350 EH)	Station d'Epuration Salazac (350 EH)	22/04/23
ST ALEXANDRE	Relevage Basse Fontaine - Saint-Alexandre	Relevage La Fontaine - Saint-Alexandre	26/04/23
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	26/04/23
ST ALEXANDRE	Relevage Beauvezet-Nord - Saint-Alexandre	Relevage Beauvezet-Nord - Saint-Alexandre	26/04/23
ST ANDRE D OLERARGUES	Relevage du Restaurant - Saint-André-d'Olérargues	Relevage du Restaurant - Saint-André-d'Olérargues	20/04/23
ST ANDRE D OLERARGUES	Station d'Epuration Mas sellier St-André-d'Olérargues	Station d'Epuration Mas sellier St-André-d'Olérargues	20/04/23
ST ANDRE D OLERARGUES	Relevage des Ecoles - Saint-André-d'Olérargues	Relevage des Ecoles - Saint-André-d'Olérargues	20/04/23

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST ANDRE D OLERARGUES	Station d'Epuration Village - St-André-d'Olérargues (250 EH)	Station d'Epuration Village - St-André-d'Olérargues (250 EH)	20/04/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Déversoir d'Orage du Coureau - Saint-André-de-Roquepertuis	Déversoir d'Orage du Coureau - Saint-André-de-Roquepertuis	03/05/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	03/05/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Du Moulinet - Saint-André-de-Roquepertuis	Relevage Du Moulinet - Saint-André-de-Roquepertuis	03/05/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis	Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis	03/05/23
ST CHRISTOL DE RODIERES	Station d'Epuration de Saint-Christol-de-Rodières (180 EH)	Station d'Epuration de Saint-Christol-de-Rodières (180 EH)	03/05/23
ST GERVAIS	Déversoir d'Orage de Saint-Gervais	Déversoir d'Orage de Saint-Gervais	09/05/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)	28/04/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas	28/04/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	Relevage Camping Le Peyrolais St-Julien-de-Peyrolas (privé)	Relevage Camping Le Peyrolais St-Julien-de-Peyrolas (privé)	28/04/23
ST LAURENT DE CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	21/04/23
ST LAURENT DE CARNOLS	Station d'Epuration de Saint-Laurent-de-Carnols (800 EH)	Station d'Epuration de Saint-Laurent-de-Carnols (800 EH)	21/04/23
ST MARCEL DE CAREIRET	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 EH)	Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH)	20/04/23
ST MICHEL D EUZET	Relevage Vignares - Saint-Michel-d'Euzet	Relevage Vignares - Saint-Michel-d'Euzet	25/04/23
ST MICHEL D EUZET	Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)	Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)	25/04/23
ST PAULET DE CAISSON	Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)	27/04/23
ST PAULET DE CAISSON	Déversoir en tête de station - Saint-Paulet-de-Caisson	Déversoir en tête de station - Saint-Paulet-de-Caisson	27/04/23
ST PONS LA CALM	Relevage Entrée STEP Saint-Pons-la-Calm	Relevage Entrée STEP Saint-Pons-la-Calm	18/04/23
ST PONS LA CALM	Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)	Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)	18/04/23
VERFEUIL	Station d'Epuration de Verfeuil (500 EH)	Station d'Epuration de Verfeuil (500 EH)	20/04/23

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
AIGUEZE	Relevage Cimetière - Aiguèze	Pied de potence seul	02/05/23
AIGUEZE	Relevage Borian - Aiguèze	Pied de potence seul	02/05/23
CARSAN	Relevage Ancienne Ecole - Carsan	Potence	27/04/23
CARSAN	Station d'Epuration de Carsan (250 EH)	Potence	28/04/23
CODOLET	Relevage de Codolet	Monorail avec palan (x2)	17/04/23
MONTFAUCON	Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon	Monorail avec palan	12/04/23
MONTFAUCON	Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon	Monorail avec palan	12/04/23

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
MONTFAUCON	Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucou	Monorail avec palan	14/04/23
ST ALEXANDRE	Relevage Beauvezet-Nord - Saint-Alexandre	Pied de potence seul	26/04/23
ST ALEXANDRE	Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)	Potence	26/04/23
ST ANDRE D OLERARGUES	Relevage du Restaurant - Saint-André-d'Olerargues	Potence	20/04/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Station d'Epuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)	Pied de potence seul (x3)	03/05/23
ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS	Relevage Du Moulinet - Saint-André-de-Roquepertuis	Pied de potence seul	03/05/23
ST JULIEN DE PEYROLAS	Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas	Potence	28/04/23
ST LAURENT DE CARNOLS	Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols	Potence	21/04/23
VERFEUIL	Station d'Epuration de Verfeuil (500 EH)	Pied de potence seul	20/04/23
SABRAN	STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Potence sur pied eaux brutes	15/03/23
SABRAN	STEP (Mégier) - 200 EH - SABRAN	Pied de potence seul recirculation	15/03/23
SABRAN	Relevage haut de Sabran - SABRAN	Pied de potence seul	15/03/23
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Potence sur pied nue airflot	15/03/23
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Pied d epotence seul extraction/recirculation	15/03/23
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Potence sur pied nue relevage	15/03/23
SABRAN	STEP Donnat - 1000 EH - SABRAN	Potence sur pied avec treuil agitateur silo à boues	15/03/23
SABRAN	Relevage du lavoir Carmes - SABRAN	Pied de potence seul	15/03/23
SABRAN	Relevage de la Bégude de Carmes - SABRAN	Pied de potence seul	15/03/23

LES OPERATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Délégitaire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

3093010002 - CA GARD RHODANIEN EU DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
Dotations (€)	223 489	223 489	223 489	223 489	223 489	223 489	1 340 934

3093010002 - CA GARD RHODANIEN EU DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P	2023
Dernier coefficient connu de la dotation	1,000000
Dernier coefficient connu de report de solde	1,000000

3093010002 - CA GARD RHODANIEN EU DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P	2023	Total (€)
Dotation actualisée (€)	223 489	223 489
Report de solde actualisé (€)	0	
		0
	0	0
Programmé au contrat	TOTAL	25 436
Total renouvellement(€)	25 436	25 436
Solde(€)	198 053	

3093010002 - CA GARD RHODANIEN EU DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en programme au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
30084SE00001 - Station d'Épuration de Codolet (1000 EH) / GDD00030403 - Barres de guidage pompe de recirculation	Barres de guidage pompe de recirculation	Programmé au contrat	TOTAL	20/06/2023	565
30084SE00001 - Station d'Épuration de Codolet (1000 EH) / PSB00079330 - Pompe de recirculation	Pompe de recirculation	Programmé au contrat	TOTAL	20/06/2023	1 485
30226SE00001 - Station d'Épuration de Saint-Alexandre (1500 EH) / PSB00079179 - Pompe d'extraction des boues	Pompe d'extraction des boues	Programmé au contrat	TOTAL	21/06/2023	1 380
30226SE00001 - Station d'Épuration de Saint-Alexandre (1500 EH) / DAM00015184 - Ballon anti-bélier	Ballon anti-bélier	Programmé au contrat	TOTAL	10/07/2023	650
30084SE00001 - Station d'Épuration de Codolet (1000 EH) / GDD00030404 - Barres de guidage pompe à boue	Barres de guidage pompe à boue	Programmé au contrat	TOTAL	13/07/2023	565
30226SE00001 - Station d'Épuration de Saint-Alexandre (1500 EH) / GDD00030354 - Barres de guidage 2" avec support	Barres de guidage 2" avec support	Programmé au contrat	TOTAL	14/07/2023	565
30141SE00003 - L'ARDOISE - STEP - 3800 EH / ASG00000341 - Agitateur N°2	Agitateur N°2	Programmé au contrat	TOTAL	22/08/2023	3 520

30273PR00002 - Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas / GBT00076075 - Pied d'assise (x2)	Pied d'assise (x2)	Programmé au contrat	TOTAL	18/10/2023	540
30273PR00002 - Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas / PSB00077585 - Pompe n°1	Pompe n°1	Programmé au contrat	TOTAL	18/10/2023	4 000
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH) / PSB00080310 - Pompe de relèvement n°1	Pompe de relèvement n°1	Programmé au contrat	TOTAL	29/10/2023	1 510
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH) / GSB00026405 - Support + guidage aérlot	Support + guidage aérlot	Programmé au contrat	TOTAL	09/11/2023	1 359
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH) / PSB00080311 - Pompe de relèvement n°2	Pompe de relèvement n°2	Programmé au contrat	TOTAL	09/11/2023	1 510
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH) / GSB00026403 - Pied d'assise pompe 1	Pied d'assise pompe 1	Programmé au contrat	TOTAL	11/11/2023	726
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH) / GSB00026404 - Pied d'assise pompe 2	Pied d'assise pompe 2	Programmé au contrat	TOTAL	11/11/2023	726
30287SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH) / ICA00056063 - Sonde de niveau	Sonde de niveau	Programmé au contrat	TOTAL	16/11/2023	655
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH) / API00001491 - Aérlot	Aérlot	Programmé au contrat	TOTAL	17/11/2023	5 680

La garantie pour la continuité de service :

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

3093010002 - CA GARD RHODANIEN EU DSP Contrat du : 01/01/2023 au : 31/12/2028 - Clause de renouvellement : G+P Renouvellement Réalisé en garantie au : 31/12/2023	Libellé Matériel	Programmé au contrat	Type Renouvellement	Date réalisation
30141SE00001 - LAUDUN - STEP - 6400 EH / SBC00000135 - compacteur à déchets	compacteur à déchets	Non programmé au contrat	PARTIEL	22/06/2023
30226SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH) / GOU00024667 - Portail	Portail	Non programmé au contrat	TOTAL	16/04/2023
30226SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH) / SGT00002373 - Pont clarificateur	Pont clarificateur	Non programmé au contrat	PARTIEL	24/03/2023

ANNEXE**INVENTAIRE**

30005DO00001 - Déversoir d'Orage Cimetière - Aiguèze		
Code	Libellé	Marque
GBT00076009	Clôture	-
30005PR00001 - Relevage La Calade - Aiguèze		
Code	Libellé	Marque
EPD00006960	Panier dégrillage	-
GBT00076007	Clôture	-
GBT00076008	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029563	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024184	Portillon	-
GRC03414059	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414060	Trappe fosse	-
GRC03414061	Trappe panier dégrillage	-
ICT00041767	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040162	Compteur électrique Relevage La Calade - Aiguèze	-
NCA00074432	Armoire de commande	-
NPD00012855	Disjoncteur EDF	-
PSB00077528	Pompe n°1	-
PSB00077529	Pompe n°2	-
TLV00032201	Pied de potence	-
VAN03936755	Vanne (x2)	-
VCL00090793	Clapet (x2)	-
XTU00105622	Canalisations de refoulement	-
30005PR00002 - Relevage Cimetière - Aiguèze		
Code	Libellé	Marque
EPD00006959	Panier dégrillage	-
GBT00076006	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029562	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414055	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414056	Trappe fosse	-
GRC03414057	Trappe panier dégrillage	-
GRC03414058	Barres anti-chute	-
ICA00052926	Sonde de mesure US	-
ICT00041766	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040161	Compteur électrique Relevage Cimetière - Aiguèze	-
KST00103357	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074431	Armoire de commande	-
PSB00077526	Pompe n°1	-
PSB00077527	Pompe n°2	-
TLV00030840	Pied de potence seul	-
VAN03936754	Vanne (x2)	-
VCL00090792	Clapet (x2)	-
XTU00105621	Canalisations de refoulement	-
30005PR00003 - Relevage Borian - Aiguèze		
Code	Libellé	Marque
EPD00006958	Panier dégrillage	-
GBT00076004	Clôture	-
GBT00076005	Pied d'assise (x2)	-

GDD00029561	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024183	Portillon	-
GRC03414051	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414052	Trappe fosse	-
GRC03414053	Trappe panier dégrillage	-
GRC03414054	Trappe accès point d'eau	-
ICA00052925	Sonde de mesure US	-
ICT00041765	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040160	Compteur électrique Relevage Borian - Aiguèze	-
KST00103356	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074430	Armoire de commande	-
NPD00012854	Disjoncteur EDF	-
PSB00077524	Pompe n°1	-
PSB00077525	Pompe n°2	-
TLV00030839	Pied de potence seul	-
VAN03936753	Vanne (x2)	-
VCL00090791	Clapet (x2)	-
XTU00105620	Canalisations de refoulement	-

3005PR00004 - Relevage DRILLO - Aiguèze

Code	Libellé	Marque
EPD00007566	Panier dégrillage	-
GBT00079825	Pied d'assise (x2)	-
GDD00032021	Barre de guidage (x2)	-
GRC03551653	Trappe chambre de vannes	-
GRC03551654	Trappe fosse	-
GRC03551655	Trappe panier dégrillage	-
GRC03551656	Barres anti-chute	-
ICA00056634	Sonde de mesure US	-
ICT00045052	Poire de niveau (x3)	-
IQW00042092	Compteur électrique	-
KST00107277	Télésurveillance	-
NCA00077144	Armoire de commande	-
PSB00081760	Pompe n°1	-
PSB00081761	Pompe n°2	-
TLV00033326	Pied de potence seul	-
VAN04231917	Vanne (x2)	-
VCL00094177	Clapet (x2)	-
XTU00111465	Canalisations de refoulement	-

30028DO00001 - Déversoir Orage Avenue de l'europe

Code	Libellé	Marque
IFE00003426	Débitmètre sortie déversoir orage	VEGA
KST00040381	Télétransmission LT42	-
MBA00000940	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000582	Détecteur de surverse	SOFREL

30028DO00003 - Déversoir Orage Route d'Avignon

Code	Libellé	Marque
IFE00002126	Débitmètre sortie déversoir orage	SOFREL
KST00024228	Télétransmission LT42	SOFREL
MBA00000941	Ligne batterie	SOFREL
NCA00026644	Coffret électrique	-
NGR00000569	Détecteur de surverse	SOFREL

30028DO00004 - Déversoir Orage Salengro

Code	Libellé	Marque
IFE0003895	Débitmètre sortie déversoir orage	-
KST00040382	Télétransmission LT42	-
MBA00000942	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000566	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00005 - Déversoir Orage La Margelle		
Code	Libellé	Marque
IFE0003896	Débitmètre sortie déversoir orage	-
KST00040383	Télétransmission LT42	-
MBA00000943	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000571	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00006 - Déversoir Orage Langevin		
Code	Libellé	Marque
IFE0003897	Débitmètre sortie déversoir orage	-
KST00040384	Télétransmission LT42	-
MBA00000944	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000568	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00007 - Déversoir Orage Gare		
Code	Libellé	Marque
IFE0003898	Débitmètre sortie déversoir orage	-
KST00040385	Télétransmission LT42	-
MBA00000945	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000570	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00008 - Déversoir Orage Cave		
Code	Libellé	Marque
IFE0003899	Débitmètre sortie déversoir orage	-
KST00040386	Télétransmission LT42	-
MBA00000946	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000572	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00009 - Déversoir Orage de Jean Jaures (HS à désactiver)		
Code	Libellé	Marque
IFE0003900	Débitmètre sortie déversoir orage	-
KST00040387	Télétransmission LT42	-
MBA00000947	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000567	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00010 - Déversoir Orage Salengro/Blum (HS à désactiver)		
Code	Libellé	Marque
IFE0002125	Débitmètre sortie déversoir orage	VEGA
KST00007177	Télégestion	SOFREL
MBA00000948	Ligne batterie	SOFREL
NGR00000565	Détecteur de surverse	SOFREL
30028DO00011 - Bagnols - ensemble DO		
Code	Libellé	Marque
KST00006391	Télégestion	SOFREL
30028DO00013 - Déversoir d'orage JAURES-BLUM		
Code	Libellé	Marque
IFE00030304	Débitmètre sortie DO	-
KST00093373	Télétransmission	-
NGR00002241	Détecteur de surverse	-
30028PR00002 - Relevage tour F		
Code	Libellé	Marque

GBT00004019	Portillon	-
GBT00004020	Cloture	-
GBT00004831	Barreaudage Anti chute	-
GRC00783380	Couverture	-
GSB00000500	Pieds assises barres de guidages	-
GSB00000501	Pied de potence	-
ICA00051487	Sonde de surverse	SIEMENS
ICT00002390	Poires de niveaux	-
ICT00002436	Poire de niveaux 1	-
ICT00002437	Poire de niveaux 2	-
ICT00002438	Poire de niveaux 3	-
IQW00002947	Compteur électricité Relevage tour F	-
KST00006781	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00004313	Armoire de commande	-
NPD00001466	Disjoncteur	-
PSB00004113	Pompe N°1	FLYGT
PSB00006688	Pompe N°2	FLYGT
TLV00002015	Pied de potence seul	FLYGT
VAN00594823	Vannes	-
VCL00010790	Clapets	-
XTU00006539	Coude + adaptateur	-
XTU00007252	Tuyauteries	-

30028PR00003 - Relevage de l'Euze

Code	Libellé	Marque
EPD00000743	Panier	-
GBT00004017	Portail	-
GBT00004018	Cloture	-
GBT00004830	Barreaudage Anti chute	-
GRC00783379	Couverture	-
GSB00000499	Pied de potence	-
GSB00001185	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICT00002435	Poires de niveaux	-
IQW00002946	Compteur électricité Relevage de l'Euze	-
KST00004626	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00005734	Armoire de commande	-
NPD00000917	Disjoncteur	-
PSB00004112	Pompe N°1	FLYGT
PSB00005207	Pompe N°2	FLYGT
TLV00002014	Potence sur pied nue	FLYGT
VAN00592117	Vanne ballon	-
VAN00594824	Vannes	-
VCL00010789	Clapets	-
XTU00006750	Tuyauteries	-

30028PR00004 - Relevage route d'Alès

Code	Libellé	Marque
GBT00004827	Barreaudage Anti chute	-
GRC00783852	Couverture	-
GSB00000494	Pied de potence	-
GSB00001184	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICT00002434	Poires de niveaux	-
IQW00002945	Compteur électricité Relevage route d'Alès	-
KST00006782	Télésurveillance S530	SOFREL

NCA00004388	Armoire de commande	-
NCA00004443	Relais de commande	-
NPD00001467	Disjoncteur	-
PSB00004440	Pompe N°1	FLYGT
PSB00006334	Pompe N°2	FLYGT
TLV00003632	Pied de potence seul	-
VAN00594396	Vannes	-
VCL00010788	Clapets	-
XTU00006751	Tuyauteries	-

30028PR00005 - Relevage route d'Avignon

Code	Libellé	Marque
GBT00004829	Barreaudage Anti chute	-
GRC00783378	Couverture	-
GSB00000498	Pied de potence	-
GSB00000993	pieds assises barres de guidages	-
ICT00003333	Poires de niveaux	-
IQW00002944	Compteur électricité Relevage route d'Avignon	-
KST00006783	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00005436	Armoire de commande	-
NPD00000915	Disjoncteur	-
PSB00006330	Pompe N°2	FLYGT
PSB00006687	Pompe N°1	FLYGT
TLV00003633	Pied de potence seul	-
VAN00594825	Vannes	-
VCL00010787	Clapets	-
XTU00006752	Tuyauteries	-

30028PR00006 - Relevage Pasniscoule

Code	Libellé	Marque
EPD00000584	Panier	-
GBT00004015	Portillon	-
GBT00004016	Cloture	-
GRC00783377	3 couvertures	PONT A MOUSSON
GSB00000493	Pied de potence	-
GSB00001183	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICA00046668	Sonde de niveau - mesure point A2	SIEMENS
ICT00002389	Poires de niveaux	-
ICT00002432	Poires de niveaux	FLYGT
IQW00002943	Compteur électricité Relevage Pasniscoule	-
KST00004719	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00005437	Armoire de commande	-
NPD00000916	Disjoncteur	-
PSB00003959	Pompe N°2	FLYGT
PSB00005717	Pompe N°1	FLYGT
TLV00003634	Pied de potence seul	-
VAN00594548	Ensemble Vannes(x2) et Clapets (x2)	-
XTU00006540	Tuyauteries	-

30028PR00007 - Relevage place Boulot

Code	Libellé	Marque
GBT00004828	Barreaudage Anti chute	-
GRC00784619	Couverture	-
GSB00000497	Pied de potence	-
GSB00000568	Pieds assises barres de guidages	FLYGT

ICT00003127	Poires de niveaux	FLYGT
IQW00002942	Compteur électricité Relevage place Boulot	-
KST00004625	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00006476	Armoire de commande	-
NPD00000922	Disjoncteur	-
PSB00004915	Pompe N°1	FLYGT
PSB00004916	Pompe N°2	FLYGT
TLV00003635	Potence déplaçable sur pied nue pompe n°1	-
TLV00003636	Pied de potence seul pompe n°2	-
VAN00598525	Vannes	PONT A MOUSSON
VCL00011130	Clapets	SOCLA
XTU00006753	Tuyauteries	-

30028PR00013 - Relevage Bastide d'Aubagnac

Code	Libellé	Marque
GRC00785105	Couverture pompes	-
GRC00786208	Couverture chambre de vannes	-
GSB00000496	Pied de potence	-
GSB00001181	pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICT00002085	Poires de niveaux	FLYGT
IQW00002941	Compteur électricité Relevage Bastide d'Aubagnac	-
KST00004627	Télésurveillance S530	SOFREL
NCA00003995	Armoire de commande	-
NPD00000921	Disjoncteur	-
PSB00004331	Pompe N°2	FLYGT
PSB00007768	Pompe N°1	FLYGT
TLV00003637	Pied de potence seul	-
UPI00000440	Stop chutes	FORNES
VAN00592115	Vannes	PONT A MOUSSON
VCL00010786	Clapets	AVK
XTU00007643	Tuyauteries	CISE

30070DO00001 - Déversoir d'Orage Plaine de Chazalet - Carsan

Code	Libellé	Marque
GBT00076014	Clôture	-

30070PR00001 - Relevage Ancienne Ecole - Carsan

Code	Libellé	Marque
EPD00006961	Panier dégrillage	-
GBT00076012	Clôture	-
GBT00076013	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029565	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024185	Portillon	-
GRC03414065	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414066	Trappe fosse	-
GRC03414067	Barres anti-chute	-
ICA00052928	Sonde de mesure US	-
ICT00041769	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040164	Compteur électrique Relevage Ancienne Ecole - Carsan	-
NCA00074434	Armoire de commande	-
NPD00012857	Disjoncteur EDF	-
PSB00077532	Pompe n°1	-
PSB00077533	Pompe n°2	-
TLV00030842	Potence	-
VAN03936757	Vanne (x3)	-

VCL00090795	Clapet (x2)	-
XTU00105624	Canalisations de refoulement	-
30070SE00002 - Station d'Epuration de Carsan (250 EH)		
Code	Libellé	Marque
SBC00001010	Vis compacteuse	-
SDG00003806	Dégrilleur automatique	-
30070PR00002 - Relevage entrée STEP		
Code	Libellé	Marque
GBT00076011	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029564	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414063	Trappe fosse	-
GRC03414064	Barres anti-chute	-
GSB00026392	Support sonde	-
ICA00052927	Sonde de mesure US	-
ICT00041768	Poire de niveau (x3)	-
PSB00077530	Pompe n°1	-
PSB00077531	Pompe n°2	-
XTU00105623	Canalisations de refoulement	-
30070PR00003 - Relevage deuxième niveau		
Code	Libellé	Marque
GBT00078506	Pied d'assise (x2)	-
GDD00030896	Barre de guidage (x2)	-
GRC03531291	Trappe fosse	-
GRC03531292	Barres anti-chute	-
GSB00026393	Support sonde	-
ICA00055678	Sonde de mesure US	-
ICT00044174	Poire de niveau (x3)	-
PSB00080290	Pompe n°1	-
PSB00080291	Pompe n°2	-
XTU00109824	Canalisations de refoulement	-
30070SE00002-9000-01 - ELECTRICITE COMMANDE		
Code	Libellé	Marque
IQW00040163	Compteur électrique Station d'Epuration Carsan	-
KST00103358	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074433	Armoire de commande	-
NPD00012856	Disjoncteur EDF	-
30070SE00002-9700-01 - GENERAL STATION		
Code	Libellé	Marque
GBT00076010	Clôture	-
GOU00025399	Portail	-
TLV00030841	Potence relevage entrée STEP	-
TLV00032202	Potence 1	FLYGT
TLV00032203	Potence 2	FLYGT
TLV00032204	Pied de potence 1	-
TLV00032205	Pied de potence 2	FLYGT
30070SE00002-9800-01 - Première chambre de vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC03531293	Couverture caillebotis	-
VAN03936756	Vanne refoulement pompe x2	-
VAN04173852	Vanne alimentation lit 1	-
VAN04173853	Vanne alimentation lit 2	-

VCL00090794	Clapet anti-retour x2	-
XTU00109825	Canalisation/Tuyauterie	-
30070SE00002-9800-02 - Deuxième chambre de vannes		
Code	Libellé	Marque
GRC03531294	Couverture caillebotis	-
VAN04173851	Vanne refoulement pompe x2	-
VAN04173854	Vanne alimentation lit 4	-
VAN04173855	Vanne alimentation lit 5	-
VCL00092798	Clapet anti-retour x2	-
XTU00109826	Canalisation/Tuyauterie	-
30076DO00001 - Déversoir en tête de station - Cavillargues		
Code	Libellé	Marque
GBT00076016	Clôture	-
30076PR00001 - Relevage de la Condamine - Cavillargues		
Code	Libellé	Marque
GBT00076015	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029566	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414068	Trappe fosse	-
ICA00052929	Sonde de mesure US	-
ICT00041770	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040237	Compteur électrique Relevage de la Condamine - Cavillargues	-
KST00103359	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074435	Armoire de commande	-
PSB00077534	Pompe n°1	-
PSB00077535	Pompe n°2	-
XTU00105625	Canalisations de refoulement	-
30076SE00001 - Station d'Épuration de Cavillargues (1000 EH)		
Code	Libellé	Marque
GBT00076017	Clôture	-
IQW00040165	Compteur électrique Station d'Épuration de Cavillargues	-
KST00103360	Télésurveillance	SOFREL
30076PR00002 - Relevage STEP - Cavillargues		
Code	Libellé	Marque
ATB00010487	Agitateur	-
GBT00076018	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029567	Barre de guidage (x3)	-
GRC03414069	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414070	Trappe fosse	-
GRC03414071	Trappe panier dégrillage	-
GRC03414072	Barres anti-chute fosse	-
ICA00052930	Sonde de mesure US	-
ICA00052931	Sonde surverse	-
ICT00041771	Poire de niveau (x3)	-
IFE00037394	Débitmètre	-
NCA00074436	Armoire de commande	-
PSB00077536	Pompe n°1	-
PSB00077537	Pompe n°2	-
SDG00003807	Dégrilleur automatique	-
TLV00030843	Potence	-
VAN03936758	Vanne (x2)	-
VCL00090796	Clapet (x2)	-
XTU00105626	Canalisations de refoulement	-

30084PR00001 - Relevage de Codolet

Code	Libellé	Marque
GBT00076019	Garde corps accès fosse	-
GBT00076020	Garde corps dégrilleur	-
GBT00076021	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029568	Barre de guidage (x2)	-
ICA00052932	Sonde de mesure US	-
ICT00041772	Poire de niveau (x3)	-
JCE00006128	Extracteur d'air	-
KST00103363	Télésurveillance	SOFREL
MGE00001009	Groupe électrogène	-
NCA00074437	Armoire de commande	-
PSB00077538	Pompe n°1	-
PSB00077539	Pompe n°2	-
SBC00001011	Compacteur	-
SDG00003808	Dégrilleur automatique	-
TLV00030844	Monorail avec palan 1	-
TLV00032206	Monorail avec palan 2	-
VAN03936759	Vanne (x2)	-
VCL00090797	Clapet (x2)	-
XTU00105627	Canalisations de refoulement	-

30084PR00002 - Relevage Eaux Pluviales Codolet

Code	Libellé	Marque
KST00103362	Télésurveillance	SOFREL
MGE00001110	Groupe électrogène	SDMO

30084SE00001 - Station d'Epuration de Codolet (1000 EH)

Code	Libellé	Marque
GBT00077807	Echelle	-
GBT00077808	Garde corps	-
GBT00077809	Clôture panneau rigide	-
GDD00030403	Barres de guidage pompe de recirculation	XYLEM
GDD00030404	Barres de guidage pompe à boue	XYLEM
GOU00025040	Portail	-
GOU00025041	Porte local	-
IQW00040166	Compteur électrique Station d'Epuration de Codolet	-
KST00103361	Télésurveillance	SOFREL
NCA00075590	Armoire électrique de commande	-
NPD00013137	Disjoncteur	-
OMR00000316	Pouzzolane	-
PSB00079330	Pompe de recirculation	XYLEM
PSB00079331	Pompe à boue	-
SFS00001311	Pont clarificateur	-
TLV00031898	Potence eau claire et recirculation	-
VAN04101687	Robinetterie	-
VBR00009969	Sprinkler	-
XTU00108182	Canalisation/Tuyauterie	-

30124SE00001 - Station d'Epuration Le Garn (250 EH)

Code	Libellé	Marque
IQW00040238	Compteur électrique Station d'Epuration Le Garn	-
KST00103367	Télésurveillance	SOFREL

30134SE00001 - Lagunage Issirac (3 bassins)

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

GBT00076022	Clôture	-
GOU00024186	Portail	-
30141PR00001 - Relevage lotissement Les Muscats		
Code	Libellé	Marque
EPD00000937	Panier de dégrillage	-
GBT00008412	Grille anti chute	-
GDD00000493	Barres de guidage pompe n°2	-
GDD00000494	Barres de guidage pompe n°1	-
GSB00000601	Pied d'assise pompe n°2	-
GSB00001692	Pied d'assise pompe n°1	-
IQW00001895	Compteur électricité Relevage lotissement Les Muscats	-
NCA00006900	Armoire électrique	-
PSB00007860	Pompe 2	FLYGT
PSB00007861	Pompe 1	FLYGT
TLV00004027	Potence sur pied nue	-
XTU00009196	Tuyauterie interne	-
30141PR00002 - Relevage ZI de l'Ardoise		
Code	Libellé	Marque
EPD00000893	Panier de dégrillage (serv hydro)	-
GBT00004319	Portail	-
GBT00004320	Cloture	-
GRC00783531	Couverture chambres de vannes	-
GRC00783532	Couvertures pompes	PONT A MOUSSON
GRC00786494	Barre antichute	-
GRC00786495	Barre de guidage	-
GSB00000416	Pieds assises	LOWARA
ICT00003520	Poires de niveau	-
IQW00001929	Compteur électricité Relevage ZI de l'Ardoise	STEPPER
JCJ00000131	Events	-
KST00007988	Télésurveillance 3008 PR ZI ARDOISE	SOFREL
NCA00004134	Armoire de commande	ITECOM
NPD00000964	Disjoncteur	GARDY
PSB00004564	Pompe N°1	XYLEM
PSB00004565	Pompe N°2	XYLEM
SHY00000079	Curage poste de relevage (serv hydro)	SAUR
TLV00002434	Pied de potence seul	-
VAN00592478	Vannes	PONT A MOUSSON
VCL00010896	Clapets	SOCLA
XTU00005024	Tuyauteries	-
30141PR00004 - Relevage du complexe sportif laudun		
Code	Libellé	Marque
EPD00000813	Panier dégrillage	-
GDD00001081	Barre de guidage	-
GRC00785118	Couverture chambre de vannes	-
GRC00785125	Couverture pompes	-
GSB00001260	Pieds assises	FLYGT
ICT00003519	Poires de niveau	-
KST00004403	Télésurveillance 3008 PR COMPLEXE SPORTIF	-
NCA00007301	Armoire de commande	-
PSB00004128	Pompe N°1	XYLEM
PSB00004156	Pompe N°2	FLYGT
SHY00000080	Curage poste de relevage	SAUR

TLV00003200	Pied de potence seul	-
VAN00594820	2 vannes	BAYARD
VAN00595962	Vanne de la ventouse	PAM
VCL00012788	2 clapets	SOCCLA
VVE00051412	Ventouse	BAYARD
XTU00006746	Tuyauteries	-

30141PR00005 - Relevage Jean Bouin Laudun

Code	Libellé	Marque
EPD00000891	Panier de dégrillage (serv hydro)	-
GBT00007115	Echelle accès vannes	-
GBT00007116	Echelle accès aux pompes	-
GRC00785120	Couvertures chambres de vannes	PONT A MOUSSON
GRC00785124	Couverture pompes	-
GRC00786318	Barres de guidage	-
GSB00001259	Pieds assies	FLYGT
ICT00003516	Poires de niveau	-
IQW00002948	Compteur électricité Relevage Jean Bouin Laudun	STEPPER
KST00007989	Télésurveillance 3008 PR JEAN BOUIN	SOFREL
NCA00003913	Armoire de commande	ITECOM
NPD00001651	Disjoncteur	MERLIN GERIN
PSB00003975	Pompe N°2	XYLEM
PSB00004157	Pompe N°1	FLYGT
SHY00000077	Curage poste de relevage (hydro)	SAUR
TLV00003442	Pied de potence seul	-
VAN00594821	Vannes	-
VCL00012026	Clapets	-
XTU00006747	Tuyauteries	-

30141SE00001 - LAUDUN - STEP - 6400 EH

Code	Libellé	Marque
IQW00002949	Compteur électricité LAUDUN - STEP - 6400 EH	-

30141PR00006 - Poste de relevage step Laudun

Code	Libellé	Marque
EPD00000892	Panier de dégrillage (serv hydro)	-
GDD00000999	Barres de guidage	-
GRC00785802	Couvertures	-
GSB00001258	Pieds assises	KSB
ICT00003334	Poires de niveau	SIEMENS
NCA00005434	Armoire de commande PR	-
PSB00005886	Pompe N°2	KSB
PSB00008093	Pompe N°1	KSB
SHY00000078	Curage poste de relevage (hydro)	SAUR
VAN01523787	Vanne de refoulement DN150 - qté 2	-
VCL00044498	Clapet anti-retour DN150 - qté 2	-
XTU00006748	Tuyauteries	-

30141SE00001-0000-01 - Poste colatures

Code	Libellé	Marque
GDD00001000	Barres de guidage	-
GRC00785123	Couvertures	-
GSB00001257	Pied assise	FLYGT
ICT00003514	Poires de niveau	SIEMENS
PSB00004162	Pompe ttes eaux	FLYGT
XTU00007811	Tuyauteries	-

30141SE00001-0000-02 - Clarificateur

Code	Libellé	Marque
EED0000097	Equipement statique clarificateur	-
GDD00001001	Clifford	-
NPA00000333	Collecteur électrique pont racleur	-
RCB00001308	Bac à flottants	-
RTR00000027	Tremie à flottants	-
SGT00000235	Pont racleur	-
ZMR00000145	Motoreducteur du pont racleur	-

30141SE00001-0000-04 - Recirculation / extraction

Code	Libellé	Marque
GDD00001002	Barres de guidage	-
GSB00001256	Pieds assises	GUINARD
PSB00005888	Pompe extraction des boues	GUINARD
PSB00005889	Pompe recirculation N°2	GUINARD
PSB00006651	Pompe recirculation N°1	KSB
VAN00597963	Ensemble de vannes	-
VCL00012778	Ensemble de clapets	-
XTU00007809	Tuyauteries	-

30141SE00001-0000-05 - Comptages et mesures

Code	Libellé	Marque
IAN00001946	Oxymètre aération	WTW
IFE00001973	Débitmètre à boues LAUD62	SIEMENS
IFE00002676	Débitmètre by pass station	VEGA
IFE00033605	Débitmètre sortie station LAUD61	SIEMENS
IRP00000316	Préleveur sortie station	HACH
IRP00000461	Préleveur entrée station	HACH

30141SE00001-0000-06 - Silo à boues

Code	Libellé	Marque
ATB00001038	Agitateur	KSB
VAN00597524	Vannes	-
XTU00008961	Tuyauteries	-

30141SE00001-0000-08 - Deshydratation

Code	Libellé	Marque
ATB00000959	Agitateur polymère	-
CCO00007300	Compresseur d'air	WORTHINGTON
GBT00007194	Serrurerie locale	-
NCA00003989	Armoire de commande presse	-
NEP00001278	Eclairage	-
PCS00004012	Pompe lavage presse	KSB
PGA00000545	Pompe gâveuse	SEEPEX
PGA00000546	Pompe alimentation boues	SEEPEX
PGA00000547	Pompe polymère	SEEPEX
PGA00005288	Pompe polymère de secours en caisse	SEEPEX
RBE00000074	Couverture Benne	-
RBE00000181	Benne LAUD63	-
RCB00001024	Unité de préparation polymère automatique	PROMINENT
SBF00000082	Presse à bande	EMO
TBS00000027	Bande transporteuse	-
UPI00000254	Sécurité presse	-
XTU00007808	Tuyauteries	-

30141SE00001-0000-10 - Local d'exploitation

Code	Libellé	Marque
GBT00007267	Serrureries local	-
HEC00000094	CHAUFFE EAU	ATLANTIC
KAA00000677	Coffret d'alarme	SOFREL
KST00007442	Poste Local 3008 SE LAUDUN	SOFREL
NCA00005435	Armoire de commande	-
NEP00001277	Eclairages	-

30141SE00001-0000-12 - Robinetteries station

Code	Libellé	Marque
VAN00594822	Robinetteries station	-

30141SE00001-0000-14 - Tuyauteries de liaison

Code	Libellé	Marque
XTU00006749	Tuyauteries de liaison	-

30141SE00001-0000-16 - Canal de sortie

Code	Libellé	Marque
GDD00000830	Venturi by pass station	ENDRESS HAUSER
GDD00000831	Venturi sortie station	ENDRESS HAUSER

30141SE00001-0000-18 - Parties commune

Code	Libellé	Marque
GOU00001634	Cloture	-
NPA00000522	Cablages station	-
NPD00000978	Disjoncteur	SCHNEIDER ELECTRIC

30141SE00001-1100-01 - Prétraitement

Code	Libellé	Marque
ASG00000401	Airflot	R & O
EED00000115	Equipement sable LAUD67	-
GDD00000622	Clifford et déversoir	EAU GAZ ASSAINISSEMENT
GRC00785800	Couvertures	-
NCA00006400	Armoire de commande compacteur	-
RCB00001095	Bac refus dégrillage LAUD66	-
SBC00000135	compacteur à déchets	ROTO SIEVE
SDG00000357	Grilles mécanisées	EAU GAZ ASSAINISSEMENT
SDG00000424	Dégrilleur motorisé	FB.PROCEDES
SFS00000160	Racleur des graisses	-
SGF00000031	Equipement des graisses LAUD65	SEW USOCOME
XTU00007810	Tuyauteries	-
ZMR00000298	Motoreducteur degriilleur	SEW USOCOME
ZMR00000349	Moto réducteur du compacteur à déchets	NORD

30141SE00001-1400-01 - OUVRANTS A CONTROLER

Code	Libellé	Marque
GOA00000114	Porte local presse	-
GOU00001633	Portail station	-

30141SE00001-1750-01 - LEVAGE

Code	Libellé	Marque
TLV00002432	Pied de potence seul relevage	-
TLV00002433	Potence sur pied nue silo à boues	-
TLV00003592	Potence sur pied nue dégraisseur	SAUR
TLV00031882	Potence poste de colature	-
TLV00031883	Potence agitateur BA 1	-
TLV00031884	Potence agitateur BA 2	-

TLV00031885	Potence agitateur zone de contact	-
TLV00031886	Potence amont Sessil	-
TLV00031887	Potence aval Sessil	-
TLV00031888	Potence poste recirculation	-
TLV00031889	Monorail relevage eau brute	-
30141SE00001-4010-01 - Aération		
Code	Libellé	Marque
ASG00000385	Turbine n°1 Moto-réducteur	EUROPELEC
ASG00000386	Turbine n°1 Rotor	EUROPELEC
ASG00000507	Turbine N°2 rotor	EUROPELEC
ASG00000508	Turbine N°2 motoreducteur	EUROPELEC
GBT00006387	Serrurerie aération	-
GDD00000623	Déversoir aérateur	-
30141SE00003 - L'ARDOISE - STEP - 3800 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00002205	Compteur électricité LAUDUN-L'ARDOISE - STEP - 3800 EH	ACTARIS
30141PR00003 - Relevage stockage EB step Laudun-L'Ardoise		
Code	Libellé	Marque
AML00000016	Agitateur	XYLEM
GBT00004884	Escalier	-
GBT00004885	Garde corps	-
GDD00000452	Déversoir	-
GDD00001004	Barres de guidage	-
GSB00000587	Pieds assises	FLYGT
PSB00005058	Pompe relevage vers station	FLYGT
XTU00005559	Tuyauteries	-
GOU00001503	Porte local	-
JCC00000925	Chauffage	APPLIMO
KAA00000648	Alarme	-
KST00004847	Télésurveillance S550	SOFREL
NCA00004736	Armoire de commande	-
NEP00001037	Eclairage	-
EPD00000890	Panier de dégrillage (serv hydro)	-
GDD00001003	Barres de guidage	-
GRC00784188	Couverture chambre de vannes	-
GRC00784189	Couverture pompes	-
GSB00000588	Pieds assises	FLYGT
ICT00003511	Poires de niveaux	SIEMENS
PSB00005005	Pompe vers bassin tampon	FLYGT
PSB00006423	Pompe EB N°2	FLYGT
PSB00006424	Pompe EB N°1	FLYGT
SHY00000076	Curage poste de relevage (hydro)	SAUR
UPI00000228	Stop chute	-
VAN00593763	Vannes EB vers bassin tampon	PONT A MOUSSON
VAN00593764	Vannes EB	PONT A MOUSSON
VCL00011163	Clapets EB vers bassin tampon	TECOFI
VCL00011164	Clapets EB	TECOFI
XTU00006014	Tuyauteries	-
30141SE00003-0000-01 - Clarificateur		
Code	Libellé	Marque
GDD00000445	Lame versante	-
GDD00000446	Trémie à flottants	-

GDD00000447	Clifford	-
GDD00000873	Nettoyeur goulotte	-
GDD00000927	Collecteur électrique pont racleur	-
GDD00001007	Équipement statique clarificateur	-
SGT00000180	Pont tournant	-
ZMR00000120	Moto réducteur pont	NORD
30141SE00003-0000-02 - Recirculation		
Code	Libellé	Marque
GDD00001008	Barres de guidage	-
GRC00783944	Couverture chambre de vannes	-
GSB00000585	Pieds assises	FLYGT
PSB00004999	Pompe recirculation N°2	XYLEM
PSB00006329	Pompe recirculation N°1	FLYGT
VAN00593044	Vannes	PONT A MOUSSON
VCL00011027	Clapets	TECOFI
30141SE00003-0000-04 - Colatures		
Code	Libellé	Marque
GDD00001009	Barres de guidage	-
GRC00783943	Couverture	-
GSB00000584	Pieds assises	FLYGT
ICT00003513	Poires de niveaux	SIEMENS
PSB00005002	Pompe N°2	FLYGT
PSB00006328	Pompe N°1	FLYGT
30141SE00003-0000-05 - Flottants		
Code	Libellé	Marque
GRC00783945	Couverture flottants	-
RCB00001307	Bac à flottants (serv hydro)	-
XTU00005555	Tuyauteries	-
30141SE00003-0000-06 - Comptages et mesures		
Code	Libellé	Marque
IAN00002443	Sonde O2	HACH
ICA00002636	Sonde de niveau sortie	SIEMENS
ICA00002862	Sonde de niveau bassin tampon	SIEMENS
IFE00002119	Débitmètre sortie station ARDO61	SIEMENS
IFE00002122	Débitmètre entrée station ARDO60	SIEMENS
IFE00002308	Débitmètre bassin tampon ARDO68	SIEMENS
IFE00002931	Débitmètre à boues ARDO62	SIEMENS
IRE00000203	Enregistreur de données sur armoire de commande	ENDRESS HAUSER
IRE00000204	Enregistreur de niveau bassin tampon	SIEMENS
IRP00000270	Préleveur entrée	HACH
IRP00000317	Préleveur sortie	HACH
30141SE00003-0000-08 - Local technique		
Code	Libellé	Marque
GBT00004877	Escalier	-
GOU00001411	Fenêtres	-
GOU00001412	Portes local	-
HEC00000112	Chauffe eau	ATLANTIC
HMB00000190	Mobilier	-
JCC00000875	Chauffage	APPLIMO
KAA00000634	Alarme	-
KMC00000270	Synoptique des ouvrages	-

KST00004725	Télésurveillance S550	SOFREL
NCA00004430	Armoire de commande	-
30141SE00003-0000-10 - Rhizophytes		
Code	Libellé	Marque
GBT00004880	Echelles	-
GDD00000444	Défecteurs	-
JCJ00000147	Ventilation avec grilles	-
RBE00000084	Benne fictive à boues ARDO63	-
VAN00595710	8 vannes	SOCLA
XTU00005554	Tuyauteries	-
30141SE00003-0000-12 - Percolats rhizophytes		
Code	Libellé	Marque
JCJ00000146	Grilles	-
XTU00005553	Drains	-
30141SE00003-0000-14 - Canal de sortie		
Code	Libellé	Marque
GDD00000443	Lame versante	-
GSB00000532	Support débitmètre et sonde	-
30141SE00003-0000-16 - Parties commune		
Code	Libellé	Marque
GBT00004878	Cloture station	-
GOU00001653	2 Portails	-
NEP00000916	Eclairage station	-
NPA00000337	Cablage station	-
NPD00001079	Disjoncteur station	TELEMECANIQUE
UEI00000276	Extincteurs	EUROFEU
VBR00003249	Système d'arrosage	-
XTU00005552	Canalisation de liaison	PONT A MOUSSON
30141SE00003-1100-01 - Prétraitement		
Code	Libellé	Marque
EED00000076	Goulotte évacuation dégrillage	-
GDD00000451	Lame by pass	-
GSB00000533	Capotage dégrilleur	-
RCB00000670	Poubelle dégrillage ARDO66	-
SBC00000136	Compacteur à déchets	ROTO SIEVE
SDG00000295	Dégrilleur courbe	-
SDG00000510	Pièces détachées dégrilleur courbe	-
VAN00593049	Vanne by pass dégrillage	BAYARD
XTU00005558	Tuyauteries	-
ZMR00000133	Motoréducteur dégrilleur	NORD
ZMR00000350	Moto réducteur du compacteur à déchets	NORD
API00000164	Aéroflot	R & O
GDD00000450	Batardeau bac à sable	-
GDD00000482	Cliffort graisses	-
GDD00000483	Trémie évacuation des graisses ARDO65	-
GRC00783946	Couverture sable	-
GRC00783947	Couverture graisses	-
GSB00000581	Barres de guidage aéroflot	FLYGT
SFS00000169	Racle de surface des graisses	-
VAN00593047	Vanne de rupture sable	PONT A MOUSSON
VAN00593048	Vanne guillotine évacuation sable ARDO67	TECOFI

XTU00005557	Tuyauteries	-
ZMR00000132	Moto réducteur racle	NORD
30141SE00003-1750-01 - LEVAGE		
Code	Libellé	Marque
TLV00002309	Pied de potence seul poste toutes eaux	FLYGT
TLV00002310	Potence sur pied avec treuil recirculation	XYLEM
TLV00002311	Potence sur pied avec treuil aération n°1	XYLEM
TLV00002312	Potence sur pied avec treuil agitateur bassin tampon	XYLEM
TLV00002371	Pied de potence seul eaux traitées	FLYGT
TLV00002435	Potence sur pied avec treuil extraction	XYLEM
TLV00002436	Potence sur pied avec treuil agitateur bassin tampon n°2	XYLEM
TLV00002437	Pied de potence pompe bassin tampon	-
TLV00003484	Potence sur pied avec treuil relevage	XYLEM
TLV00004215	Pied de potence seul airflot	-
TLV00030077	Pied de potence aération n°1	-
TLV00030078	Pied de potence aération n°2	-
TLV00030079	Pied de potence relevage vers Gueritte	-
30141SE00003-1750-02 - Relevage ET		
Code	Libellé	Marque
GDD00001010	Barres de guidage	-
GSB00000583	Pieds assises	FLYGT
ICT00003512	Poires de niveaux	SIEMENS
PSB00004319	Pompe ET N°2	XYLEM
PSB00004964	Pompe ET N°1	XYLEM
VAN00593759	Vannes	PONT A MOUSSON
VCL00011162	Clapets	TECOFI
XTU00006013	Tuyauteries	-
30141SE00003-4010-01 - Aération		
Code	Libellé	Marque
ASG00000278	Turbine N°3	TMI
ASG00000279	Turbine N°2	TMI
ASG00000302	Turbine N°1	-
ASG00000341	Agitateur N°2	XYLEM
ASG00000475	Agitateur N°1	-
GBT00004882	Echelle et passerelle agitateur N°2	-
GBT00004883	Garde corps	-
GDD00000448	Déversoir zone dégazage	-
GDD00000449	Capotage des moteurs des turbines	-
GDD00000484	Capotages aérateurs des turbines	TMI
GDD00001005	Barres de guidage	-
GSB00000582	pieds d'assises pompe à boues	FLYGT
GSB00000586	Barres de guidages agitateurs	FLYGT
PSB00005001	Pompe extraction des boues	FLYGT
VAN00593046	Vanne zone contact	BAYARD
XTU00005556	Tuyauteries	-
30143PR00001 - Relevage Trescouvieux - Laval-Saint-Roman		
Code	Libellé	Marque
EPD00006964	Panier dégrillage	-
GBT00076025	Clôture	-
GBT00076026	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029574	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024187	Portillon	-

GRC03414080	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414081	Trappe fosse	-
GRC03414082	Barres anti-chute	-
ICA00052935	Sonde de mesure US	-
ICT00041778	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040172	Compteur électrique Relevage Trescouvieux Laval-Saint-Roman	-
KST00103366	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074441	Armoire de commande	-
NPD00012859	Disjoncteur EDF	-
PSB00077544	Pompe n°1	-
PSB00077545	Pompe n°2	-
VAN03936762	Vanne (x2)	-
VCL00090800	Clapet (x2)	-
XTU00105630	Canalisations de refoulement	-

30143PR00002 - Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman

Code	Libellé	Marque
EPD00006963	Panier dégrillage	-
GBT00076024	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029573	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414077	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414078	Trappe fosse	-
GRC03414079	Barres anti-chute	-
ICA00052934	Sonde de mesure US	-
ICT00041777	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040171	Compteur électrique Relevage Les Combes - Laval-Saint-Roman	-
KST00103365	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074440	Armoire de commande	-
NPD00012858	Disjoncteur EDF	-
PSB00077542	Pompe n°1	-
PSB00077543	Pompe n°2	-
VAN03936761	Vanne (x2)	-
VCL00090799	Clapet (x2)	-
XTU00105629	Canalisations de refoulement	-

30143SE00001 - Station d'épuration Laval-Saint-Roman (470 EH)

Code	Libellé	Marque
IQW00040170	Compteur électrique Station d'épuration Laval-Saint-Roman	-
KST00103364	Télésurveillance	SOFREL

30143PR00003 - Relevage STEP - Laval-Saint-Roman

Code	Libellé	Marque
EPD00006962	Panier dégrillage	-
GBT00076023	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029572	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414075	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414076	Trappe fosse	-
ICA00052933	Sonde de mesure US	-
ICT00041776	Poire de niveau (X3)	-
PSB00077540	Pompe n°1	-
PSB00077541	Pompe n°2	-
VAN03936760	Vanne (x3)	-
VCL00090798	Clapet (x2)	-
XTU00105628	Canalisations de refoulement	-

30175PR00001 - Relevage Bernas - Montclus

Code	Libellé	Marque
EPD00006965	Panier dégrillage	-
GDD00029575	Barre de guidage (x2)	-
GRC00786212	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414083	Trappe fosse	-
GRC03414084	Barres anti-chute fosse	-
GSB00001622	Pied d'assise (x2)	FLYGT
ICT00004191	Poire de niveau (x3)	FLYGT
IQW00040173	Compteur électrique Relevage Bernas - Montclus	-
NCA00006266	ARMOIRE DE COMMANDE	FLYGT
NPD00002019	DISJONCTEUR	-
PSB00007755	POMPE N°2	FLYGT
PSB00007756	POMPE N°1	FLYGT
VAN01549692	Vanne (x2)	-
VAN03936763	Vanne (x2)	-
VCL00090801	Clapet (x2)	-
XTU00009126	TUYAUTERIES	-

30178PR00003 - Relevage Les Granges rue de La République - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
EPD00006968	Panier dégrillage	-
GBT00076042	Clôture	-
GBT00076043	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029583	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024195	Portillon	-
GRC03414099	Trappe fosse	-
GRC03414100	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041786	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040181	Compteur électrique Relevage Les Granges - Montfaucon	-
KST00103374	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074448	Armoire de commande	-
NPD00012865	Disjoncteur EDF	-
PSB00077560	Pompe n°1	-
PSB00077561	Pompe n°2	-
VAN03936771	Vanne (x2)	-
VCL00090809	Clapet (x2)	-
XTU00105637	Canalisations de refoulement	-

30178PR00004 - Relevage les Lavandines rue du Rhone - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
EPD00006967	Panier dégrillage	-
GBT00076040	Clôture	-
GBT00076041	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029582	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024194	Portillon	-
GRC03414096	Trappe fosse	-
GRC03414097	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414098	Barres anti-chute fosse	-
ICT00041785	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040180	Compteur électrique Relevage les Lavandines - Montfaucon	-
KST00103373	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074447	Armoire de commande	-
NPD00012864	Disjoncteur EDF	-
PSB00077558	Pompe n°1	-

PSB00077559	Pompe n°2	-
VAN03936770	Vanne (x3)	-
VCL00090808	Clapet (x2)	-
XTU00105636	Canalisations de refoulement	-

30178PR00005 - Relevage Place du 19 mars 62 - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
GBT00076037	Escalier avec rambardes	-
GBT00076038	Echelle	-
GBT00076039	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029581	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024193	Porte	-
GRC03414094	Caillebotis (x3)	-
GRC03414095	Trappe (x3)	-
ICT00041784	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040179	Compteur électrique Relevage Place 19 mars 62 - Montfaucon	-
KST00103372	Télésurveillance	SOFREL
NPD00012863	Disjoncteur EDF	-
PSB00077556	Pompe n°1	-
PSB00077557	Pompe n°2	-
TLV00030847	Monorail avec palan	-
VAN03936769	Vanne (x2)	-
VCL00090807	Clapet (x2)	-

30178PR00006 - Relevage La Plaine rue du Roc de Peillet - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
GBT00076035	Echelle avec crinoline 1er étage	-
GBT00076036	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029580	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024192	Porte 1er étage	-
GRC03414091	Tampon foug (x2)	-
GRC03414092	Caillebotis (x3)	-
GRC03414093	Trappe (x2)	-
ICT00041783	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040178	Compteur électrique Relevage La Plaine - Montfaucon	-
KST00103371	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074446	Armoire de commande	-
PSB00077554	Pompe n°1	-
PSB00077555	Pompe n°2	-
TLV00030846	Monorail avec palan	-
VAN03936768	Vanne (x2)	-
VCL00090806	Clapet (x2)	-
XTU00105635	Canalisations de refoulement	-

30178PR00007 - Relevage La Citée rue de La République - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
GBT00076033	Echelle avec crinoline	-
GBT00076034	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029579	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024191	Porte	-
GRC03414090	Caillebotis (x3)	-
ICT00041782	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040177	Compteur électrique Relevage La Citée - Montfaucon	-
NCA00074445	Armoire de commande	-
PSB00077552	Pompe n°1	-

PSB00077553	Pompe n°2	-
TLV00030845	Monorail avec palan	-
VAN03936767	Vanne (x2)	-
VCL00090805	Clapet (x2)	-
XTU00105634	Canalisations de refoulement	-

30178PR00008 - Relevage chemin de la Tuilerie - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
EPD00006966	Panier dégrillage	-
GBT00076031	Clôture	-
GBT00076032	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029578	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024190	Portillon	-
GRC03414088	Trappe fosse	-
GRC03414089	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041781	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040176	Compteur électrique Relevage Tuilerie - Montfaucon	-
KST00103370	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074444	Armoire de commande	-
NPD00012862	Disjoncteur EDF	-
PSB00077550	Pompe n°1	-
PSB00077551	Pompe n°2	-
VAN03936766	Vanne (x2)	-
VCL00090804	Clapet (x2)	-
XTU00105633	Canalisations de refoulement	-

30178PR00009 - Relevage Amazonia - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
GBT00076029	Clôture	-
GBT00076030	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029577	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024189	Portillon	-
GRC03414086	Trappe fosse	-
GRC03414087	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041780	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040175	Compteur électrique Relevage Amazonia - Montfaucon	-
KST00103369	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074443	Armoire de commande	-
NPD00012861	Disjoncteur EDF	-
PSB00077548	Pompe n°1	-
PSB00077549	Pompe n°2	-
VAN03936765	Vanne (x2)	-
VCL00090803	Clapet (x2)	-
XTU00105632	Canalisations de refoulement	-

30178PR00010 - Relevage Miemart - Montfaucon

Code	Libellé	Marque
GBT00076027	Clôture	-
GBT00076028	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029576	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024188	Portillon	-
GRC03414085	Trappe fosse	-
ICT00041779	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040174	Compteur électrique Relevage Miemart - Montfaucon	-
KST00103368	Télésurveillance	SOFREL

NCA00074442	Armoire de commande	-
NPD00012860	Disjoncteur EDF	-
PSB00077546	Pompe n°1	-
PSB00077547	Pompe n°2	-
VAN03936764	Vanne (x2)	-
VCL00090802	Clapet (x2)	-
XTU00105631	Canalisations de refoulement	-

30222PR00001 - Relevage Des Vignes - La Roque-Sur-Cèze

Code	Libellé	Marque
FAS00000725	Traitement H2S	-
GBT00006941	Pied d'assise pompe 2	-
GBT00006942	Pied d'assise pompe 1	-
GDD00029571	Barre de guidage (x2)	-
GRC00784981	Trappe chambre de vannes	-
GRC00784982	Trappe de visite fosse	-
ICT00041775	Poire de niveau (x3)	-
IFE00037395	Débitmètre	-
IQW00040169	Compteur électrique Relevage Des Vignes - La Roque-Sur-Cèze	-
NCA00074439	Armoire de commande	-
PSB00006526	Pompe N°2	FLYGT
PSB00006527	Pompe N°1	FLYGT
VAN00595739	Vannes x3	-
VCL00011829	Clapets anti retour x2	-
XTU00007443	Tuyauterie P1	-
XTU00007444	Tuyauterie P2	-
XTU00007445	Tuyauterie vidange	-

30222PR00002 - Relevage Du Pont - La Roque-Sur-Cèze

Code	Libellé	Marque
GBT00006943	Pied d'assise P1	-
GBT00006944	Pied d'assise P2	-
GDD00029569	Barre de guidage (x2)	-
GRC00784983	Trappe chambre de vannes	-
GRC00784984	Trappe fosse	-
GRC03414073	Barres anti-chute fosse	-
ICT00041773	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040167	Compteur électrique Relevage Du Pont - La Roque-Sur-Cèze	-
NCA00074438	Armoire de commande	-
PSB00006528	Pompe N°2	FLYGT
PSB00006529	Pompe N°1	FLYGT
VAN00595740	Vannes x3	-
VCL00011830	Clapets anti retour x2	-
XTU00007446	Tuyauterie P1	-
XTU00007447	Tuyauterie P2	-
XTU00007448	Tuyauterie vidange	-

30222PR00003 - Relevage Parking - La Roque-Sur-Cèze

Code	Libellé	Marque
GBT00006945	Pied d'assise pompe 2	-
GBT00006946	Pied d'assise pompe 1	-
GDD00029570	Barre de guidage (x2)	-
GRC00784985	Trappe fosse	-
GRC00784986	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414074	Barres anti-chute chambre de vannes	-

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

ICT00041774	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040168	Compteur électrique Relevage Parking - La Roque-Sur-Cèze	-
NCA00006845	Armoire de commande	-
PSB00006530	Pompe N°2	FLYGT
PSB00006531	Pompe N°1	FLYGT
VAN00595741	Vannes x3	-
VCL00011831	Clapets anti retour x2	-
XTU00007449	Tuyauterie P1	-
XTU00007450	Tuyauterie P2	-
XTU00007451	Tuyauterie vidange	-

30225PR00002 - SABRAN Relevage du lavoir Carmes

Code	Libellé	Marque
EPD00000882	Panier dégrillage	-
GRC00783474	Couvertures	PONT A MOUSSON
ICT00003120	Poires de niveaux	FLYGT
IQW00002957	Compteur électricité Relevage du lavoir Carmes	-
KST00093050	Télétransmission	SOFREL
NCA00005429	Armoire de commande	-
NPD00000945	Disjoncteur	-
PSB00007731	Pompe n°2	FLYGT
PSB00007732	Pompe n°1	FLYGT
SHY00000067	Curage poste de relèvement (prest.hydro)	SAUR
TLV00003631	Pied de potence seul	-
VAN00595539	Vannes	AVK
VCL00011744	Clapets	AVK
XTU00007269	Tuyauteries manche souple	FLYGT

30225PR00005 - SABRAN Relevage haut de Sabran

Code	Libellé	Marque
EPD00000827	Panier	FLYGT
GBT00008165	Portail	-
GBT00008166	Cloture	-
GRC00786223	Couverture	FLYGT
GSB00001305	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICA00003397	Sonde de niveau avec transmetteur	PARATRONIC
ICT00003654	Poires de niveaux	FLYGT
IQW00002953	Compteur électricité Relevage haut de Sabran	CCE
NCA00005432	Armoire de commande	FLYGT
NPD00000941	Disjoncteur	GARDY
PSB00007620	Pompe N°1	FLYGT
PSB00007799	Pompe N°2	FLYGT
SHY00000062	Curage poste de relèvement (prest.hydro)	SAUR
TLV00003630	Pied de potence seul	-
VAN00594817	Vannes	BAYARD
VCL00012115	Clapets	AVK
XTU00006743	Tuyauteries	-

30225PR00007 - SABRAN Relevage de la Bégude de Carmes

Code	Libellé	Marque
EPD00000878	Panier dégrillage	-
GRC00783471	Couverture	FORNES
GSB00001308	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICT00002137	Poires de niveaux	FLYGT
IQW00002950	Compteur électricité Relevage de la Bégude de Carmes	-

NCA00004074	Armoire de commande	-
NPD00000939	Disjoncteur	-
PSB00003969	Pompe N°2	FLYGT
PSB00003970	Pompe N°1	FLYGT
SHY00000059	Curage poste de relèvement (prest.hydro)	SAUR
TLV00003646	Pied de potence seul	-
VAN00592315	Vannes	BAYARD
VCL00011910	Clapets	SOCCLA
XTU00006745	Tuyauteries	-
30225SE00001 - SABRAN - STEP (Donnat) - 1000 EH		
Code	Libellé	Marque
IQW00002954	Compteur électricité SABRAN - STEP (Donnat) - 1000 EH	-
30225PR00008 - Relevage EB STEP SABRAN DONNAT		
Code	Libellé	Marque
GSB00000387	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
ICT00002143	Poires de niveaux	FLYGT
PSB00006461	Pompe N°1	FLYGT
PSB00008196	Pompe N°2	FLYGT
SHY00000064	Curage poste de relèvement (prest.hydro)	SAUR
VAN00600216	Vanne - qté 2	-
VCL00011580	Clapet à Boule - qté 2	-
XTU00007647	Tuyauteries	-
30225SE00001-0000-01 - Recirculation		
Code	Libellé	Marque
GSB00000386	Pieds assies barres de guidages	FLYGT
PSB00005419	Pompe recirculation N°2	FLYGT
PSB00005882	Pompe recirculation N°1	FLYGT
XTU00007645	Tuyauteries	-
30225SE00001-0000-02 - Silo à boues		
Code	Libellé	Marque
GSB00001640	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
PSB00007777	Pompe à boues DONN62	FLYGT
30225SE00001-0000-04 - Comptages et mesures		
Code	Libellé	Marque
IAN00001945	Sonde oxymetrie	-
IFE00002372	Débitmètre entrée	MAG MASTER
IFE00002373	Débitmètre sortie	MAG MASTER
30225SE00001-0000-05 - Tuyauteries - Robineries		
Code	Libellé	Marque
VAN00594815	Vanne murale	BAYARD
VAN00594816	Vannes station	-
VCL00011911	Clapets station	-
XTU00006742	Tuyauteries de liaison	-
30225SE00001-0000-07 - Local technique		
Code	Libellé	Marque
GDD00000558	Caisson de Surverse	-
IRE00000225	Sonde Radar	-
JCC00001175	Chauffage	APPLIMO
KST00005232	Poste Local	SOFREL
KST00005948	Poste Local 3072 SE DONNAT	SOFREL
NCA00005431	Armoire de commande	-

30225SE00001-0000-09 - Serrureries station

Code	Libellé	Marque
GBT00004184	Portes et fenetres	-

30225SE00001-0000-11 - Parties communes

Code	Libellé	Marque
GBT00004182	PORTAIL	-
GBT00004183	CLOTURES	-
NEP00001582	Eclairage station	-
NPD00000949	Disjoncteur	-
RBE00000162	Benne DONN63	-

30225SE00001-0000-13 - Clarificateur

Code	Libellé	Marque
GDD00001200	Lame surverse	ALPES TECHNOLOGIES

30225SE00001-1100-01 - Prétraitement

Code	Libellé	Marque
ASG00000461	Agitateur graisses	R & O
EED00000111	Goulotte graisse DONN65	FORNES
EPD00000874	Panier DONN66	-
PSB00032958	Pompe de relèvement n°1	XYLEM
PSB00079335	Pompe de relèvement n°2	FLYGT
SDG00000356	Dégrilleur	-
SFS00000135	Racleur de graisse	-
SHY00000063	Curage poste de relèvement (prest.hydro)	SAUR
VAN00596229	Vanne dessablage DONN67	PONT A MOUSSON
XTU00007646	Tuyauteries	-

30225SE00001-1750-01 - LEVAGE

Code	Libellé	Marque
TLV00002353	Potence sur pied nue airflot	FLYGT
TLV00002488	Potence sur pied avec treuil agitateur silo à boues	FLYGT
TLV00003996	Potence sur pied nue relevage	-
TLV00003997	Pied d epotence seul extraction/recirculation	-

30225SE00001-4010-01 - Aération

Code	Libellé	Marque
ASG00000360	Turbine d'aération	SEW USOCOME
GBT00005792	Serrurerie Equipements divers Aération	FORNES

30225SE00002 - SABRAN - STEP (Mégier) - 200 EH

Code	Libellé	Marque
GDD00000559	Caisson de Surverse	-
IQW00002952	Compteur électricité SABRAN - STEP (Mégier) - 200 EH	-
IRE00000226	Sonde Radar	-
KST00005233	Poste Local	SOFREL

30225PR00009 - Relevage EB STEP SABRAN MEGIER

Code	Libellé	Marque
EPD00000820	Panier MEGI66	FORNES
ICT00003682	Poires de niveaux	FLYGT
PSB00006399	Pompe N°2	FLYGT
PSB00007138	Pompe N°1	FLYGT
SHY00000061	Curage poste de relèvement (prest.hydro)	SAUR
VAN00594818	Vannes	BAYARD
VCL00013368	Clapet - qté 2	-

30225SE00002-0000-01 - Lit bactérien

Code	Libellé	Marque
GRD00000059	Sprinkler	-
GSB00001306	Pieds assises barres de guidages	FLYGT
PSB00005206	Pompe à boues MEGI2	FLYGT
PSB00006418	Pompe recirculation	FLYGT
30225SE00002-0000-02 - Electricité		
Code	Libellé	Marque
JCC00001174	Chauffage	APPLIMO
KST00005949	Poste Local 3072 SE MEGIERS	SOFREL
NCA00005433	Armoire de commande	-
NEP00001572	Eclairage station	-
NPD00001549	Disjoncteur	GARDY
30225SE00002-0000-04 - Parties communes		
Code	Libellé	Marque
GBT00007444	Portail	-
GBT00007445	Cloture	-
GBT00008164	Serrureries station	-
IFE00002376	Débitmètre entrée	MAG MASTER
IFE00002377	Débitmètre sortie	MAG MASTER
RBE00000161	Benne MEGI3	-
XTU00006744	Tuyauteries station	-
30225SE00002-1750-01 - LEVAGE		
Code	Libellé	Marque
TLV00002489	Potence sur pied eaux brutes	-
TLV00003629	Pied de potence seul recirculation	-
30225SE00003 - SABRAN - STEP (Plateau filtrants Cadignac) - 25 EH		
Code	Libellé	Marque
EED00000107	Decanteur CADI62	-
EPD00000792	Dégrilleur CADI66	-
GRC00784919	Regards de visite des drains	PONT A MOUSSON
XTU00007335	Tuyauteries	-
30225SE00004 - SABRAN - STEP (Plateau filtrants Charavel) - 50 EH		
Code	Libellé	Marque
EED00000106	Decanteur CHAR62	-
EPD00000791	Dégrilleur	-
GRC00784918	regards de visite	PONT A MOUSSON
XTU00007334	Tuyauteries	-
30225SE00005 - SABRAN - STEP (Plateau filtrants Village) -200 EH		
Code	Libellé	Marque
EED00000105	Decanteur SABR62	-
EPD00000790	Dégrilleur SABR66	-
GRC00784917	Regard de visite	PONT A MOUSSON
ICT00002918	Capteur de Surverse	SOFREL
IME00000374	Comptage	CROUZET
KST00005231	Télésurveillance	SOFREL
XTU00007333	Tuyauteries	-
30226PR00001 - Relevage Beauvezet-Nord - Saint-Alexandre		
Code	Libellé	Marque
GBT00076049	Clôture	-
GBT00076050	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029587	Barre de guidage (x2)	-

GOU00024197	Portillon	-
GRC03414105	Trappe fosse	-
GRC03414106	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041790	Poire de niveau (x3)	-
IQE00047126	Compteur AEP	-
IQW00040185	Compteur électrique Relevage Beauvezet-Nord - St-Alexandre	-
NCA00074452	Armoire de commande	-
PSB00077569	Pompe n°1	-
PSB00077570	Pompe n°2	-
TLV00030849	Pied de potence seul	-
VAN03936775	Vanne (x2)	-
VCL00090813	Clapet (x2)	-
XTU00105641	Canalisations de refoulement	-

30226PR00002 - Relevage La Fontaine - Saint-Alexandre

Code	Libellé	Marque
GBT00076048	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029586	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414104	Tampon DN800 (x3)	-
ICA00052937	Sonde US	-
ICT00041789	Poire de niveau (x3)	-
IQE00047125	Compteur AEP	-
IQW00040184	Compteur électrique Relevage La Fontaine - Saint-Alexandre	-
NCA00074451	Armoire de commande	-
PSB00077567	Pompe n°1	-
PSB00077568	Pompe n°2	-
VAN03936774	Vanne (x3)	-
VCL00090812	Clapet (x2)	-
XTU00105640	Canalisations de refoulement	-

30226SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Alexandre (1500 EH)

Code	Libellé	Marque
IQW00040183	Compteur électrique Station d'Epuration de Saint-Alexandre	-
KST00103375	Télesurveillance	SOFREL

30226PR00003 - Relevage STEP - Saint-Alexandre

Code	Libellé	Marque
EPD00006970	Panier dégrillage	-
GBT00076047	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029585	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414103	Trappe fosse	-
ICA00052936	Sonde US	-
ICT00041788	Poire de niveau (x4)	-
NCA00074450	Armoire de commande	-
PSB00077564	Pompe n°1	-
PSB00077565	Pompe n°2	-
PSB00077566	Pompe n°3	-
TLV00030848	Potence	-
VAN03936773	Vanne (x3)	-
VCL00090811	Clapet (x2)	-
XTU00105639	Canalisations de refoulement	-

30226SE00001-1110-01 - DEGRILLAGE DESSABLAGE DEGRAISSAGE

Code	Libellé	Marque
GBT00077231	Garde corps	-
GPR00002214	Grille de protection	-

GRC03441896	Plaques couverture	-
RBE00000864	Poubelle récupération refus dégrilleur	-
SDG00003909	Dégrilleur courbe	-
SFS00001294	Racleur dégraisseur	-
VAN04027420	Vannes	-
XTU00107115	Canalisation/Tuyauterie	-
30226SE00001-4010-01 - AERATION		
Code	Libellé	Marque
ASG00003943	Turbine	-
GDD00030191	Déversoir surnageants	-
GDD00030192	Lame versante	-
GDD00030354	Barres de guidage 2" avec support	XYLEM
GSB00025904	Pied d'assise pompe	XYLEM
PSB00079179	Pompe d'extraction des boues	FLYGT
30226SE00001-4020-01 - CLARIFICATION RECIRCULATION		
Code	Libellé	Marque
GDD00030193	Barres de guidage pompes x2	-
GDD00030194	Déversoir	-
GDD00030195	Lame syphoide	-
GRC03441897	Plaque couverture	-
GSB00025756	Pieds d'assise pompes x2	-
PSB00078875	Pompe de recirculation 1	-
PSB00078876	Pompe de recirculation 2	-
SGT00002373	Pont clarificateur	-
XTU00107116	Canalisation/Tuyauterie	-
30226SE00001-8000-01 - Lits plantés de roseaux		
Code	Libellé	Marque
VAN04027421	Robinetterie	-
XTU00107117	Canalisation/Tuyauterie	-
30226SE00001-9000-01 - ELECTRICITE COMMANDE		
Code	Libellé	Marque
NCA00075265	Armoire électrique de commande	-
NEP00010698	Eclairage extérieur	-
NPD00013049	Disjoncteur	-
30226SE00001-9520-01 - CANAL DE COMPTAGE		
Code	Libellé	Marque
GDD00030196	Lame versante	-
GRC03441899	Plaque couverture	-
ICA00054550	Sonde de niveau débit sortie station	-
30226SE00001-9700-01 - GENERAL STATION		
Code	Libellé	Marque
DAM00015184	Ballon anti-bélier	GRUNDFOS
GBT00077232	Clôture	-
GOU00024667	Portail	-
PIM00012341	Pompe de forage eau industrielle	-
TLV00031584	Potence de manutention poste de relevage	-
TLV00031585	Potence de manutention poste de recirculation	-
30230DO00001 - Déversoir d'Orage du Coureau - Saint-André-de-Roquepertuis		
Code	Libellé	Marque
GDD00029590	Lame déversante	-
GPR00002123	Coffret protection	-

GRC03414114	Tampon fonte	-
ICA00052939	Sonde US	-
KST00103378	Télésurveillance	SOFREL

30230PR00001 - Relevage Compresseurs du Coureau - St-André-de-Roquepertuis

Code	Libellé	Marque
CCO00007445	Compresseur d'air	KAESER
CSP00004195	Surpresseur d'air (x2)	-
DAM00014917	Ballon air comprimé (x2) #REF!	-
GRC03414111	Trappe fosse	-
GRC03414112	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414113	Barres anti-chute	-
IQW00040188	Compteur électrique Rel Compresseurs Coureau St-André	-
JCE00006129	Extracteur d'air	-
KST00103377	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074455	Armoire de commande	-
VAN03936778	Vanne (x2)	-
VCL00090816	Clapet (x2)	-
XTU00105644	Canalisations de refoulement	-

30230PR00002 - Relevage Du Moulinet - Saint-André-de-Roquepertuis

Code	Libellé	Marque
GBT00076053	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029589	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024199	Porte local technique	-
GRC03414109	Trappe fosse	-
GRC03414110	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041792	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040187	Compteur électrique Relevage Moulinet St-André	-
NCA00074454	Armoire de commande	-
PSB00077573	Pompe n°1	-
PSB00077574	Pompe n°2	-
TLV00030851	Pied de potence seul	-
VAN03936777	Vanne (x2)	-
VCL00090815	Clapet (x2)	-
XTU00105643	Canalisations de refoulement	-

30230SE00001 - Station d'Épuration de Saint-André-de-Roquepertuis (1100 EH)

Code	Libellé	Marque
GBT00076051	Clôture	-
GOU00024198	Portillon	-
IQW00040186	Compteur électrique STEP de Saint-André-de-Roquepertuis	-
KST00103376	Télésurveillance	SOFREL

30230PR00003 - Relevage STEP - Saint-André-de-Roquepertuis

Code	Libellé	Marque
GBT00076052	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029588	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414107	Trappe fosse	-
GRC03414108	Trappe chambre de vannes	-
ICA00052938	Sonde US	-
ICT00041791	Poire de niveau (x3)	-
IFE00037396	Débitmètre	-
NCA00074453	Armoire de commande	-
PSB00077571	Pompe n°1	-
PSB00077572	Pompe n°2	-

SDG00003809	Dégrilleur automatique vertical	-
TLV00030850	Pied de potence seul (x3)	-
VAN03936776	Vanne (x2)	-
VCL00090814	Clapet (x2)	-
XTU00105642	Canalisations de refoulement	-

30232PR00002 - Relevage du Restaurant - Saint-André-d'Olérargues

Code	Libellé	Marque
GBT00076058	Clôture	-
GBT00076059	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029592	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024201	Portillon	-
GRC03414117	Trappe fosse	-
GRC03414118	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041794	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040190	Compteur électrique Relevage Restaurant St-André-d'Olérargue	-
NCA00074457	Armoire de commande	-
PSB00077577	Pompe n°1	-
PSB00077578	Pompe n°2	-
TLV00030852	Potence	-
VAN03936780	Vanne (x2)	-
VCL00090818	Clapet (x2)	-
XTU00105646	Canalisations de refoulement	-

30232PR00003 - Relevage des Ecoles - Saint-André-d'Olérargues

Code	Libellé	Marque
GBT00076056	Clôture	-
GBT00076057	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029591	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024200	Portillon	-
GRC03414115	Trappe fosse	-
GRC03414116	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041793	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040189	Compteur énergie	-
NCA00074456	Armoire de commande	-
PSB00077575	Pompe n°1	-
PSB00077576	Pompe n°2	-
VAN03936779	Vanne (x2)	-
VCL00090817	Clapet (x2)	-
XTU00105645	Canalisations de refoulement	-

30232SE00001 - Station d'Epuration Mas sellier St-André-d'Olérargues

Code	Libellé	Marque
GBT00076055	Clôture	-

30232SE00002 - Station d'Epuration Village - St-André-d'Olérargues (250 EH)

Code	Libellé	Marque
GBT00076054	Clôture	-

30242SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Christol-de-Rodières (180 EH)

Code	Libellé	Marque
GBT00076060	Clôture	-

30256DO00002 - Déversoir d'Orage de Saint-Gervais

Code	Libellé	Marque
GBT00076061	Clôture	-

30273PR00001 - Relevage Camping Le Peyrolais St-Julien-de-Peyrolas (privé)

Code	Libellé	Marque
GBT00076076	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029597	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414126	Trappe fosse	-
GRC03414127	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041799	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040195	Compteur électrique	-
KST00103385	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074462	Armoire de commande	-
NPD00012869	Disjoncteur	-
PSB00077587	Pompe n°1	-
PSB00077588	Pompe n°2	-
VAN03936785	Vanne (x2)	-
VCL00090823	Clapet (x2)	-
XTU00105651	Canalisations de refoulement	-

30273PR00002 - Relevage Les Baumasses - Saint-Julien-de-Peyrolas

Code	Libellé	Marque
DAM00014918	Ballon Anti Bélier 50L #REF!	-
EPD00006971	Panier dégrillage	-
GBT00076073	Clôture	-
GBT00076074	Echelle chambre de vannes	-
GBT00076075	Pied d'assise (x2)	XYLEM
GDD00029596	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024205	Portillon	-
GRC03414123	Trappe fosse	-
GRC03414124	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414125	Barres anti-chute	-
ICA00052941	Sonde US	-
ICT00041798	Poire de niveau (x4)	-
IQW00040194	Compteur électrique Relevage Baumasses St-Julien-Peyrolas	-
KST00103384	Télésurveillance	SOFREL
NCA00074461	Armoire de commande	-
NPD00012868	Disjoncteur	-
NPV00020972	Démarrreur (x2)	-
PSB00077585	Pompe n°1	XYLEM
PSB00077586	Pompe n°2	-
TLV00030854	Potence	-
VAN03936784	Vanne (x5)	-
VCL00090822	Clapet (x2)	-
XTU00105650	Canalisations de refoulement	-

30273SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Julien-de-Peyrolas (1800 EH)

Code	Libellé	Marque
IQW00040246	Compteur électrique STEP de Saint-Julien-de-Peyrolas	-
KST00103383	Télésurveillance	SOFREL

30273SE00001-1000-01 - RELEVAGE

Code	Libellé	Marque
GDD00031967	Barres de guidage pompes x2	-
GRC03549586	Plaque couverture	-
GSB00027361	Pieds d'assise pompes x2	-
ICT00045025	Poires de niveau	-
PSB00081708	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00081709	Pompe de relèvement n°2	-

VAN04228387	Vannes de refoulement x2	-
VCL00094150	Clapets x2	-
XTU00111347	Conduites de refoulement x2	-
30273SE00001-1110-01 - PRETRAITEMENT		
Code	Libellé	Marque
SBC00001103	Compacteur	FB.PROCEDES
SDG00004039	Dégrilleur motorisé vertical	FB.PROCEDES
SDG00004040	Tamis rotatif	-
30273SE00001-4010-01 - AERATION		
Code	Libellé	Marque
CSP00004468	Surpresseur 1	ROBUSCHI
CSP00004469	Surpresseur 2	ROBUSCHI
VAN04228388	Vannes	-
XTU00111348	Canalisation/Tuyauterie	-
30273SE00001-5000-01 - TRAITEMENT UV		
Code	Libellé	Marque
BUV00000663	Lampes Ultra-violet x8	-
VAN04228390	Vannes	-
XTU00111349	Canalisation/Tuyauterie	-
30273SE00001-9000-01 - ELECTRICITE COMMANDE		
Code	Libellé	Marque
KNA00010069	Automate	-
NCA00077094	Armoire générale BT	-
NCA00077095	Armoire UV	-
NPD00014237	Disjoncteur	-
30273SE00001-9500-01 - INSTRUMENTATION		
Code	Libellé	Marque
IAN00027992	Transmetteur Sonde oxygène	-
IAN00027993	Transmetteur oxygène	-
IFE00039992	Débitmètre d'entrée	SIEMENS
IFE00039993	Débitmètre arrivée Aiguëze	SIEMENS
30273SE00001-9700-01 - GENERAL STATION		
Code	Libellé	Marque
GBT00079786	Clôture	-
GOU00026206	Portail	-
30277PR00001 - Relevage Ancienne STEP - Saint-Laurent-de-Carnols		
Code	Libellé	Marque
GBT00076063	Clôture	-
GBT00076064	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029593	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024202	Portillon	-
GRC03414119	Caillebotis fosse	-
GRC03414120	Trappe chambre de vannes	-
ICA00052940	Sonde US	-
ICT00041795	Poire de niveau (x3)	-
KST00103379	Télesurveillance	SOFREL
NCA00074458	Armoire de commande	-
PSB00077579	Pompe n°1	-
PSB00077580	Pompe n°2	-
SBC00001012	Compacteur	-
SDG00003810	Dégrilleur vertical automatique	-

TLV00030853	Potence	-
VAN03936781	Vanne (x3)	-
VCL00090819	Clapet (x2)	-
XTU00105647	Canalisations de refoulement	-
30277SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Laurent-de-Carnols (800 EH)		
Code	Libellé	Marque
GBT00076062	Clôture	-
IQW00040191	Compteur électrique STEP Saint-Laurent-de-Carnols	-
30282SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Marcel-de-Careiret (750 RH)		
Code	Libellé	Marque
API00001491	Aérflot	XYLEM
GBT00076065	Clôture	-
GDD00030908	Double barres de guidage pompe 1	FLYGT
GDD00030909	Double barres de guidage pompe 2	FLYGT
GOU00025047	Portail	-
GRC03531853	Plaque couverture relèvement	-
GRC03531854	Plaque couverture chambre de vannes	-
GSB00026403	Pied d'assise pompe 1	XYLEM
GSB00026404	Pied d'assise pompe 2	XYLEM
GSB00026405	Support + guidage aérlot	XYLEM
ICT00044227	Poires de niveau	-
IQW00040249	Compteur électrique STEP de Saint-Marcel-de-Careiret	-
NCA00075604	Armoire électrique	-
PSB00080310	Pompe de relèvement n°1	XYLEM
PSB00080311	Pompe de relèvement n°2	XYLEM
PSB00081888	Pompe d'extraction	FLYGT
VAN04176298	Vannes de refoulement x2	-
VCL00092883	Clapet anti-retour x2	-
XTU00109949	Colonne de refoulement pompe 1	-
XTU00109950	Colonne de refoulement pompe 2	-
30287PR00001 - Relevage Vignares - Saint-Michel-d'Euzet		
Code	Libellé	Marque
GBT00076066	Clôture	-
GBT00076067	Echelle	-
GBT00076068	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029594	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024203	Portillon	-
GRC03414121	Trappe fosse	-
ICT00041796	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040192	Compteur électrique Relevage Vignares - Saint-Michel-d'Euzet	-
NCA00074459	Armoire de commande	-
PSB00077581	Pompe n°1	-
PSB00077582	Pompe n°2	-
VAN03936782	Vanne (x2)	-
VCL00090820	Clapet (x2)	-
XTU00105648	Canalisations de refoulement	-
30287SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Michel-d'Euzet (850 EH)		
Code	Libellé	Marque
GBT00079019	Clôture	-
GDD00031478	Canal venturi	-
GOU00025725	Portail	-
IFE00039452	Débitmètre de sortie	-

IQW00040940	Compteur électrique STEP Saint-Michel-d'Euzet	-
KST00103380	Télésurveillance	SOFREL
SBC00001092	Compacteur	FB.PROCEDES
SDG00004014	Dégrilleur motorisé	FB.PROCEDES
XTU00110376	Tuyauterie étage de reseaux 1	-
XTU00110377	Tuyauterie étage de reseaux 2	-
XTU00110378	Tuyauterie zone de filtration	-
30287SE00001-1000-01 - RELEVAGE 1		
Code	Libellé	Marque
GDD00031471	Barre de guidage pompe 1	-
GDD00031474	Barre de guidage pompe 2	-
GDD00031475	Barre de guidage pompe 3	-
GRC03543076	Couverture relevage + barres anti chute	-
GSB00026955	Pied d'assise pompe 1	-
GSB00026958	Pied d'assise pompe 2	-
GSB00026959	Pied d'assise pompe 3	-
ICA00056062	Sonde de niveau	SIEMENS
PSB00081005	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00081008	Pompe de relèvement n°2	-
PSB00081009	Pompe de relèvement n°3	-
XTU00110373	Conduites de refoulement x3	-
30287SE00001-1000-02 - RELEVAGE 2		
Code	Libellé	Marque
GDD00031472	Barre de guidage pompe 1	-
GDD00031476	Barre de guidage pompe 2	-
GRC03543077	Couverture relevage + barres anti chute	-
GSB00026956	Pied d'assise pompe 1	-
GSB00026960	Pied d'assise pompe 2	-
ICA00056063	Sonde de niveau	SIEMENS
PSB00081006	Pompe de relèvement n°1	-
PSB00081010	Pompe de relèvement n°2	-
XTU00110374	Conduites de refoulement x2	-
30287SE00001-1000-03 - RELEVAGE 3		
Code	Libellé	Marque
GDD00031473	Barre de guidage pompe de recirculation	-
GDD00031477	Barre de guidage pompe de rejet	-
GRC03543078	Couverture relevage + barres anti chute	-
GRC03543079	Couverture chambre de vannes	-
GSB00026957	Pied d'assise pompe de recirculation	-
GSB00026961	Pied d'assise pompe de rejet	-
ICA00056064	Sonde de niveau	-
PSB00081007	Pompe de recirculation	-
PSB00081011	Pompe de rejet	-
VAN04191490	Vannes	-
VCL00093559	Clapets	-
XTU00110375	Conduites de refoulement x2	-
30288DO00001 - Saint Nazaire comptage, mesure et protection des eaux usées		
Code	Libellé	Marque
XTU00009070	Réseau	-
30290DO00001 - Déversoir en tête de station - Saint-Paulet-de-Caisson		
Code	Libellé	Marque
GBT00076069	Clôture	-

30290SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Paulet-de-Caisson (650 EH)

Code	Libellé	Marque
IQW00040250	Compteur électrique STEP Saint-Paulet-de-Caisson	-
KST00103381	Télesurveillance	SOFREL

30292PR00001 - Relevage Entrée STEP Saint-Pons-la-Calm

Code	Libellé	Marque
GBT00076070	Clôture	-
GBT00076162	Pied d'assise (x2)	-
GBT00076163	Echelle	-
GDD00029608	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024204	Portillon	-
GRC03414444	Trappe fosse	-
GRC03414445	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041839	Poire de niveau (x4)	-
KST00103382	Télesurveillance	SOFREL
NCA00074491	Armoire de commande	-
NCA00074492	Coffret de commande dégrilleur	-
NPD00012883	Disjoncteur	-
PSB00077617	Pompe n°1	-
PSB00077618	Pompe n°2	-
SDG00003814	Dégrilleur automatique	-
VAN03941438	Vanne (x2)	-
VCL00090867	Clapet (x2)	-
XTU00105735	Canalisations de refoulement	-

30292SE00001 - Station d'Epuration de Saint-Pons-la-Calm (700 EH)

Code	Libellé	Marque
IQW00040228	Compteur électrique STEP de Saint-Pons-la-Calm	-
KST00103433	Télesurveillance	-

30304PR00001 - Relevage Des Blaquières - Salzac

Code	Libellé	Marque
EPD00006969	Panier dégrillage	-
GBT00076045	Clôture	-
GBT00076046	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029584	Barre de guidage (x2)	-
GOU00024196	Portillon	-
GRC03414101	Trappe fosse	-
GRC03414102	Trappe chambre de vannes	-
ICT00041787	Poire de niveau (x3)	-
IQW00040182	Compteur électrique Relevage Des Blaquières - Salzac	-
NCA00074449	Armoire de commande	-
PSB00077562	Pompe n°1	-
PSB00077563	Pompe n°2	-
VAN03936772	Vanne (x2)	-
VCL00090810	Clapet (x2)	-
XTU00105638	Canalisations de refoulement	-

30304SE00001 - Station d'Epuration Salzac (350 EH)

Code	Libellé	Marque
GBT00076044	Clôture	-
IQW00040251	Compteur électrique Station d'Epuration Salzac	-

30343SE00001 - Station d'Epuration de Verfeuil (500 EH)

Code	Libellé	Marque
------	---------	--------

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024



ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE

GBT00076077	Clôture	-
GOU00024206	Portillon	-
IQW00040196	Compteur électrique Station d'Epuraton de Verfeuil	-
KST00103386	Télesurveillance	SOFREL
KST00103387	Télesurveillance	SOFREL
30343PR00001 - Relevage STEP - Verfeuil		
Code	Libellé	Marque
EPD00006972	Panier dégrillage	-
GBT00076078	Pied d'assise (x2)	-
GDD00029598	Barre de guidage (x2)	-
GRC03414128	Trappe fosse	-
GRC03414129	Trappe chambre de vannes	-
GRC03414130	Barres anti-chute fosse	-
ICT00041800	Poire de niveau (x4)	-
NCA00074463	Armoire de commande	-
NPD00012870	Disjoncteur	-
PSB00077589	Pompe n°1	-
PSB00077590	Pompe n°2	-
TLV00030855	Pied de potence seul	-
VAN03936786	Vanne (x2)	-
VCL00090824	Clapet (x2)	-
XTU00105652	Canalisations de refoulement	-

ATTESTATIONS D'ASSURANCES

Attestation Dommages aux Biens



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES dont le siège social est situé 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex09, certifions par la présente que la Société :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne
CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et notamment pour le compte de ses filiales, est assurée par le contrat Tous Risques Sauf n°127 100 212.

Les garanties s'exercent notamment pour le compte de la société désignée ci-après, laquelle a la qualité d'assuré :

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les événements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

La présente attestation d'assurance, valable du 1^{er} Avril 2024 au 31 Mars 2025 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère

Fait à Paris, le 29 Mars 2024



MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros entièrement versé RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans Cedex 9 Entreprises régies par le Code des Assurances

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Responsabilité civile



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

SAUR SAS
11, Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par sinistre

Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Après Réception

Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2024 au 31/03/2025

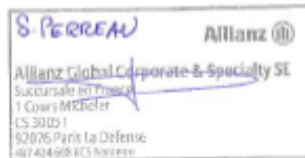
La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 29/03/2024

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the Insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI Iard, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR
11, CHEMIN DE BRETAGNE
CS40082
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX
SIREN 339.379.984**

est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2024 au 31/12/2024 couvrant les activités professionnelles suivantes :

ENTREPRISE GÉNÉRALE

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

TERRASSEMENT

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

CONTRACTANT GENERAL

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :



- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
 - aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
 - aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
 - aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
- travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P¹ ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P²,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P³,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(¹) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

(²) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE (www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

(³) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.



2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD :</p> <p>Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
Durée et maintien de la garantie	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 28/12/2023

JEANNE

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

SAUR SAS
11 Chemin de Bretagne - CS 40082
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024


 AIG Europe SA
 Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets
 CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex
 Tél. +33 1 49 02 42 22
 Facsimilé 01 49 02 44 04

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m³/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 030-200034692-20241216-DEL188_2024-DE



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2023

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2023 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DES EFFLUENTS

- [Arrêté du 20 juin 2023 relatif à l'analyse des substances per- et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation](#)

Le présent arrêté définit les modalités de la campagne d'identification et d'analyse des substances per- ou polyfluoroalkylées qui doit être mise en œuvre pour les rejets aqueux de certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Vingt substances PFAS, visées par la directive européenne sur les eaux destinées à la consommation humaine seront obligatoirement analysées.

A titre illustratif, d'autres substances pouvant être analysées sont également mentionnées. Afin d'adapter la mise en œuvre des campagnes d'analyses à la disponibilité des laboratoires, les campagnes de mesures seront échelonnées dans le temps en fonction des secteurs d'activités et du nombre d'installations qui leur correspondent.

- [IGEDD, 3 mars 2023, Comment améliorer durablement la collecte et le traitement des eaux usées urbaines?](#)

L'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) vient de publier un rapport sur l'amélioration durable de la collecte et du traitement des eaux usées urbaines. Elle formule 13 recommandations à destination du gouvernement, notamment :

- Décloisonner les services de la gestion de l'eau.
- Faire évoluer les pratiques en matière d'eaux pluviales afin d'interférer directement avec la place laissée à la nature dans l'espace artificialisé.
- Utiliser les stations de traitement des eaux usées comme lieu de production d'énergie.
- Réutiliser les eaux traitées pour lutter contre le gaspillage de l'eau.

- [Décret n° 2023-835 du 29 août 2023 relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées](#)

Le décret abroge le [décret n° 2022-336 du 10 mars 2022](#) relatif aux usages et aux conditions de réutilisation des eaux usées traitées et en codifie les dispositions dans le [code de l'environnement](#) afin de **simplifier la procédure d'autorisation pour les usages des eaux usées traitées permis par le décret**.

Il définit également les conditions pour l'utilisation, sans autorisation, des eaux de pluie pour les usages non domestiques.

- [Arrêté du 14 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage d'espaces verts](#)

Le présent arrêté vient fixer les niveaux de qualité et les modalités suivant lesquelles devront être mis en œuvre les projets de réutilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts.

Le présent arrêté entre en vigueur le 22 décembre 2023.

- [Arrêté du 18 décembre 2023 relatif aux conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de cultures](#)

Un nouvel arrêté prévoit les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des cultures vivrières, les fourrages et pâturages ainsi que les cultures industrielles, énergétiques et semencières.

ENVIRONNEMENT

- [Arrêté du 7 février 2023 abrogeant l'arrêté du 30 avril 2020 précisant les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période de covid-19](#)

Le présent arrêté vient abroger les mesures prévues par l'arrêté du 30 avril 2020 qui précisait les modalités d'épandage des boues issues du traitement des eaux usées urbaines pendant la période COVID-19.

L'abrogation est entrée en vigueur le 15 février 2023.

- [Arrêté du 1^{er} février 2023 relatif aux critères d'intrants, de durabilité et de réductions des émissions de gaz à effet de serre pour la production de biométhane](#)

Afin de finaliser la transposition du volet durabilité des bioénergies de la directive européenne de 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, 5 arrêtés viennent préciser les modalités de mise en œuvre des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre des biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse. On distingue un arrêté « tronc commun », et 4 arrêtés par filière, notamment 1 pour la filière biométhane.

- [Arrêté du 16 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 12 janvier 2017 fixant le modèle du formulaire de la « demande d'examen au cas par cas » en application de l'article R. 122-3-1 du code de l'environnement](#)

Le présent arrêté actualise le formulaire de demande d'examen au cas par cas (CERFA n°14734-04) et sa notice explicative (n°51656#05). Cette nouvelle mouture permet désormais d'intégrer la procédure « clause-filet » telle qu'elle est prévue par le décret du 25 mars 2022.

→ [Instruction du 27 janvier 2023 de la Direction générale de la prévention des risques relative aux orientations stratégiques pluriannuelles de l'inspection des installations classées](#)

Une instruction du 27 janvier 2023 définit les actions prioritaires pour la période 2023-2027 pour les inspecteurs des installations classées. Le document liste d'abord les orientations particulières pour cette période à venir :

- en **thématiques particulières** : une meilleure prise en compte de l'impact du changement climatique sur les installations classées (événements NaTech, consommations et rejets d'eau, etc.), une vigilance particulière sur le vieillissement du parc industriel, une prise en compte des enjeux de vulnérabilité des systèmes d'information dans un cadre juridique à affiner.
- en **approfondissements techniques** : un encadrement approprié des nouvelles technologies, l'accompagnement de vastes transformations autour de la sobriété et la préservation des ressources, de la transition énergétique et de la décarbonation ;
- en **focus sectoriels** : une action renforcée sur l'accidentologie des déchets et une approche plus structurée sur la qualité des sols.

Le document est une véritable mine d'informations sur les évolutions à venir, en matière de réglementation mais aussi de pratiques.

→ [Décret n°2023-187 du 17 mars 2023 portant adaptation du code de procédure pénale à la création des officiers judiciaires de l'environnement](#)

Pour mémoire, la loi n°2020-1672 du 24 décembre 2020 relative au Parquet européen, à la justice environnementale et à la justice pénale spécialisée a renforcé les prérogatives des inspecteurs de l'environnement. Le présent décret vient déterminer les modalités de désignation de ces officiers judiciaires de l'environnement (OJE), ainsi que les conditions de leur habilitation et de leur notation par le procureur général.

→ [Décret n° 2023-504 du 22 juin 2023 portant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale des plans et programmes](#)

Le présent texte vient mettre à jour [l'article R. 122-17 du code de l'environnement](#), qui liste les plans et programmes soumis à évaluation environnementale systématique ou à un examen au cas par cas.

EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 30 mars 2023, relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois](#)

Par dérogation à l'arrêté du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5, une expérimentation permettant le traitement des eaux ménagères par des installations d'assainissement non collectif constituées d'un filtre à broyat de bois a été mise en place pour une durée de cinq ans.

→ [Décret n° 2023-417 du 31 mai 2023 relatif aux modalités techniques de résiliation des contrats par voie électronique](#)

Le décret fixe les modalités d'accès et d'utilisation de la fonctionnalité de résiliation des contrats par voie électronique prévue à l'article L. 215-1-1 du code de la consommation créé par l'article 15 de la loi no 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Le décret assure au consommateur et au non-professionnel la possibilité de notifier au professionnel la résiliation d'un contrat en quelques validations ou « clics », en lui garantissant un accès rapide, facile, direct et permanent à la fonctionnalité prévue par la loi.

DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique & Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant les cahiers des clauses administratives générales des marchés publics](#)

Les mesures précitées viennent concrétiser certains engagements pris par le ministre de l'Economie dans le cadre des Assises du BTP afin de favoriser les PME :

- Mise en place d'un mécanisme de versement et de remboursement des avances plus favorable aux PME.
- Clarification des règles en cas de dépassement du seuil de tolérance.
- Accélération des mises en chantier différées afin de protéger les entreprises des hausses de prix des matières premières.

Les mesures sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

→ [Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modification de la commande publique](#)

Le présent décret vient modifier le code de la commande publique afin de donner la possibilité aux opérateurs économiques, en plus de leur candidature et/ou de leur offre, de transmettre une copie de sauvegarde de leur document. Elle pourra être ouverte lorsque, la candidature est incomplète, lorsque l'offre dématérialisée est reçue de manière incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, à la condition cependant que la transmission est commencée avant la clôture de la remise.

→ [Arrêté du 29 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2013 portant détermination des dépenses de l'Etat payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable et avant service fait](#)

Afin de faciliter et d'accélérer le paiement aux entreprises qui sont titulaires d'un marché ou d'une concession, des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement, l'ordonnateur et le comptable public ont désormais la possibilité de se mettre d'accord pour la mise en place d'un ordonnancement tacite. Le silence gardé par l'ordonnateur sur une demande de mise en paiement au comptable public vaut ordonnancement.

→ [Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics & Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

Pour la mise en œuvre de la fusion des données essentielles et des données de recensement, deux arrêtés du 22 décembre 2022 fixent les modalités de publication des données essentielles des marchés publics et des contrats de concession :

- S'agissant des contrats de concession : l'arrêté fixe les modalités de publication des données essentielles des contrats de concession (23 données au maximum), les formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données essentielles doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication.
- S'agissant des marchés publics : l'arrêté procède à la fusion des données du recensement et des données essentielles des marchés publics. Il fixe également la liste des données essentielles qui est réduite à un maximum de 45 données dont 24 obligatoires et 21 conditionnelles. Enfin, il fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels ces données doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

Les deux arrêtés mentionnés sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Ils s'appliqueront aux marchés publics notifiés et de concession conclus à compter du 1er janvier 2024.

→ [Loi n°2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture](#)

L'article 15 de la loi n°2023-171 du 9 mars 2023 corrige le défaut de transposition du dispositif d'auto-apurement. Il insère dans le Code de la commande publique le dispositif d'auto-apurement qui permet désormais « à un opérateur économique candidat à l'attribution d'un marché public ou d'un contrat de concession de fournir des preuves attestant qu'elle a pris des mesures suffisantes pour remédier aux conséquences des infractions pénales, empêcher que celles-ci ne se reproduisent et être ainsi admis à participer à la procédure nonobstant les condamnations ».

→ [8 mars 2023 - Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, 2023-2027](#)

Publié le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, le plan quinquennal interministériel pour l'égalité des hommes et des femmes a pour ambition d'amorcer un véritable changement culturel autour de cette question. Le plan prévoit notamment de « *favoriser l'accès aux marchés publics aux entreprises respectant les obligations en matière de publication de l'index égalité professionnelle, ou qui ont obtenu une note suffisante à cet index* » et de « *sensibiliser les acheteurs publics à leurs obligations en matière de prise en considération de l'égalité professionnelle et salariale lors des marchés* ».

→ [Avis relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique](#)

Les nouveaux seuils de procédure formalisée pour les marchés publics et les contrats de concession applicables à compter du 1er janvier 2024 :

- **Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs (hors centraux)**
 - o 2022-2023: 215 000 euros
 - o 2024-2025 : 221 000 euros
- **Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et services de défense ou de sécurité**
 - o 2022-2023: 431 000 euros
 - o 2024-2025: 443 000 euros
- **Marchés de travaux et les contrats de concessions**
 - o 2022-2023: 5 382 000 euros
 - o 2024-2025: 5 538 000 euros

→ [LOI n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte](#)

La loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte introduit des modifications dans le code de la commande publique. Les modifications apportées par la loi à la commande publique incluent la possibilité de dépasser la durée maximale des accords-cadres, l'inclusion de critères sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution, une nouvelle exclusion basée sur le bilan des émissions de gaz à effet de serre au stade de la candidature, la possibilité d'absence d'obligation d'allotissement en cas de procédure infructueuse pour les entités adjudicatrices, l'obligation d'établir un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) pour tous les acheteurs publics, l'introduction d'une dérogation à l'impossibilité de présenter des offres variables, et la possibilité d'exclure les offres de pays tiers pratiquant une concurrence déloyale envers la France.

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des contrats de concession](#)

→ [Arrêté du 22 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics](#)

Ces arrêtés modifient l'arrêté du 22 décembre 2022 qui fixe la liste des formats, normes et nomenclatures dans lesquels les données essentielles des contrats de concession et des marchés publics doivent être publiées ainsi que les modalités de leur publication ou de communication.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- [Arrêté du 14 février 2022 relatif à la contribution financière des agences de l'eau à l'Office français de la biodiversité](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant des contributions des agences de l'eau au profit de l'Office français de la biodiversité pour l'année 2023. L'arrêté précise la répartition part Agences de l'eau.

- [Arrêté du 10 janvier 2023 modifiant l'arrêté du 13 mars 2019 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du 11e programme d'intervention des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant pluriannuel des autorisations d'engagement des agences de l'eau, sur la période 2019-2024, qui s'élève à 12, 695 milliards d'euros.

- [Arrêté du 17 mars 2023 relatif aux circonscription des comités de bassin et des agences de l'eau](#)

Le présent arrêté abroge les deux arrêtés en date du 22 octobre 2007 qui fixaient respectivement les circonscriptions des comités de bassin et des agences de l'eau, pour les condenser dans un texte unique dans un souci de simplification et de cohérence. La circonscription des comités de bassin d'Adour-Garonne, d'Artois-Picardie, de Corse, de Loire-Bretagne, de Rhin-Meuse, de Rhône-Méditerranée et de Seine-Normandie **demeure constituée des communes situées dans les bassins ou groupements de bassins pour lesquels ils élaborent ou mettent à jour le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).**

- [Arrêté du 26 juillet 2023 relatif à la détermination du plafond annuel de taxes et redevances perçues par chaque agence de l'eau pour l'année 2023](#)

Le présent arrêté vient fixer le montant du plafond annuel des taxes et redevances perçues par les agences de l'eau.